

I.S.S.N. 1141 - 135 X

**BULLETIN DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET  
ARCHÉOLOGIQUE DU  
PÉRIGORD**



**TOME CXXIV — ANNEE 1997  
3<sup>e</sup> LIVRAISON**

# TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin) .....	90 F
Pour un couple, ajouter une cotisation .....	90 F
Droit de diplôme.....	50 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires.....	150 F
Abonnement pour les particuliers non membres.....	270 F
Abonnement pour les collectivités.....	270 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire) .....	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) selon le cas.	

Il est possible de régler sa cotisation 1998, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

*Les personnes de moins de vingt-cinq ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à le demander à la S.H.A.P.. Ce service est assuré gratuitement.*

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

I.S.S.N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET  
ARCHÉOLOGIQUE DU  
PÉRIGORD



TOME CXXIV — ANNEE 1997  
3<sup>e</sup> LIVRAISON



## SOMMAIRE DE LA 3<sup>e</sup> LIVRAISON 1997

● Compte rendu de la séance du 2 juillet 1997 .....	355
du 6 août 1997 .....	358
du 3 septembre 1997 .....	360
● Nouveaux résultats sur deux habitats de l'abri Pataud (Couche 3 et 12) (Laurent Chiotti et Roland Nespoulet) .....	365
● La fontaine du cloître de Cadouin (Marcel Berthier).....	385
● L'Hôpital Sainte-Marthe (7 <sup>e</sup> partie) (Louis Grillon) .....	391
● Iconographie du château de Montaigne. Montaigne et sa maison (1 <sup>ère</sup> partie) (Béatrice Le Cour Grandmaison).....	401
● Le baptême de Clovis (Pierre Pommarède).....	419
● Le château d'Azerat des Souillac-Montmège aux La Rochefoucauld (suite et fin) (François Le Nail).....	421
● Relation de l'abbé Nicolas Laulanié du Grézeau (3 <sup>e</sup> partie) (Robert Bouet) .....	433
● Dans notre iconothèque : Le zoologiste Edouard Bourdelle (1876-1960) (Brigitte et Gilles Delluc).....	447
● Travaux universitaires : Fanny Saint-Martin : <i>Les lois de 1901 et de 1904 sur les congrégations et leurs répercussions sur l'enseignement catholique en Dordogne</i> .....	455
● Notre sortie d'été 1997 (François Le Nail) Toast du président .....	459
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc).....	467

Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange  
et Jeannine Rousset, avec la collaboration de la commission de lecture.

Ont également participé à la préparation de ce numéro :

M. F. Bordes, Dr G. et Mme B. Delluc, M.H. Lapouge, P. Pommarède.

Photo de couverture : Portrait de Michel de Montaigne, collection du château de Montaigne.

*Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le Conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.*

*Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes à :*

*M. le Directeur de la publication*

*Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX*

*Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter.*

*Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite.*

*Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.*



## COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

*SEANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 1997*

Président : P. Pommarède

Présents : 108 - Excusés : 3

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### *FELICITATIONS*

Fanny Saint-Martin qui a brillamment obtenu la maîtrise de Sciences politiques à Bordeaux.

### *ENTREE D'OUVRAGE*

*Ce Saintongeais qui devint Barberousse*, par Jean Lavallée, Le Croît vif, 1997.

### *ENTREE DE DOCUMENTS*

- Dessin du château de Saint-Maurice (Saint-Laurent-des-Bâtons) réalisé par M. Leclair (don de l'auteur) ;
- Catalogue des Archives du Limousin du 10 mai 1997 (don de J.-P. Bittard) ;
- Photocopies du chapitre 44 du livre *Histoire du Roi Louis XII, Roy de France* (A. Pacard, Paris), sur l'an 1507 à propos de messire Jean Chapperon et du nommé Antoine d'Authon, seigneur dudit lieu qui de l'aveu du duc de Gueldres équipèrent chacun un vaisseau (don de J.-P. Bittard) ;
- Deux photographies de bureaux d'octroi (don M. Soulié) ;
- Catalogue des publications de la Fédération historique du Sud-Ouest (don J.-P. Bitard).

### REVUE DE PRESSE

La secrétaire de séance a relevé des articles intéressant l'histoire de notre région.

- Dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, T. 143, 2<sup>e</sup> trimestre 1997, M. Carive publie et commente des lettres écrites par les filles du pasteur Jacques Reclus, père du célèbre géographe Elisée Reclus.

- Dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, T. 94, 2<sup>e</sup> trimestre 1997, Mme Leroi-Gourhan, dans l'article «Chauds et froids» de 60 000 à 15 000 BP, montre «les corrélations très sûres entre la chronologie climatique et celle réalisée par les analyses polliniques dans les grottes préhistoriques, notamment celle de Lascaux».

- Dans les *Dossiers d'archéologie*, n°223 - mai 1993, une étude sur les «Francs ou la genèse des Nations».

- Programme de la sortie du 19 juillet dans le Nontronnais par le G.R.H.I.N.

### SORTIE DE LA S.H.A.P.

Compte rendu présenté par M. Le Nail et toast du président.

### COMMUNICATIONS

Mme Danielle Mouillac est cooptée en remplacement de M. François Michel pour siéger au conseil d'administration de la S.H.A.P.

Le président rappelle l'anniversaire de Nostradamus décédé le 2 juillet 1566 et le deuxième centenaire de la création de la préfectorale. Un avis de recherche de documents est lancé sur les préfets successifs dans le département de la Dordogne. Il précise que le 2 juillet 1897 la cathédrale Saint-Front a été déclarée basilique mineure par Léon XIII.

M. Soulié souhaite qu'une plaque commémorative soit apposée de nouveau sur la demeure qui abrita Michel Eyquem de Montaigne lorsqu'il fut nommé Conseiller à la Cour des Aides de Périgueux.

Le président, au nom de la S.H.A.P., fera part au maire de Périgueux d'un voeu (voté à l'unanimité des présents) pour le rétablissement des plaques commémoratives indiquant le nom des hôtels et vieilles demeures placées à l'initiative de Jacques Lagrange et disparues depuis.

Il rappelle la conférence de Pierre Ortéga qui sera donnée au siège de la S.H.A.P. le mercredi 9 juillet à 18 H 30 sur la très belle église de Saint-Estèphe et le thème des Rencontres d'Aubeterre du 5,6 et 7 septembre «*Substitution ou superposition des cultes à l'aube du christianisme*».

Il présente ensuite le programme de la sortie de la S.H.A.P. qui aura lieu le samedi après-midi 20 septembre.

Le président signale la démolition par vandalisme de la porte du tabernacle de l'église de Jumilhac-le-Grand.

M. Benoît Melon, architecte de Bâtiments de France, nous fait savoir que les fouilles réalisées sur le site de l'église de Valeuil apprennent de nouvelles données archéologiques sur le lieu.

M. Jean-Pierre Bitard nous dit que l'ormeau de Peluésy en Sarladais, mort en 1884, aurait reçu selon la légende la visite de Saint-Louis. Un poirier à Saint-Geniès, de 2,35 m de circonférence et de plusieurs centaines d'années a été abattu par la tempête en 1996 mais il revit par ses rejets.

Fanny Saint-Martin présente son mémoire de fin d'études de Sciences politiques à Bordeaux : *Répercussion sur l'enseignement catholique en Dordogne des lois sur les Congrégations (1901-1904)*. Elle situe le département par rapport aux grands débats religieux et politiques que connaît la France surtout à partir de la loi de 1904 qui interdit l'enseignement à toutes congrégations. L'opinion reste peu virulente sauf lors de l'expulsion des Ursulines. Notre collègue montre comment, les passions endormies, on assiste à un contournement des lois d'exception par de multiples procédés : sécularisation de l'enseignement pour arriver à partir de 1914 à une coexistence enseignement privé et laïque, modification des statuts pour remplacer les congréganistes par des laïques. «*Si la loi avait pour but de faire disparaître l'enseignement des congrégations, l'objet est partiellement atteint, en revanche c'est un échec si l'objet était d'annihiler tout enseignement catholique car il commence à se réorganiser*».

Mgr Briquet présente ensuite une étude sur «*La sociabilité érudite ou les sociétés savantes*». Certes, le XIX<sup>e</sup> siècle voit une croissance spectaculaire des sociétés érudites mais en Périgord, elles ne semblent pas remonter au-delà du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1684, un cercle interdit se réunit près de Saint-Silain. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la vie intellectuelle tient une place considérable. Si la Révolution leur est hostile, dès 1795, la Constitution de l'an II permet le développement des sociétés libres pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts sous l'influence de l'encyclopédisme. On y note un provincialisme de bon aloi, leur caractère dépendant du recrutement, essentiellement des intellectuels. Au XIX<sup>e</sup> siècle, avec le développement et l'approfondissement des disciplines, les sociétés réduisent leur champ d'investigation et se «spécialisent». Et aujourd'hui, le recrutement se féminise et avec l'évolution de la société, par exemple, les chercheurs en histoire locale ont droit à la reconnaissance nationale de leurs travaux.

Puis, Jean-Pierre Bitard, avec la parution du livre de Jean Lavallée *Ce Saintongeais qui devint Barberousse*, nous fait revivre l'épopée d'Antoine d'Authon, propriétaire des terres des Combes et des Bernardières en Périgord. Il est difficile de connaître la vérité sur ce marin aventurier malgré les écrits de Jean d'Authon, un parent, de ceux de Brantôme (qui parlent d'un conte) et repris par Rouméjoux. Dans sa jeunesse, il fut corsaire, puis pirate. Condamné par Louis XII, il s'occupa ensuite de la gestion de ses terres. Or, un Barberousse pirate, célèbre par sa cruauté, guerroyait contre Charles Quint, se disait Roi d'Alger et devenait amiral des flottes de Soliman II. Antoine d'Authon était-il ce Barberousse ? Jean Lavallée présente dans son ouvrage toutes les thèses ainsi qu'un document découvert récemment. Ce chartrier d'Authon montre clairement que le gentilhomme ne peut être sur ses terres en Saintonge et Périgord et écumer les mers au profit de Soliman II !

Le président,  
Pierre Pommarède

La secrétaire de séance,  
Jeannine Rousset

## SÉANCE DU MERCREDI 6 AOÛT 1997

Présidence : Père Pommarède, président, puis Hervé Lapouge, président du G.R.H.I.N.

Présents : 100 - Excusés : 3

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

## DÉCÈS

- Marie-Lyse Darcos, épouse de notre collègue M. le maire de Périgueux ;
- La marquise de Castellane.

## FÉLICITATIONS

André Morel, maire d'Abjat-sur-Bandiât, et Henri de Montferrand, ambassadeur à La Haye, promus chevaliers de la Légion d'honneur ; Mme Marguerite Lafugie, qui s'est vu décerner la médaille des Justes.

## ENTRÉE DE DOCUMENTS :

## Dons :

- \* Bélingard (C.), *Un village arédien sur la route de Compostelle*, Périgueux, Fanlac, 1997 (don de l'éditeur) ;
- \* Carcénac (M.), *Les combats d'un ingénu*, Editions de Blayac (don de l'auteur) ;
- \* Leymarie (J de), *Pralognan-la-Vanoise (1860-1914)* (don de l'auteur) ;
- \* Saint-Martin (F.), *Les lois sur les congrégations (1901-1904) Leurs répercussions sur l'enseignement catholique en Dordogne*, I.E.P. de Bordeaux, Univ. de Bordeaux-IV, juin 1997 (don de l'auteur) ;
- \* *Histoire de l'école de Saint-Nexans* (1<sup>er</sup> prix du concours Clochers d'or junior 1997) (don de l'école) ;
- \* photocopie de l'histoire du château de Badefols-d'Ans écrite par Marcel Secondat (don de M. de Lestrade de Conty) ;
- \* photocopies de la revue *The Steel Crown*, mars 1997 (don de P. d'Araucanie) ;
- \* deux photographies de la cheminée du n° 3 de la rue Taillefer, à Périgueux, avec la notice extraite du livre de R. Benoît, *La petite histoire de Périgueux* (don de M. Soulié) ;
- \* une carte postale du début du siècle représentant les Arcades.

## Achat :

- \* *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre, recueillis et publiés par J. Delpit*, Paris, Lib. Dumoulin, 1847.

## REVUE DE PRESSE

Le secrétaire général et le président ont relevé plusieurs articles intéressants l'histoire de notre région dans un certain nombre de périodiques :

- \* dans *Les Amis des monastères* de juillet 1997, une étude de notre collègue M Berthier sur «Les privilèges de Cîteaux d'après un ouvrage de l'abbaye de Cadouin» ;

- \* dans *Les feuillets Sem*, n° 38 (juillet 1997), un article illustré sur les sculptures représentant le dessinateur périgourdin ;

- \* dans *Lemouzi*, n° 143 (juillet 1997), une analyse de P. Saumande sur "La thérapeutique en Limousin au XVIII<sup>e</sup> siècle" ;

- \* enfin, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du Périgord Noir*, n° 69, 2<sup>e</sup> trim 1997, nous avons relevé une étude de M. Escat sur "Une enquête auprès des chirurgiens-barbiers du Sarladais au XVII<sup>e</sup> siècle", la présentation de "La création du musée de Sarlat et du Périgord Noir" par Mireille Bénéjean et un article du groupe de travail sur le canton de Saint-Cyprien concernant l'évolution urbaine de cette ville.

## COMMUNICATIONS

En ouvrant la séance, le président s'émeut de la prochaine restructuration des paroisses du diocèse de Périgueux et des problèmes liés à la titlature de ces paroisses qui ne manqueront pas de voir le jour.

Il prie M. Lapouge, président du G.R.HI.N., de bien vouloir présider avec lui la séance de ce jour et donne le compte rendu de la dernière réunion de cette association.

Il rappelle que la prochaine excursion de la Société se déroulera le samedi 20 septembre après-midi et qu'elle conduira nos collègues en pays chanceladais. Il signale qu'il co-présidera une séance des rencontres d'Aubeterre des 6 et 7 septembre prochains dont les communications porteront sur la "Substitution ou superposition des cultes à l'aube du christianisme dans le Sud-Ouest".

M. Cruège fait part de son travail de collecte sur les faiences de Thiviers, puis Brigitte Delluc et Roland Nespoulet présentent le futur Centre européen de recherches archéologique et préhistorique qui s'installera à Périgueux.

M. Bousquet s'inquiète des problèmes de conservation des registres de catholicité dans les paroisses et souligne l'intérêt qu'ils présentent pour la recherche. Le président tient à le rassurer et fait le point sur les collections de ces documents ainsi que sur les archives des anciennes fabriques.

Bernard Lesfargues présente ensuite la nouvelle association "Taillefer" dont il est président et dont les buts sont d'œuvrer à la connaissance et à la mise en valeur du patrimoine du pays de Villamblard. Le n°1 du bulletin de cette association vient de paraître et comprend en particulier des articles sur Wlgrin de Taillefer, sur le château de Barrière et sur des ouvrages récents concernant Fulbert Dumonteil. Il présente également le numéro spécial que *Novelum* vient de publier : il s'agit, sous le titre "Remembrensia sia" d'une

édition par Jean et Etienne Roux d'extraits du "Petit livre noir", transcrits en langue d'oc, traduits, classés par thème et commentés avec une grande précision. Ce premier numéro traite des subsistances à Périgueux au temps de la guerre de Cent Ans.

M. Xavier Arsène-Henry, grand prix de Rome, architecte urbaniste, évoque ensuite ses souvenirs périgourdiens et les idées-force qui ont guidé sa vie professionnelle : une certaine conception du désordre, l'adaptation, l'éphémère, l'aléatoire et le hasard.

Enfin Alain Ribadeau Dumas commente à l'aide de diapositives les églises, les forges et les châteaux du Mareuillais qui ont fait l'objet de la dernière excursion du G.R.H.I.N. : l'église de Beaussac et son banc seigneurial, le château de Bretanges, celui de Mallu, l'église des Grauges, Sainte-Croix-de-Mareuil, Puylobard, La Faye et enfin l'ancienne demeure des maîtres de forge de Beaucueil.

Le président,  
P. Pommarède

Le secrétaire général,  
F. Bordes

#### *ADMISSIONS DU 6 AOÛT 1997*

- M. VIEUVILLE Patrick, 4, rue du Roi-Charles V, 24170 Belvès, présenté par MM. G. Fayolle et JP. Tréfeil ;
- Mme BAUDET Claire, Moulin de Prouilhac, 24580 Rouffignac, présentée par le père Pommarède et le marquis de Fayolle ;
- Me et Mme REYSS Pierre, Le Mesnil de Doules, 24350 Lisle, présentés par Mme Le May et le père Pommarède ;
- Dr CARCENAC Michel, 15 av. Paul-Crampel, 24170 Belvès, présenté par le père Pommarède et M. Th. Turri ;
- M. VAN-ENIS-CERIT, 34, rue Ludovic-Trarieux, 24000 Périgueux, présenté par MM. D. Lavaud et G. Mouillac ;
- Mme DEROULEDE Odette, 2, rue Antoine-Gadaud, 24000 Périgueux, réinscription .

#### *SÉANCE DU MERCREDI 3 SEPTEMBRE 1997*

Présidence : Père Pommarède, président

Présents : 110                      Excusés : 3

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

#### *DÉCÈS*

Etienne de Lestrade de Conty, fils de nos collègues M. et Mme Stéphane de Conty.

### FÉLICITATIONS

Mlle Marie-Thérèse Mousnier, médaille du Tourisme ; M. Pierre Matignon, médaille d'or de Jeunesse et Sports.

### ENTRÉE DE DOCUMENTS

#### Dons :

\* Roux (J. et E), Remembransa sia... *Textes occitans du Livre noir de Périgueux (1360-1450). I : Les subsistances à Périgueux au temps de la Guerre de Cent ans*, Novelum, I.E.O. Peiregòrd, n° 76 (été 1997) (numéro spécial) (don de l'éditeur) ;

\* 2 numéros de la revue *L'Art et l'Eglise*, septembre et octobre 1935 (don de Mme Gouysse)

\* une étude de radiesthésie sur les sites de Mauvezin-Bonnemazon et l'abbaye de l'Escaladieu (M de la Clergerie)

### REVUE DE PRESSE

Le secrétaire général souligne l'intérêt du *Bulletin de l'Institut de France - Académie des Beaux-Arts* que notre Société reçoit régulièrement. Outre les discours de réception de nouveaux académiciens, ce bulletin publie des communications très variées et de qualité aussi bien sur l'histoire de l'architecture ou de la sculpture que sur celle du cinéma par exemple. A ce sujet, M. Lagrange rappelle le rôle essentiel du ministre Robert Lacoste dans le développement de l'industrie cinématographique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

### COMMUNICATIONS

En ouvrant la séance, le président signale qu'il vient de localiser en Argentine le seul manuscrit connu des "Heures à l'usage de Périgueux". Il date du XV<sup>e</sup> siècle et avait été mis en vente aux enchères à l'Hôtel Drouot en juin 1932. Grâce à l'aide des Archives départementales et de celles de Paris, il a pu reconstituer le parcours de ce manuscrit qui, du Calvados, est parti pour Buenos Aires. Son propriétaire devrait nous le présenter lors de son prochain voyage en France.

Le président remercie les collègues qui ont généreusement proposé de prendre à leur charge la rénovation des fauteuils du bureau et la peinture de la cheminée de notre salle de séances. Leur offre sera évoquée dans le prochain conseil d'administration.

Il fait part de la représentation de notre Société par sa vice-présidente, Mme Rousset, aux conférences organisées le 23 août dernier par le Cercle de recherches sur les fonderies en Pays d'Ans. M. Bontemps y a évoqué l'histoire des hauts-fourneaux ; M. Pizano, conservateur départemental, a présenté celle de Savignac-Lédrier et le président Gamboa a conté celle de la forge d'Ans.

Le président a quant à lui participé à la visite du château de Jumilhac et à la présentation qu'en a fait notre collègue M. Ortéga. A cette occasion, le père Pommarède a découvert dans l'église du village un vitrail représentant saint Eusice tenant sur un plateau une ruche. C'est la seconde représentation d'un "bournat" qu'il trouve, celle-ci s'expliquant par le transfert en 1869 des reliques du saint de Chalusset à Jumilhac. Comme pour la première, il en fera part à la société félibréenne du Périgord dont la ruche est l'emblème.

Il signale la naissance ou le développement de plusieurs associations à but historique qui se préoccupent de conserver localement la mémoire de villes ou de villages, ou bien encore d'oeuvrer à la sauvegarde de monuments. C'est ainsi que vient d'être créée une association pour la sauvegarde de la chapelle des Tresséroux ("les trois soeurs"), sur la commune des Lèches, sous l'impulsion de B. Lesfargues, Y. Laborie et le père Delage. A Hautefort est en train de naître l'association pour le patrimoine du Pays d'Hautefort et du côté charentais celle des "Rives de la Nizonne" dont l'activité concerne en particulier La Roche-Beaucourt. Le président fait part de ses courriers d'encouragement à ces sociétés soeurs ainsi qu'aux Amis du Vieux-Cognac, qui viennent de réhabiliter un ancien lavoir, et à ceux de Cause-de-Clérans qui restaurent les croix de la commune.

A ce sujet, M. Bordes, tout en souhaitant longue vie à ces associations, regrette que ce type de structures ne fasse pas plus souvent appel aux compétences scientifiques ou aux conseils de professionnels, en particulier pour tout ce qui touche à la conservation ou à l'exposition de documents (archives papier, photos, journaux, etc.). M. Bousquet signale l'existence d'une association dynamique qui a pour nom "La Mémoire du Fleix".

Le président, puis le secrétaire général, indiquent que les prochaines "Rencontres d'archéologie et d'histoire du Périgord" se tiendront du 26 au 28 septembre à l'amphithéâtre Jean-Moulin de la Bibliothèque municipale de Périgueux. On y entendra des universitaires de toute l'Europe parler des "Châteaux, routes et rivières". Ce thème donnera en particulier lieu à des conférences sur les chantiers archéologiques liés à la construction de la route A 89 ainsi qu'à d'autres contributions touchant le Périgord.

La prochaine conférence bimestrielle de notre Société, le 10 septembre, sera assurée par F. Bordes et portera sur l'histoire des diverses préfectures de la Dordogne. Quant à l'excursion du 20 septembre après-midi en pays chanceladais, elle conduira nos collègues de l'abri de Raymonden à l'abbaye de Chancelade, où B. Reviriego présentera le fameux "Christ aux outrages" et ses mystères, puis à Château-l'Evêque où seront évoqués Rachilde et Vincent de Paul, et enfin au château de la Côte à Biras, lieu de naissance de Mgr du Lau.

M. Larivière, de Terrasson, présente les photos d'un socle de croix en pierre sur lequel on peut lire l'inscription : "Qu'à l'ombre de ta croix, nous priions nos défunts - 1771". Les recherches qui ont été menées ont permis de découvrir que cette croix avait été édifée à la suite d'une terrible épidémie qui avait sévi à Terrasson et dans les paroisses alentour.

La deuxième partie de la séance est consacrée à la projection de la production vidéo de Périgord Communication : *Périgord d'hier et d'aujourd'hui*. Cette première cassette d'une série qui en comportera quatre porte sur le Périgord Noir. Sur un commentaire de Gilles Ray et grâce à la très riche collection de cartes postales anciennes de notre collègue Henri Brives, les producteurs se sont attachés, canton par canton, à mettre en parallèle ces documents avec l'état actuel des mêmes paysages ou villages. Cette approche permet parfois avec surprise de saisir les évolutions des paysages urbains ou ruraux depuis le début du siècle.

Le président,  
P. Pommarède

Le secrétaire général,  
F. Bordes



# Nouveaux résultats sur deux habitats de l'abri Pataud (couches 3 et 12)

par Laurent CHIOTTI et Roland NESPOULET

*L'étude comparée de l'habitat aurignacien de la couche 12 et de l'habitat gravettien de la couche 3 de l'abri Pataud s'appuie principalement sur la détermination des matières premières siliceuses, sur l'analyse technologique et typologique des industries lithiques ainsi que sur l'analyse de la répartition spatiale des objets. Les résultats paléethnologiques ainsi obtenus permettent de détailler deux types d'habitats très différents.*

*D'une part, l'habitat aurignacien de la couche 12 se présente comme un campement de chasse saisonnier dont les occupants se déplaçaient dans un faible rayon d'action. La répartition spatiale des objets, révélant une structure d'habitat simple, atteste de la courte durée de l'occupation.*

*D'autre part, l'habitat gravettien de la couche 3 correspond à une occupation de longue durée, à partir de laquelle les hommes préhistoriques effectuaient des déplacements importants (jusqu'à 60 km). La structure d'habitat témoigne d'une installation plus complexe que celle de la couche 12.*

### Présentation du site

Situé à mi-chemin entre l'abri Cro-Magnon et le château médiéval des Eyzies, l'abri Pataud, ouvert au sud-ouest, se niche au pied de la falaise. Aujourd'hui totalement effondré, il domine la Vézère d'une dizaine de mètres, et se prolonge par un talus jusqu'à la vallée.

Signalé pour la première fois par Emile Rivière en 1899 (Rivière, 1901), le gisement ne connut que quelques fouilles limitées jusqu'à l'arrivée du professeur H. L. Movius en 1953. A cette date, il entreprend un sondage sur le talus. La richesse des couches archéologiques qu'il découvre (Aurignacien et Gravettien), l'incite à entreprendre des fouilles de grande ampleur. Ainsi, de 1958 à 1964, 14 niveaux d'occupation sont mis au jour, numérotés de 1 à 14, sur une stratigraphie de 9,25 mètres d'épaisseur (figure 1).

Depuis 1988, le laboratoire de préhistoire du Muséum national d'histoire naturelle a repris l'étude du gisement préhistorique et de l'abondant matériel archéologique conservé sur place.

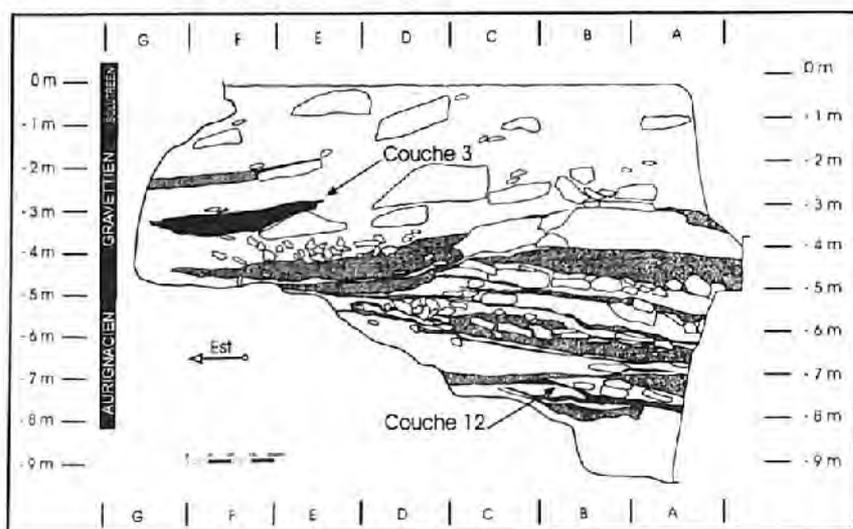


figure 1

### Fouilles de la couche 3 et de la couche 12

Le carroyage mis en place par H. L. Movius au début des fouilles couvrait une zone de 14 m sur 12 m. Subdivisé en *squares* (Note 1) (A à G) et *trenches* (I à VI), il formait des zones de 4 m<sup>2</sup>. Deux *trenches* (VII et VIII) furent ensuite ajoutées dans la partie nord de l'abri, portant la superficie

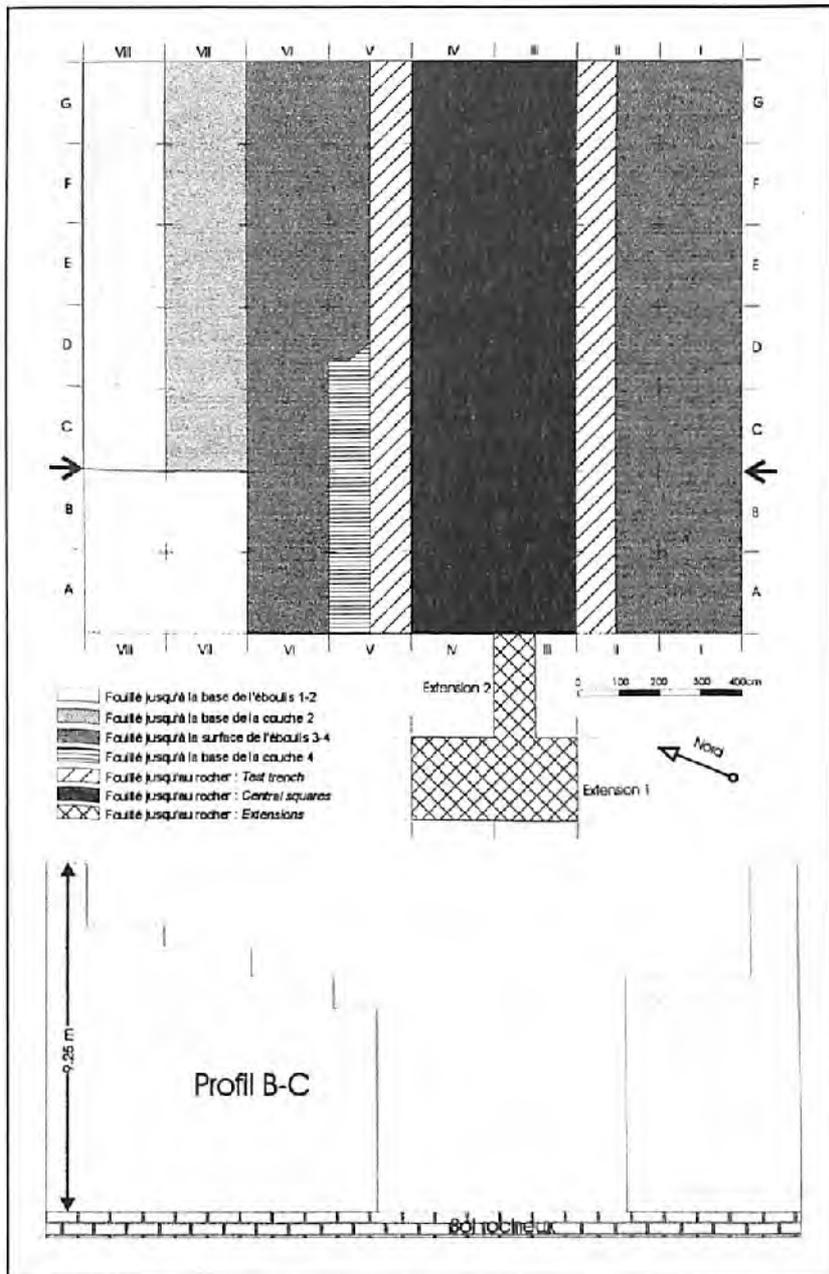


figure 2

totale à 224 m<sup>3</sup> (figure 2). Durant toute la fouille, seule l'industrie (lithique et osseuse) était coordonnée. Les déchets de taille et la faune étaient récoltés par zone et subdivision stratigraphique.

Deux campagnes de fouilles estivales furent nécessaires au dégagement de la couche 3, en 1958 et 1959, sur une surface totale de 60 m<sup>2</sup>, s'étendant sur 18 zones du carroyage (*squares* E à G, *trenches* I à VI). On peut estimer le volume fouillé à environ 70 m<sup>3</sup>. La couche 3 comportait 9 sous-niveaux. L'occupation principale (*Lens* 2) contenait plus de la moitié du matériel lithique découvert. Afin de minimiser les risques d'erreur, le professeur H. L. Movius décida de laisser une banquette non fouillée de 25 centimètres de large entre chaque zone, permettant de contrôler en permanence l'attribution stratigraphique des pièces archéologiques. Malheureusement, ce système de fouille ne lui permit pas de dégager d'un seul tenant le sol d'habitat (Movius, 1997, page 32).

La moyenne des dates obtenues pour la couche 3 par la méthode du 14C est de 23 180 ± 460 ans B.P. (Note 2). Elle est attribuée au Périgordien VI.

Quatre années plus tard, la couche 12 fut fouillée sur une surface de 23 m<sup>2</sup>, s'inscrivant dans 10 zones du carroyage (*squares* A à C, *trenches* II nord à V sud). On peut estimer le volume fouillé à 2,5 m<sup>3</sup>. La couche 12 représentait une seule entité : elle ne fut pas subdivisée en sous-niveaux.

Suite aux difficultés techniques dues à la présence d'énormes blocs d'effondrement de la voûte de l'abri, la fouille fut réduite à une tranchée de 6 mètres de large (entre les *trenches* II nord et V sud). En 1964, des sondages furent pratiqués sur le talus, en avant de l'abri : l'*Extension 1* (*trenches* III et IV) et l'*Extension 2* (*trench* III nord), sur une superficie de 10,5 m<sup>2</sup> représentant un volume de 2,3 m<sup>3</sup>. Malheureusement, nous ne disposons aujourd'hui que de peu d'informations sur ces extensions où aucun objet ne fut coordonné. Il faut également signaler que la partie ouest des *squares* A n'a pas été fouillée à l'exception d'une bande de 1 mètre de large dans le prolongement de l'*Extension 2* mais, aucun objet n'y a été coordonné.

La moyenne des dates obtenues pour la couche 12 par la méthode du 14C permet d'estimer son âge à 33 130 ± 460 ans B. P. (Note 3). Elle est attribuée à l'Aurignacien ancien.

## Matériel étudié

### *La couche 12*

Un total de 2 821 pièces lithiques ont été étudiées, représentant un poids de 27,034 kg. Le nombre minimum de pièces (Note 4) est de 1 978. L'observation systématique du matériel provenant des extensions a permis de

faire augmenter sensiblement le nombre d'outils. Il passe ainsi de 98 outils, dans l'étude de A. S. Brooks (Brooks, 1979) à 509 outils aujourd'hui étudiés (tableau a, figure 3).

Les matières premières siliceuses utilisées par les occupants de la couche 12 ont plusieurs origines : les silex noirs à gris et bruns (Sénonien indifférencié) qui proviennent des abords immédiats de l'abri Pataud (ce sont les silex "locaux") et le silex maestrichtien provenant d'une quarantaine de kilomètres, dans la région de Bergerac.

Les silex "locaux" représentent 91 % du poids total des matières premières retrouvées dans l'abri, auxquels il faut ajouter 8 % de silex

	<b>Couche 12</b>	<b>Couche 3</b>
Nombre total de pièces (déchets + outillage)	2 821 (2 312 + 509)	33 786 (32 084 + 1 712)
Poids de silex	27,034 kg	226,374 kg
Nombre minimal de pièces	1 630	17 313

tableau b

	<b>Couche 12</b>		<b>Couche 3</b>	
<b>Fiches de fouille</b>	Nombre	<i>Pourcentage</i>	Nombre	<i>Pourcentage</i>
Objets coordonnés	150	92,0 %	1 898	80,3 %
Objets non coordonnés	13	8,0 %	465	19,7 %
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 363</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Ensemble des pièces lithiques étudiées</b>	Nombre	<i>Pourcentage</i>	Nombre	<i>Pourcentage</i>
Pièces localisées	2 746	97,3 %	28 623	84,7 %
Pièces mal ou non localisées	75	2,7 %	5 163	15,3 %
<b>Total</b>	<b>2 821</b>	<b>100,0 %</b>	<b>33 786</b>	<b>100,0 %</b>

figure 3

indéterminés, qui sont pour la plupart des silex sénoniens dont la patine ne permet pas de déterminer s'ils sont noirs ou bruns. 75 % des pièces corticales possèdent un cortex roulé ou un néocortex, témoignant de l'origine fluviale des blocs dans lesquels elles ont été débitées. Il est probable que ce silex ait été ramassé sur les berges de la Vézère, peut-être même immédiatement en contrebas de l'abri. On peut également penser que les rognons étaient rapportés entiers dans l'habitat ; l'analyse technologique indique en effet que toutes les étapes du débitage sont représentées dans l'industrie lithique.

Le silex du Bergeracois ne représente que 1 % du poids total, principalement sous la forme d'outils (16 outils sur un total de 20 pièces). L'absence de déchets de taille laisse supposer qu'il s'agit de pièces rapportées sur le site déjà débitées, voire déjà façonnées. Il est même possible que les Aurignaciens les avaient déjà en leur possession lors de leur installation sur le site.

L'ensemble du matériel lithique de la couche 12 témoigne d'une activité de taille peu laminaire, puisque seulement 24 % des pièces sont des lames ou des lamelles (la majorité des produits de débitage sont des éclats sans préparation obtenus à partir de petits galets de silex roulés par la Vézère). L'outillage présente également un indice laminaire faible (37,5 %). Les grattoirs sont relativement nombreux (indice des grattoirs, (Note 5) IG=17,87 %), (figure 4 a et b) et les burins pratiquement absents (indice des burins, IB=0,98 %). Les outils peu élaborés, le plus souvent façonnés sur éclat, sont très nombreux, avec 30,45 % de pièces retouchées, 20,24 % de pièces encochées (figure 4d) et 8,84 % de pièces denticulées. Les outils caractéristiques de l'Aurignacien sont assez faiblement représentés, avec un indice de grattoirs aurignaciens, IGA, de 4,12 % (figure 4f) et 3,14 % de lames aurignaciennes (figure 4c) (portant ou non des grattoirs à leurs extrémités). Les pièces esquillées sont également nombreuses (6,5 %) (figure 4e).

### *La couche 3*

Une étude précédente de la couche 3 faisait état de 1 309 outils (Bricker & David, 1984, p.9). Notre propre étude a pris en compte l'ensemble du matériel lithique, soit 33 786 pièces (pour un poids total de 226.374 kg), parmi lesquelles 1 662 outils ont été déterminés. Le nombre minimal de pièces est de 17 313 pièces (tableau a, figure 3).

Pendant l'occupation de la couche 3, comme pendant celle de la couche 12, l'approvisionnement en matière première siliceuse s'effectuait principalement aux abords immédiats de l'abri. Le silex sénonien noir à gris et brun représente ainsi 93 % du poids total de silex ramené dans l'habitat. Mais à la différence de la couche 12, on trouve une plus grande quantité et plus de variétés de silex d'origine éloignée (ou "exotiques").

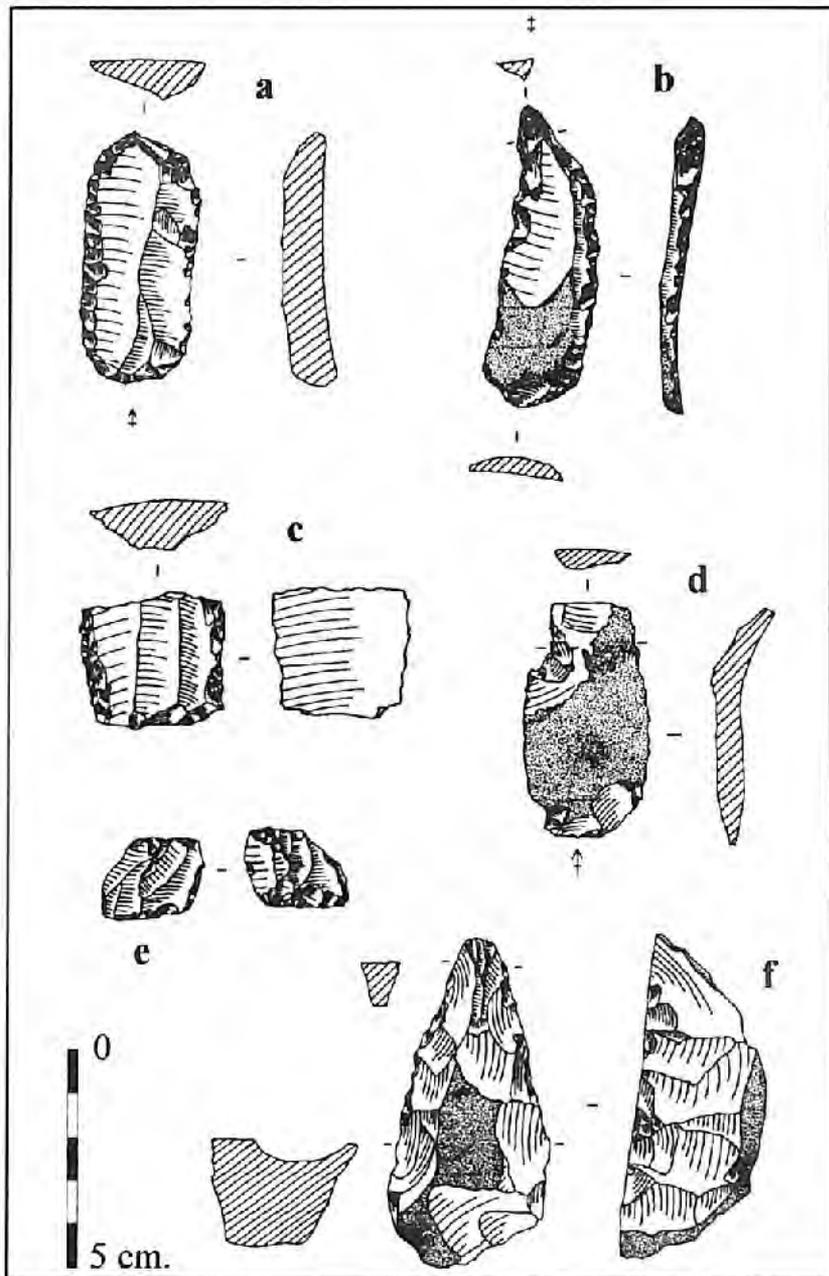


figure 4

Il s'agit principalement de silex de la région de Bergerac et de silex de la région de Fumel (Turonien), qui représentent ensemble 5 % du poids total de silex. La plupart des pièces en silex "exotique" devaient être rapportées dans l'habitat sous la forme de supports déjà débités, comme le révèle l'analyse technologique (rareté des nucléus, absence de certaines étapes du débitage, comme la préparation des rognons par exemple). Une proportion importante d'entre elles (36 % du poids total de silex "exotique" contre seulement 8 % pour les silex "locaux"), a ensuite servi de supports à des outils, principalement des burins et des pointes de la Gravette. Le façonnage et l'entretien du biseau des burins sont attestés par la proportion très importante de chutes de burin dans cette matière.

Des remontages ont par ailleurs permis de démontrer que certains rognons en silex du Bergeracois avaient également été débités sur place, donc rapportés entiers dans l'abri.

Le matériel lithique dans son ensemble, qui compte de nombreux nucléus et pièces techniques (Note 6), témoigne d'une activité de taille sur place, consacrée presque exclusivement au débitage laminaire.

L'indice laminaire de l'outillage est élevé, variant de 72 % pour le silex noir sénonien à 80 % pour le silex du Bergeracois. L'outillage présente des caractéristiques communes à toutes les industries gravettiennes du sud-ouest (importance des burins, nombreuses pièces à dos) avec pour particularité le nombre élevé de burins sur troncature (figure 5 a et b) et de microgravettes. Les observations typologiques sur cette industrie peuvent se résumer par les indices suivants : indice des grattoirs, IG=13,90 %, indice des burins, IB=27,80 %, indice des burins dièdres, Ibd=6,92 %, indice des burins sur troncature, Ibt=16,13 %, indice des perçoirs, IP=1,32 % et indice du groupe caractéristique du Périgordien, GP=29,96 %.

### Méthode d'analyse des répartitions spatiales

Après la saisie des fiches de fouille, la répartition spatiale des objets coordonnés a été visualisée sur ordinateur avec le programme "Cplot", mis au point par Harold Dibble et Shannon Mc Pherron (Dibble et Mc Pherron, 1988). Ce programme fonctionne sous DOS<sup>®</sup>, sur une plateforme PC, les données sont stockées dans une base de données Borland Database<sup>®</sup>. Les objets sont visualisés sous forme de points colorés, en coupe ou en plan.

Les plans de répartition spatiales présentés ici ont été réalisés grâce à un programme que nous élaborons actuellement, fonctionnant sous Microsoft Windows 95<sup>®</sup> et utilisant une base de donnée Microsoft Access<sup>®</sup> (Note 7).

Pour prendre en compte les nombreuses pièces non coordonnées, il a été nécessaire de visualiser également les densités de répartition, c'est-à-dire le nombre de pièces par zone du carroyage.

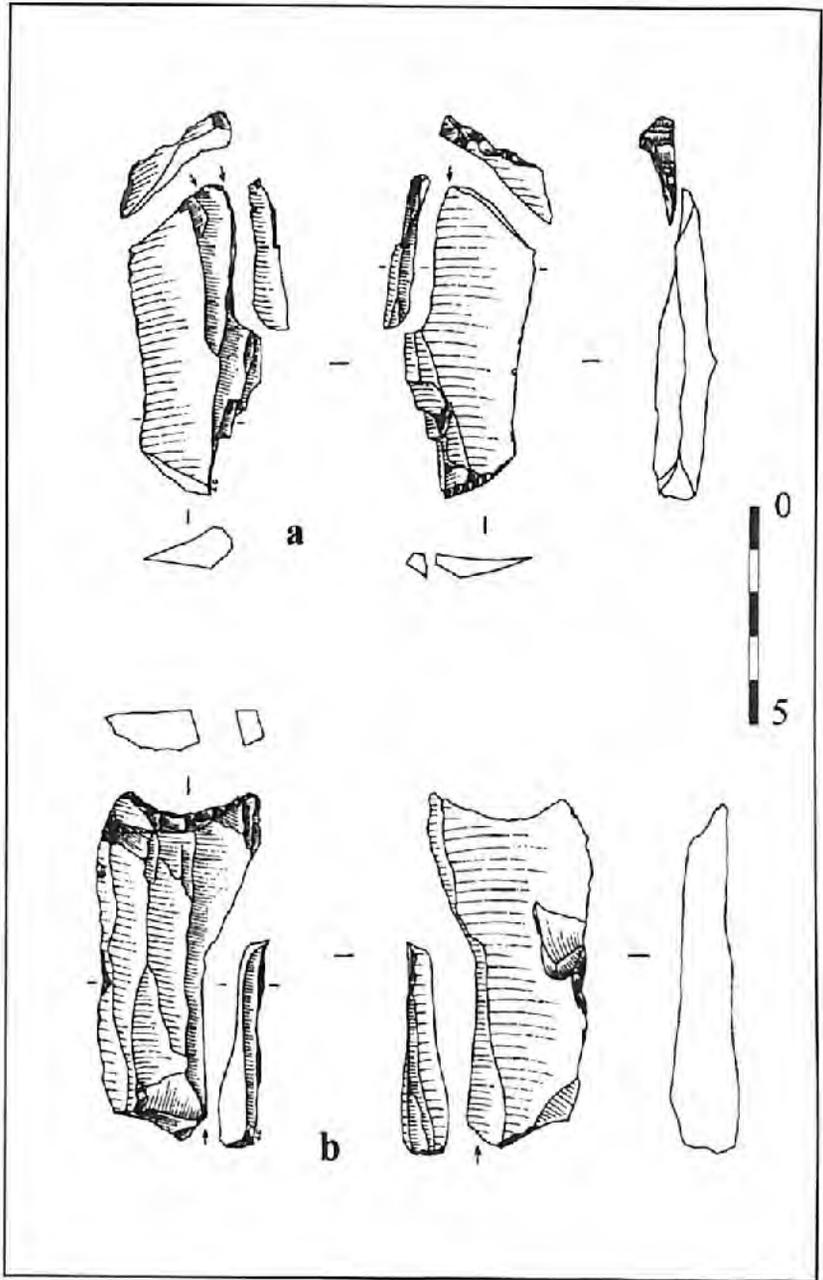


figure 5

L' étude de la répartition spatiale ne prenant en compte que les objets archéologiques clairement localisés, il convenait de présenter préalablement la proportion des objets non localisés, qui échappent malheureusement à cette analyse (tableau b, figure 3). Cette proportion varie de 15 % pour la couche 3 à 3 % pour la couche 12. Ainsi, même si nous sommes privés d'une partie de l'information liée aux données archéologiques, nous pouvons considérer que les échantillons pris en compte (de 85 % à 97 %) sont représentatifs des habitats étudiés.

## Structures d'habitat et interprétations paléolithiques

### *La couche 12*

Au moment du dépôt de la couche 12, l'abri est dans une phase initiale de son évolution. Il se présente comme une plate-forme étroite.

L'extension originelle de la couche vers le fond de l'abri reste inconnue, puisqu'elle était tronquée par la couche 11. Elle a également été clairement identifiée dans l'*Extension 2*. Dans l'*Extension 1*, H. L. Movius y rattache le niveau J (Movius 1977, p 150).

Dans la zone fouillée, l'occupation de la couche 12 s'organisait autour de 4 foyers (P, Q, R et S) situés dans les *squares* B et C, et les *trenches* II nord et III. Trois d'entre eux étaient groupés au pied d'un petit tertre de l'éboulis 12/13 sous-jacent. Il s'agissait de foyers en cuvette creusés dans l'éboulis 12/13, dont le plus important avait un diamètre d'environ 75 cm, pour une profondeur de 24 cm (Movius, 1977, p.133).

L'étude de densité des pièces et de répartition spatiale de l'outillage coordonné laissent apparaître trois aires de concentration d'objets : dans la partie avant de l'abri (*square* A, *trenches* III-IV), en avant de l'abri (*Extension 2*) et, dans une moindre mesure, dans le secteur sud, contenant les foyers P, Q et R.

Une forte concentration d'objets lithiques dans les zones AIII et AIV (environ 25 % de l'outillage et 30 % des déchets de taille) apparaît aussi bien sur les plans de densité du matériel lithique (figure 6 a et b) que sur le plan de répartition spatiale des objets coordonnés (figure 7a). De plus, pratiquement tous les outils peu élaborés (pièces retouchées, pièces encochées et pièces denticulées) se situent dans ce secteur (figure 8a) où tous les types d'outils sont présents, en particulier un nombre important de grattoirs (figure 7b). D'après N. L. Benco, cette zone de concentration ne contenait environ que 15 % (**Note 8**) des restes de faune (Benco, in Bricker & al., 1995, p. 223). Ces éléments semblent indiquer que ce secteur de l'habitation pouvait être une zone de taille et de façonnage des outils.

La seconde concentration est située autour des foyers P, Q et R, dans les zones BIII, BII nord et CII nord (figures 6 a et b et 7a). Contrairement au secteur précédent, le matériel lithique y est relativement peu représenté (14,4 % de l'outillage et 21,9 % des déchets de taille) alors que la faune y est abondante avec plus de 80 % des restes (Ibid., p. 223), révélant probablement des activités de boucherie dans ce secteur de l'habitat.

Il convient de noter que dans ce secteur, les outils coordonnés sont peu nombreux (figure 7a), avec seulement quelques grattoirs et autres outils (figures 7b et 8b).

La troisième concentration, de loin la plus importante, se situe dans l'*Extension 2* (Note 9), qui comporte 36,3 % des déchets de taille et 46 % de l'outillage (figure 6 a et b). H. L. Movius signale que les déchets de taille et les restes fauniques étaient à peu près en quantité égale dans ce secteur (Movius, 1977, p.152).

Le peu d'informations recueillies lors de la fouille de ce secteur rend difficile toute tentative d'interprétation. Cependant, dans l'*Extension 2*, la couche 12 se situe en bord de pente. Son pendage vers l'ouest est de plus en plus important, il atteint même 22° dans l'*Extension 1*, qui est entièrement sur le talus. Il est probable qu'une bonne partie du matériel retrouvé dans l'*Extension 2* corresponde à des déchets rejetés sur la pente.

Le plan général de répartition des objets coordonnés (figure 7a) fait apparaître un secteur où les objets sont presque totalement absents (partie sud-ouest de la zone BIII), entre les deux aires d'activités décrites plus haut, qui pourrait correspondre à une zone de passage.

L'absence d'objets peut également être notée dans la partie sud-ouest de la fouille (zones AII nord, BII nord-ouest et BIII sud), ce qui peut s'expliquer par la présence du petit tertre de l'éboulis 12/13 sous-jacent, dans la base duquel étaient creusés les foyers P, Q et R. Dans la partie nord de la fouille (zones AV sud et BV sud), l'absence d'objets pourrait correspondre à la terminaison latérale de la couche 12.

Ainsi, l'étendue de la zone fouillée et la nature des vestiges découverts nous ont permis de rendre compréhensible l'organisation de l'espace du campement : autour des foyers, creusés vers le fond de l'abri et abrités par un petit tertre, s'organise une aire de boucherie. Séparée des foyers par une zone sans objets, une aire de taille se situe dans la partie avant de l'abri.

L'origine presque exclusivement locale de la matière première siliceuse, le caractère peu élaboré de l'outillage et le fait que toutes les saisons ne soient pas représentées dans les restes de faune (Note 10), sont autant d'arguments qui permettent d'interpréter l'habitat de la couche 12 comme un campement de chasse de courte durée.

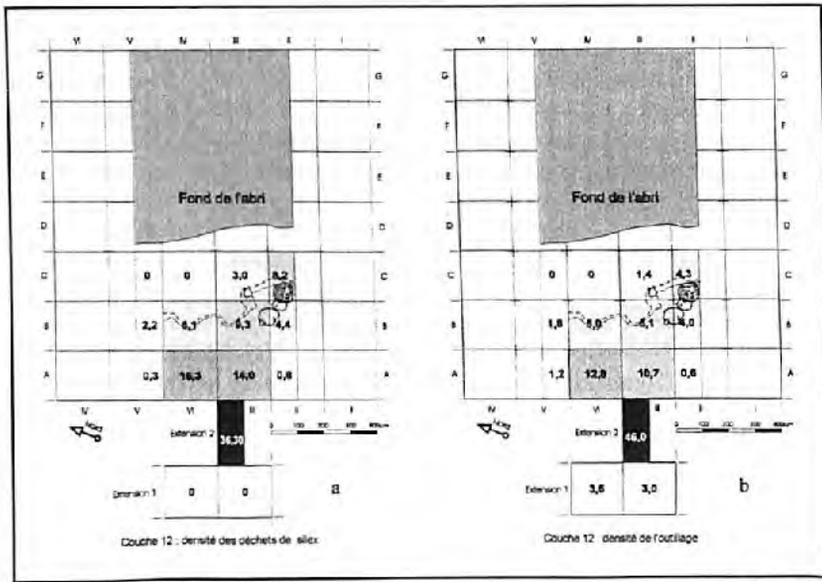


figure 6

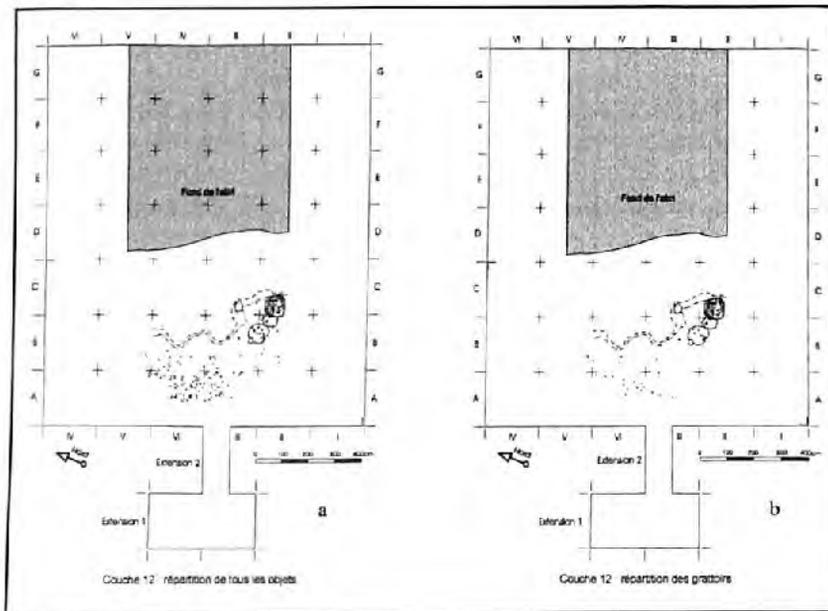


figure 7

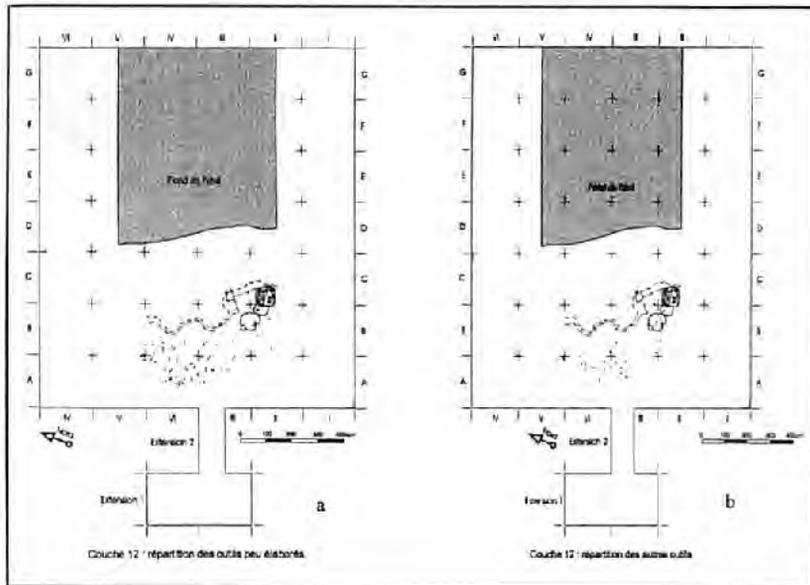


figure 8

### La couche 3

Le dégagement de la couche 3 avait permis d'observer l'habitat le plus complexe et l'un des mieux conservés de l'abri Pataud. Nous avons déjà eu l'occasion de présenter l'interprétation de H. L. Movius (Nespoulet, 1995) pour cet habitat qu'il qualifie lui-même de *Long House* (Movius, 1977). Toute la zone d'occupation était limitée à l'ouest par un véritable mur naturel, formé d'une série de blocs effondrés de la voûte de l'abri. H. L. Movius pensait qu'une structure en matériaux périssables (bois et peaux) s'appuyait sur les blocs (*square F*) et sur la falaise. Une zone sans objets à l'extrémité sud (*trench II*) correspond peut-être à l'entrée (figure 10a).

Une fois replacées sur le plan d'occupation de la couche 3, les densités de répartition peuvent être interprétées en fonction de la structure d'habitat elle-même (figure 9 a et b). De toute la surface fouillée, la zone FI est celle qui a la plus forte densité d'objets (18 % pour les déchets, dont une forte proportion de nucléus, et 21 % pour l'outillage). Elle correspond à la zone immédiatement en avant de l'entrée, à l'extérieur de la cabane. Pour le reste des zones, on observe des variations sensibles de densités. La majorité des outils se situent autour de l'entrée (FII, FIII et EI) (figure 9b). Les déchets se concentrent au milieu de la zone fouillée (FIII et GIII), c'est-à-dire autour des foyers centraux B et C, à l'intérieur même de la cabane, mais également dans la partie nord (GVI), soit à l'extrémité et à l'extérieur de la cabane (figure 9a).

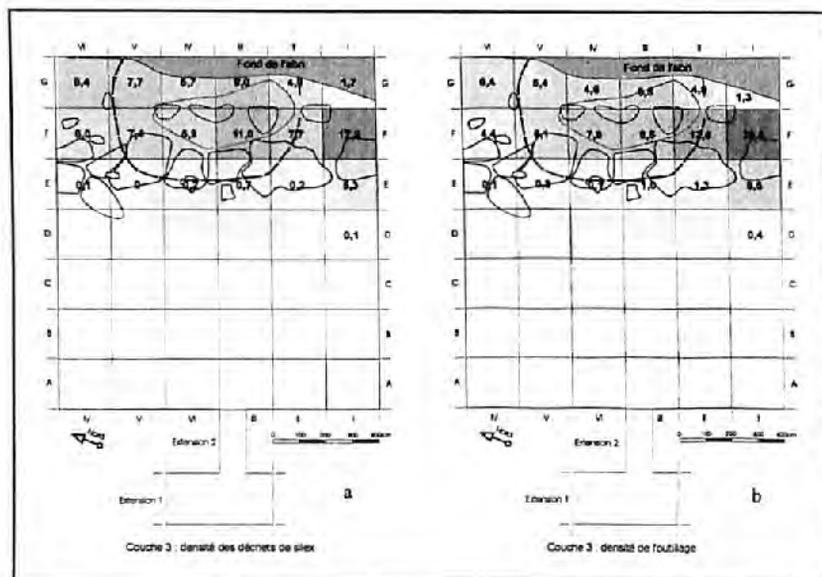


figure 9

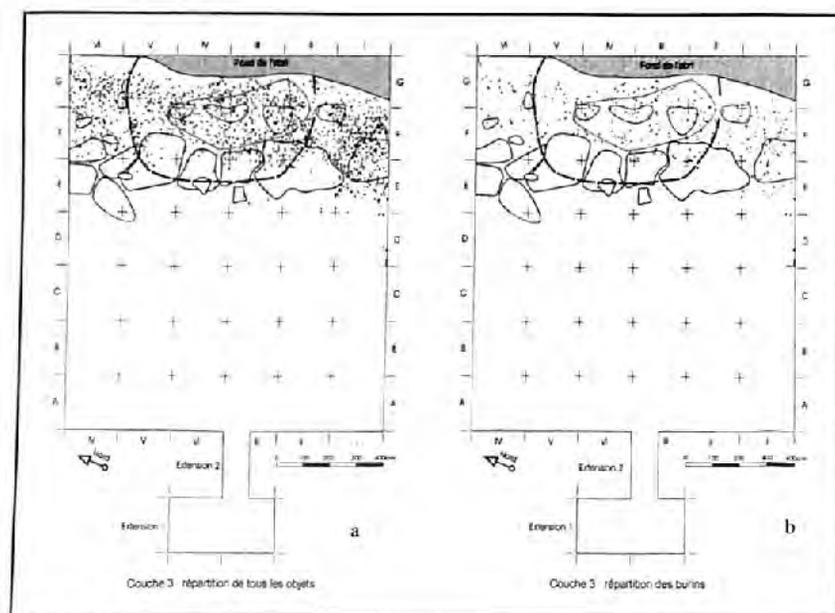


figure 10

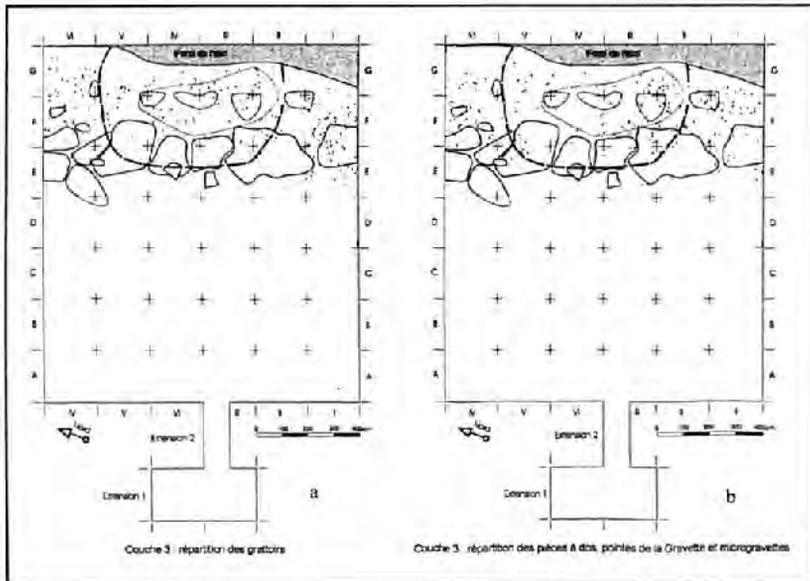


figure 11

L'analyse de la répartition spatiale des objets cordonnés peut être mise en relation avec deux hypothèses de H. L. Movius. D'une part, autour de l'entrée présumée de la cabane, on observe effectivement une moindre densité d'objets. D'autre part, très peu d'objets se trouvent en avant des blocs d'effondrement, ce qui vient étayer l'hypothèse de l'existence d'une structure de fermeture de l'habitation (figure 10a).

Il est également possible d'affiner l'analyse de la répartition spatiale selon les différents types d'outils. Les burins se situent majoritairement en avant de l'entrée (FI à IV, GIII) (figure 10b) et à l'intérieur même de la cabane. Les grattoirs sont plutôt situés à l'extérieur, soit en avant de l'entrée (FI et E1), soit à l'extrémité nord de la zone fouillée (GVI) (figure 11a). Enfin, il existe une concentration remarquable de pièces à dos autour de la zone d'entrée (FII) (figure 11b).

La mise en évidence de ces zones d'activités différenciées, qui s'accorde parfaitement avec les observations de fouilles, apporte des informations nouvelles sur la gestion de l'espace intérieur de l'habitat. La zone en avant de l'entrée apparaît comme l'aire d'activité principale. Ceci est confirmé par l'étude archéozoologique, en cours, puisque l'aire de plus grande concentration de déchets fauniques correspond également à cette zone (Note 11). Un minimum de trois autres aires d'activités spécialisées sont mises en évidence par les différents types d'outils (burins, grattoirs et pièces à dos).

La gestion des matières premières siliceuses, plus diversifiée que dans la couche 12, les types d'outils plus variés et le fait que toutes les saisons soient représentées dans les restes de faune (Note 11), nous permettent d'interpréter les vestiges de l'habitation de la couche 3 comme un campement permanent, véritable "camp de base".

### Conclusion

Au-delà des résultats obtenus sur l'organisation des campements eux-mêmes, l'analyse comparée des habitats de la couche 12 et de la couche 3 montre des différences sensibles de comportements et de modes de vie entre ces deux périodes d'occupation de l'abri.

Une grande partie de l'information paléoenvironnementale et archéologique manque évidemment à la présente étude, limitée à certains aspects de la culture matérielle.

Les données archéologiques ont permis d'étudier l'organisation des campements, ainsi que les rapports qu'entretenaient les hommes préhistoriques avec leur environnement : campement de courte durée dans un abri peu profond au moment de la couche 12 campement "de base" au fond d'un abri protégé par un effondrement de la voûte, au moment de la couche 3.

L.C. et R.N. (Note 12)

### Bibliographie

BRICKER Harvey M. et MELLARS P.A., 1987, Datations au carbone 14 de l'abri Pataud (Les Eyzies, Dordogne) par le procédé "accélérateur - spectromètre de masse", *l'Anthropologie*, Paris, 91, p. 227 à 234.

BRICKER Harvey M. & DAVID Nicholas, 1984, The Perigordian VI (Level 3) assemblage, Excavation of the Abri Pataud, Les Eyzies (Dordogne), *Bulletin of the American school of prehistoric research*, Peabody museum, Harvard university, 34, 109 p., ill.

BRICKER & al, 1995, Le Paléolithique supérieur de l'abri Pataud (Dordogne) : les fouilles de H. L. Movius Jr., *Documents d'archéologie française*, édition de la maison des sciences de l'homme, Paris, N°50, 328 p., ill.

BROOKS Alison Spence, may 1979, Thesis, The significance of variability in Paleolithic assemblages : An Aurignacian example from

southwestern France. *Department of Anthropology, Harvard university, Cambridge, Massachussets, 1057 p.*, ill.

CHIOTTI Laurent, 1996, Contribution à l'étude de l'Aurignacien de l'abri Pataud, Les Eyzies (Dordogne) : Etude technologique et typologique de l'Aurignacien ancien de la couche 12), Mémoire de DEA "Quaternaire, Géologie, Paléontologie Humaine, Préhistoire", *Muséum National d'Histoire Naturelle, Institut de Paléontologie Humaine, Paris, 101 p.*, ill.

DIBBLE Harold L., McPHERRON Shannon P, 1988, On the Computerization of Archaeological Projects, *Journal of Field Archaeology*, vol. 15, p. 431 à 440, ill.

DUBOURG Christine, DELLUC Brigitte et Gilles et NESPOULET Roland, 1996, Un nouveau galet gravé à l'abri Pataud, *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, tome CXXIII, p. 410 à 423, ill.

MOVIUS H.L.Jr., 1977, Excavation of the abri Pataud, Les Eyzies (Dordogne), Stratigraphy, *Bulletin of the American school of prehistoric research, Peabody museum, Harvard university, Cambridge, Massachussets, bull. N° 31, 169 p.*, ill., plans.

NESPOULET Roland, 1993, Le Périgordien VI de l'abri Pataud, Les Eyzies-de-Tayac, Dordogne. Etude technologique et typologique de l'industrie lithique de la couche 3, Mémoire de DEA "Quaternaire, Géologie, Paléontologie Humaine, Préhistoire", *Muséum National d'Histoire Naturelle, Institut de Paléontologie Humaine, Paris, 67 p.*, ill.

NESPOULET Roland, 1993, Le Solutréen de l'Abri Pataud (Les Eyzies-de-Tayac, Dordogne), *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, tome CXXII, p. 437 à 448, ill.

NESPOULET Roland, 1995, Le Périgordien VI de l'Abri Pataud Les Eyzies-de-Tayac, *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, tome CXXII, p. 499 à 518, ill.

NESPOULET Roland, 1996, Le Périgordien VI de l'abri Pataud (Les Eyzies-de-Tayac, Dordogne). Contribution à l'étude technologique et typologique de l'industrie lithique de la couche 3, Thèse de Doctorat du *Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 260 p.*, ill.

RIVIERE Emile, 1901, L'Abri sous roche de Morsodou ou Croze de Tayac (Dordogne), *compte rendu des congrès annuels de l'association française pour l'avancement des sciences, 30<sup>e</sup> session, Ajaccio, p. 756 à 752.*

SONNEVILLE - BORDES Denise de. 1958. Esquisse d'une évolution typologique du Paléolithique supérieur en Périgord : défense et illustration de la méthode, *l'Anthropologie*, p. 197 à 230.

VOGEL et WATERBOLK, 1963, Groningen, *Radiocarbon Dates IV. Radiocarbon*, 5, p. 163 à 202.

VOGEL et WATERBOLK, 1967, Groningen, *Radiocarbon Dates VII. Radiocarbon*, 9, p. 107 à 155.

## Légendes

Figure 1 : coupe stratigraphique sagittale synthétique du remplissage de l'abri Pataud montrant la position relative de la couche 12 (Aurignacien ancien) et de la couche 3 (Périgordien VI). Aurignacien : couches 14 à 6, Gravettien : couches 5 à 2, Solutréen : couche 1 et niveaux supérieurs (d'après Movius, 1977).

Figure 2 : plan du carroyage de fouille de l'abri Pataud montrant les couches atteintes dans les différentes zones (d'après Movius, 1977). Le profil B-C présente les profondeurs des différents secteurs fouillés et l'étagement des différentes banquettes.

Figure 3. **tableau a** : inventaire des pièces décomptées et pesées, **tableau b** : répartition des objets fichés, coordonnés ou non coordonnés. Répartition des pièces étudiées, localisées ou non localisées (attribués à une zone unique). Ces répartitions rendent compte de la proportion de pièces présentées sur les plans par rapport à la totalité du matériel.

Figure 4 : outillage de la couche 12.

**a** : AP/12 ext-1623, Grattoir double sur lame retouchée (silex du Bergeracois) ; **b** : AP/12 3641, Grattoir-pointe sur lame retouchée (silex noir) ; **c** : AP/12 1978, Segment de lame aurignacienne (silex du Bergeracois) ; **d** : AP/12 ext-8113, Eclat à encoche (silex noir) ; **e** : AP/12 3575, Pièce esquillée (silex noir) ; **f** : AP/12 ext-8099, Grattoir caréné (silex noir). Dessins Laurent Chiotti.

Figure 5 : Burins de la couche 3 remontés avec leurs chutes

**a** : AP/3 1720, Burin dièdre double (silex du Bergeracois), AP/3 20600, Ravivage de troncature / Chute de burin, AP/3 21409, Chute de burin. L'enlèvement de la chute AP/3 20600 transforme un burin multiple mixte (dièdre et sur troncature) en burin dièdre double. **b** : AP/3 3817 Burin double sur troncature (silex du Bergeracois), AP/3 23114, Chute de burin. Dessins Laurent Chiotti.

Figure 6 : Plans de densité du matériel lithique de la couche 12. Les densités sont données par zones. Plus le pourcentage de pièces est élevé, plus le grisé est foncé. **a** : Déchets de taille ; **b** : Outillage.

Légende : Le fond de l'abri est représenté en grisé. Les foyers en tiretés noirs. Les limites de troncature de la couche 12 en tiretés gris.

Figure 7 : Plans de répartition spatiale des objets coordonnés de la couche 12. **a** : Tous les objets ; **b** : Grattoirs.

Figure 8 : Plans de répartition spatiale des objets coordonnés de la couche 12. **a** : Outils peu élaborés (Pièces retouchées, encochées et denticulées) ; **b** : Autres outils (Perçoirs, Burins, Pièces à troncature, Lames aurignaciennes, Pièces esquillées, Raclor, Pics, Lames apointées, Becs et Lamelles Dufour),

Figure 9 : Plans de densité du matériel lithique de la couche 3. Les densités sont données par zones. Plus le pourcentage de pièces est élevé, plus le grisé est foncé. **b** : Déchets de taille ; **a** : Outillage.

Légende : Le fond de l'abri est représenté en grisé. Les foyers en pointillés noirs fins. Les blocs d'effondrement en trait noir continu. La limitesupposée de la cabane en tiretés noirs épais. La limite de la zone ocrée centrale en trait gris continu.

Figure 10 : Plans de répartition spatiale des objets coordonnés de la couche 3. **a** : Tous les objets ; **b** : Burins.

Figure 11 : Plans de répartition spatiale des objets coordonnés de la couche 3. **a** : Grattoirs ; **b** : Pièces à dos, Pointes de la Gravette et Microgravettes.

## Notes

Note 1. La terminologie anglaise utilisée par H. L. Movius lors de sa fouille a été conservée. Elle apparaît en italique.

Note 2. 8 dates ont été retenues:

*Lens 2* : GrN-1892 : 21540 ± 160 ans BP / GrN-4506 : 22780 ± 140 ans BP / GrN-4721 : 23010 ± 170 ans BP.

*Lens 2a* : OxA-163 : 23180 ± 670 ans BP / OxA-164 : 24250 ± 750 ans BP / OxA-165 : 24440 ± 740 ans BP.

*Lens 3* : OxA-599 : 21740 ± 450 ans BP / OxA-686 : 24500 ± 600 ans BP. (GrN = Gröningen et OxA = Oxford), (Bricker et Mellars, 1987).

Note 3. Trois dates carbone 14 ont été obtenues pour la couche 12:

GrN 4310 : 31000 ± 500 ans BP / GrN 4323 : 33000 ± 500 ans BP / GrN 4719 : 33260 ± 425 ans BP., (Vogel & Waterbolk, 1963 et 1967). Les deux dernières dates apparaissent en bon accord avec les autres données du gisement, contrairement à la première qui est beaucoup trop récente et est visiblement erronée (Movius 1977 p.137).

Note 4. Le nombre minimum de pièces (ou NMP) est le décompte des pièces entières et des fragments proximaux (possédant leur bulbe de percussion). Les fragments distaux, mésiaux et indéterminés sont éliminés, afin d'éviter de compter deux fois une même pièce fracturée.

Note 5. Les indices utilisés sont ceux définis par Denise de Sonneville - Bordes pour le Paléolithique supérieur (Sonneville - Bordes, 1958).

Note 6. Les pièces techniques sont principalement les éclat corticaux, les lames à crête, les tablettes de ravivage du plan de frappe, et les flancs de nucléus.

Note 7. Nous remercions vivement Harold L. Dibble et Shannon Mc Pherron pour nous avoir présenté la version "Béta" de leur logiciel qu'ils ont développé récemment. Ce dernier fonctionne sous Microsoft Windows 95<sup>®</sup> et utilise une base de données Microsoft Access<sup>®</sup>. Nous les remercions également pour leur aide et de leurs précieux conseils.

Note 8. Ce chiffre ne prend pas en compte le matériel des extensions.

Note 9. L'absence totale de déchets de taille et le très faible nombre d'outils dans l'Extension I sont probablement attribuables à un problème de conservation. En effet, après la fouille, une partie du matériel archéologique fut stocké dans un endroit trop humide, et certaines étiquettes de référence des sacs furent malencontreusement détruites.

Note 10. Communication orale de Aziza Sekhr, qui poursuit actuellement une thèse de doctorat au Muséum national d'histoire naturelle, sous la direction de Marylène Patou-Mathis.

Note 11. Communication orale de Taesop Cho, qui poursuit actuellement une thèse de doctorat au Muséum national d'histoire naturelle, sous la direction de Marylène Patou-Mathis.

Note 12. Muséum National d'Histoire Naturelle, Laboratoire de Préhistoire de l'abri Pataud, 24620 Les Eyzies.

# La fontaine du cloître de Cadouin

par Marcel BERTHIER

Du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle environ les moines de l'Ordre cistercien prenaient leur dîner après avoir chanté sexte en été, c'est-à-dire 11 heures ou bien après avoir chanté none en hiver, c'est-à-dire vers 13 h 30.

L'été c'était la période de Pâques au 13 septembre, celle des grands travaux, de la chaleur et celle aussi où un second repas était prévu entre vêpres et complies. L'hiver au contraire c'était la période du 14 septembre, fête de l'Exaltation de la sainte Croix<sup>1</sup> à la fin du Carême., la période des journées courtes, du froid et du jeûne.

Après le XV<sup>e</sup> siècle et progressivement, l'usage s'établit de chanter sexte vers midi et de prendre le repas immédiatement après cet office.

Dans tous les cas, les moines allaient donc directement de l'église au réfectoire. Sortant de l'église ils parcouraient dans le cloître la galerie de la Collation, puis la galerie occidentale pour arriver à la porte du réfectoire. Au passage les us prévoyaient qu'ils devaient se laver les mains et éventuellement le visage pour éliminer la sueur et la poussière des travaux du matin.

Les solutions adoptées pour cela furent diverses. La plus élaborée fut la construction, face à la porte du réfectoire, d'un pavillon carré ou à 5,6 ou 8 côtés abritant une fontaine plus ou moins complexe. On trouve un tel pavillon au Thoronet, à Poblet, à Maulbronn, à Alcobaça, à Heiligenkreuz ou à Zwettl par exemple.

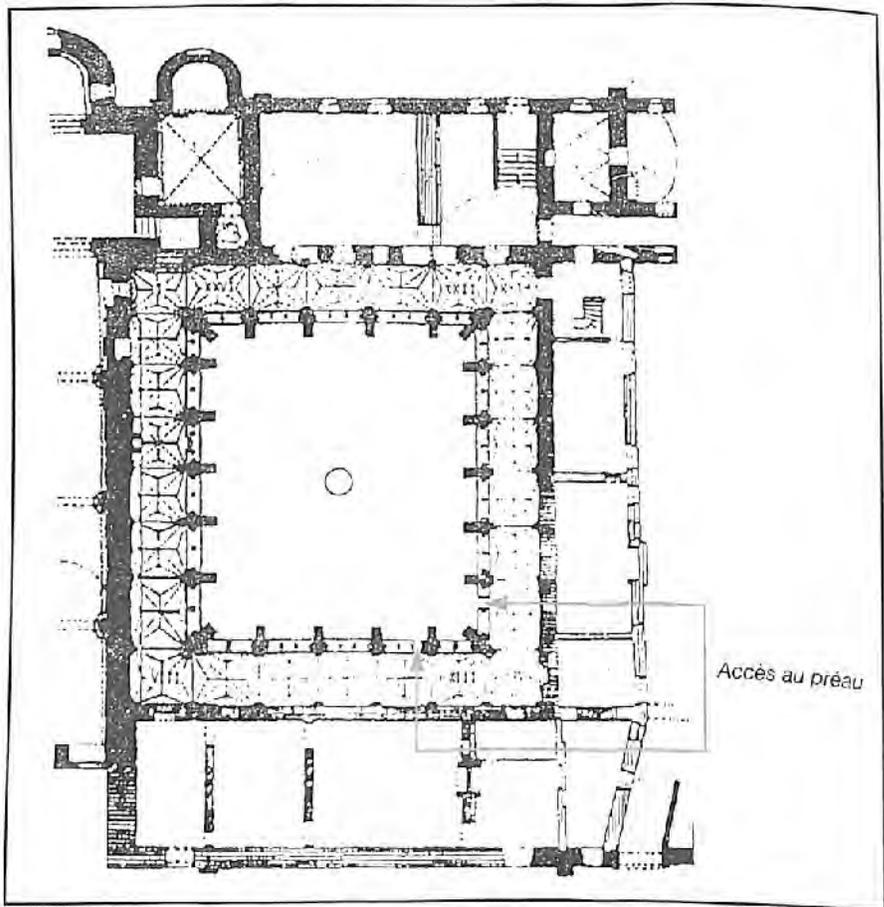
---

1. C'est ce jour-là que commençait chaque année à Cîteaux le chapitre général de l'Ordre.

Un système plus sommaire consistait en un simple lavabo à plusieurs robinets dans le mur du réfectoire. C'est ce qui fut adopté à Aiguebelle, à Breuil-Benoît ou à Ourscamp.

Une troisième solution a été retenue parfois. Celle d'une vasque percée de trous, munis ou non de robinets, sur son pourtour et alimentée par les eaux de pluie ou par un réseau de distribution. Cette vasque était placée dans le préau ou jardin du cloître et on y accédait par un ou deux passages aménagés dans le bahut soutenant les arcs du cloître. Il était normal que cette vasque soit située dans l'angle sud-ouest (ou nord) du cloître c'est-à-dire avant l'entrée du réfectoire, situé lui-même au sud ou au nord de l'église.

Ce devait être le cas de Cadouin où le bahut est interrompu au sud de la galerie ouest et à l'ouest de la galerie sud.



*Plan du cloître de Cadouin*

La vasque existe toujours, elle a été placée au centre du jardin ou préau du cloître, à la place où devait se trouver un puits. Elle est percée de six trous sur son pourtour et porte un écusson avec crosse et mitre aux armes de Geoffroy d'Estissac qui fut abbé de Cadouin au début du XVI<sup>e</sup> siècle en même temps qu'évêque de Maillezais. C'est lui qui acheva le cloître. Il y avait déjà un Gautier d'Estissac abbé à Cadouin en 1299. Les d'Estissac portaient "palé d'argent et d'azur de six pièces".



*La vasque de la fontaine. On distingue le blason (à droite) et 2 des trous (au centre et à gauche).*



*Palé d'argent et d'azur de six pièces d'Estissac*

Comment était alimentée cette vasque ? Simplement par les eaux de pluie qui s'écoulaient des gargouilles dont il reste trois exemples dans l'angle nord-est du cloître, ou par un système d'adduction branché sur le réseau général de l'abbaye venant du Belingou et du Griffoulh comme semble l'indiquer un trou au fond de la vasque pour l'arrivée d'eau et de deux plus petits pour l'écoulement dans le puits perdu.

A Cadouin, le bahut qui sépare le cloître du préau n'est interrompu que dans l'angle sud-ouest et à deux endroits (travées XII et XV). Cette solution semble rare.



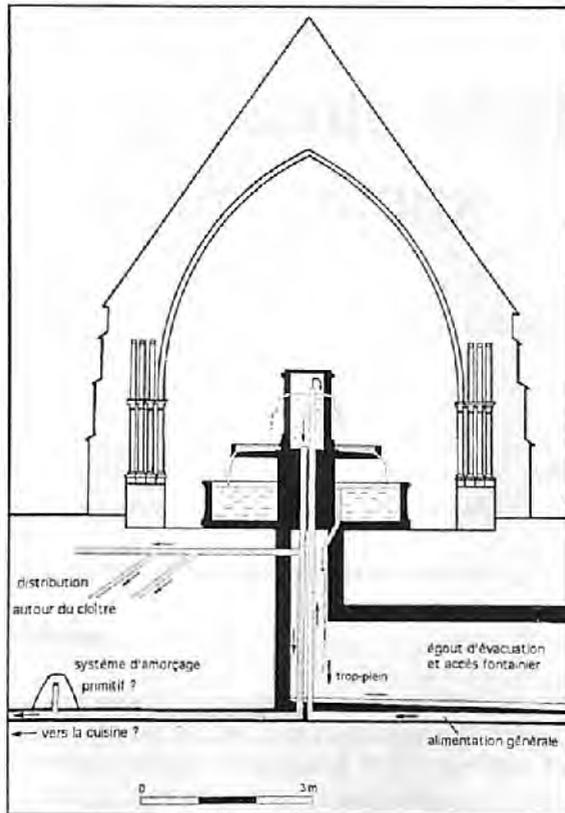
*Les deux passages entre le cloître et le préau  
(sud à gauche, ouest à droite).*

Dans le cas le plus fréquent, l'accès au jardin ou préau est situé face à l'entrée de la salle capitulaire comme à Fontenay, Fontfroide ou Silvacane. Dans quelques cas aussi il n'y a pas de bahut et les colonnes reposent sur le sol. A Noirlac le bahut est interrompu dans une moitié d'arc des galeries ouest et est. On trouve une vasque semblable à celle de Cadouin dans l'abbaye de Pontigny mais aussi à Aubazine. On ne connaît leur mode d'alimentation que par les trous ou conduits qui y sont aménagés.



*Fontaine de l'abbaye d'Aubazine.*

A Cadouin, il serait sans doute très intéressant d'effectuer un sondage dans le puits perdu situé dans l'angle sud-ouest du jardin du cloître et de voir comment ce puits perdu était relié au puits central et, éventuellement, au réseau issu de Bélingou.



*Schéma de fonctionnement de la fontaine de Maubuisson*

On ne peut omettre de noter qu'aujourd'hui la coutume s'est instaurée dans certains monastères de laver les mains des hôtes qui viennent pour la première fois. A l'entrée du réfectoire ils sont accueillis par l'abbé accompagné de l'hôtelier. L'abbé verse un peu d'eau d'une aiguière sur leurs doigts et l'hôtelier leur offre un essuie-mains avant de les conduire s'asseoir à table. C'est une belle façon de faire revivre la tradition à défaut de disposer encore d'une fontaine en état de fonctionnement.

M.B.



# L'Hôpital Sainte-Marthe de Périgueux

par Louis GRILLON

## **SEPTIEME PARTIE :**

*(voir tome CXXIII, 1996, pp. 43-58 (ill.) ; pp. 165-175 ; pp. 309-342 (ill.) ; 431-446 ; tome CXXIV, 1997, pp. 91-108 ; pp. 245-260 (ill.)*

## **DES ENFANTS, DES MALADES, DES MILITAIRES**

### **Les admissions**

A maintes reprises la communauté de ville comme les définiteurs ou les syndics ne manquèrent pas de faire remarquer que l'Hôtel-Dieu était uniquement réservé aux pauvres de Périgueux et de la banlieue. Nous verrons que, comme toute règle, celle-ci souffrit des exceptions.

Encore fallait-il que les malades soient auparavant visités par un médecin ou un chirurgien qui devait signer leur bulletin d'admission. En outre, celui-ci devait être accompagné, du moins pour certaines catégories, d'un bulletin signé par les consuls de ville ou, dans certains cas, par le subdélégué.

Le 9 novembre 1769, le contrôleur général des hôpitaux du royaume envoyait aux intendants des instructions que ceux-ci durent, à leur tour, répercuter sur leurs subdélégués. Nous allons voir, au fur et à mesure, les nouveautés qu'elles tentaient d'apporter dans la vie hospitalière et les réponses faites par les définiteurs, le plus souvent par le truchement de leur syndic.

### Les enfants exposés

L'abandon de nouveau-nés n'était pas rare à Périgueux où la situation à cet égard n'était certainement ni meilleure ni pire qu'en d'autres villes du royaume. Il incombait au maire et aux consuls de prendre les mesures nécessaires pour retrouver leurs parents mais surtout pour faire nourrir et élever ces malheureux enfants que l'on appelait parfois fort joliment "*les fils ou filles de la ville*". Ils étaient depuis longtemps confiés à des nourrices dont on trouve souvent les gages mentionnés dans les comptes municipaux<sup>1</sup>.

En 1765, le syndic notait en marge d'un de ses rapports : "*on pourra placer icy si lon le juge a propos le nombre des enfans exposés qui sont entrés dans l'hospital depuis le tems le plus reculé*". Mais qu'entendait-il par ces deniers mots ? Nous l'ignorons<sup>2</sup>.

Rappelons que la fondation de Jean Duchayne avait en partie pour objet l'éducation des "*orfelines*". C'est donc la preuve qu'il n'existait, avant la première moitié du dix-septième siècle, aucune structure pour prendre en charge cette enfance la plus menacée.

En ce qui concernait les nouveau-nés, la fondation de l'Hôpital général ne devait changer en rien cet état de choses. La Déclaration royale de 1665 était fort claire à ce sujet : "*N'entendons que ledit Hôpital général soit chargé de faire allaiter ni nourrir les enfans exposés attendu que dans l'ancien Hôpital de Sainte-Marthe cette charité est observée*".

### Des enfants en danger

L'une des instructions du contrôleur général prescrivait que les femmes enceintes renfermées au Dépôt de mendicité seraient "*conduites dans les Hôtels-Dieu pour y faire leurs couches*", puis qu'elles seraient reconduites au Dépôt où elles pourraient "*allaiter leurs enfans*". Toutefois si elles ne pouvaient ou voulaient le faire, les bébés seraient placés dans des maisons de charité.

Le syndic fit valoir que l'Hôtel-Dieu de Périgueux n'entendait pas se dérober à ce devoir. Ne s'était-il pas "*chargé actuellement de faire nourrir l'enfant d'une femme qui vient d'être condamnée par jugement a être enfermée dans le dépôt*" ?

Mais, à son avis, cela ne pouvait faire l'objet d'une prescription générale et sans appel. "*Outre que Louis quatorze d'heureuse mémoire a regardé cet obiet moins comme un devoir que comme une charité c'est que notre hopital ne peut espérer des gratifications en indemnité et peut*

1 Arch. communales de Périgueux, série CC.

2 Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 20. Malheureusement pour nos statistiques, cette liste a disparu.

*poursuivre les auteurs des expositions pour se procurer cette indemnité au lieu que dans le cas dont il s'agit l'hôpital n'a qu'à espérer en votre attention à empêcher qu'il soit surchargé en lui faisant payer ce qu'il dépense par an pour chacun de ces petits enfants qui est quante [quarante] livres... Les enfants en question peuvent-ils être mis dans cette cathégorie? Celle des orphelins ne leur est-elle pas plus convenable ?”.*

### **Le soin des enfants**

Malgré les interdits, les abandons des nouveau-nés ne cessèrent point durant tout le dix-huitième siècle. Le Registre des délibérations en mentionne un certain nombre pour les quatre années qu'il recouvre<sup>3</sup>. C'est, par exemple, une fille exposée à la porte de la Manufacture que l'on fait baptiser à Saint-Martin, une autre baptisée à Saint-Front, plusieurs enfants trouvés *“au coeur de la maison du chapitre general de cette ville avec un billet”*. Ce billet ainsi que le procès-verbal de prise en charge (dont on ignore la teneur) furent déposés dans les archives de la communauté.

Les bébés étaient alors confiés par les édiles à l'Hôtel-Dieu qui leur procurait des nourrices. En 1776, le syndic faisait remarquer qu'il n'y avait pas à Périgueux d'établissement particulier destiné à l'entretien des enfants trouvés et qu'il se trouvait à cette date dix-huit d'entre eux à la charge de l'hôpital. Mais, ajoutait-il, le chiffre était variable puisque certains d'entre eux décédaient, d'autres arrivaient, d'autres partaient - nous allons le voir plus loin - à la Manufacture.

Certains transitaient donc par l'hôpital soit en attendant qu'on leur trouve une nourrice soit lorsque le temps était venu pour eux de quitter celle-ci. Ils y demeuraient quelque temps puisque nous savons qu'une religieuse était alors chargée d'eux. Mais les renseignements nous font défaut en ce qui concerne un quelconque logement particulier qui leur fût affecté. Vivaient-ils au milieu des adultes ?

Sur les vingt-neuf hospitalisés que renfermait l'Hôtel-Dieu un jour où la soeur économe fit les comptes de la journée en nourriture, étaient présents quatre enfants *“à qui on ne donne pas tant à manger qu'aux grands”*.

### **Le départ à l'âge de sept ans**

La Déclaration royale de 1665 pour l'établissement de l'Hôpital général prévoyait que cette institution se chargerait des enfants abandonnés

3. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 21 : fos 6 ro, 16 vo, 19 ro, 25 vo, 39 vo, 40 vo, 79 ro. Il s'agit là, rappelons-le de quelques exemples pris entre 1727 et 1731. Voir aussi 94 H 29, la liasse est entièrement consacrée aux enfants.

quand ils auraient atteint l'âge de sept ans car l'un de ses devoirs serait *"de recevoir les enfants pauvres, les élever dans les principes du christianisme et leur apprendre un état. Voulons néanmoins que les dits enfants exposés étant en âge pour être instruits et capables de quelque travail puissent être reçus dans ledit Hospital general comme les autres mendiants"*.

En réponse aux instructions du contrôleur général, le syndic, au sujet des enfants de femmes enfermées dans les Dépôts, priait l'intendant de *"prescrire à l'Hôpital general de les recevoir après l'âge de sept ans"* comme cela se faisait habituellement pour ceux qui n'avaient pas de parents.

L'histoire de ce qui fut appelé à Périgueux l'Hôpital général puis la Manufacture, avant d'être nommé Hôpital Saint-Louis ou encore Hôpital de la rue Wilson, reste à écrire. Mais déjà, au vu des documents qu'il nous a été donné d'étudier, on peut souligner ici que, parmi les enfants qui y apprirent un métier, certains donnèrent pleine satisfaction à telle enseigne que plusieurs furent aidés financièrement pour s'installer comme artisans. Des orphelines reçurent une dot. Deux d'entre elles restèrent comme monitrices et devinrent *"bourgeoises"* de Périgueux.

### **Les passants et passantes**

L'acte de fondation de 1339 prévoyait seulement l'accueil quotidien de treize pauvres. Il n'y était nullement question pour eux d'un hébergement de longue durée. Et le mot même de malades n'y figurait point. Or, l'inventaire de 1650, maintes fois cité, mentionne à la fois la présence de malades et celle d'hôtes de passage des deux sexes. Cette promiscuité donnait lieu à des troubles puisque, dès 1643, nous l'avons dit, le contrat des religieuses exigeait que l'autorité évitât aux malades les débordements des autres.

Il paraît bien que, par la suite, même si l'on dut continuer parfois à servir de la nourriture aux indigents de passage, l'Hôtel-Dieu fut réservé aux seuls malades des deux sexes. D'ailleurs l'Hôpital général, fondé en 1665, avait été expressément projeté pour le renfermement des mendiants. Les Dépôts de mendicité remplirent eux aussi ce rôle par la suite.

### **Les mendiants et les vagabonds**

La Déclaration royale de 1665 prévoyait qu'il devrait exister une correspondance entre les directeurs des deux hôpitaux. Les pauvres renfermés seraient envoyés à l'Hôtel-Dieu s'ils tombaient malades.

Le contrôleur général avait prévu qu'un médecin ou un chirurgien chargé de cette fonction par l'intendant irait visiter les mendiants et vagabonds enfermés au Dépôt. Si l'un d'entre eux était indisposé il lui

prescrirait *"de la soupe ou du bouillon au lieu de la nourriture ordinaire"* et le placerait *"dans la chambre des infirme"*. Il ne serait admis à l'Hôtel-Dieu que dans le cas où son état empirerait au point de nécessiter ce transfert.

Le 6 septembre 1776, les définites répondirent à cette demande que l'accueil des mendiants était contraire aux statuts et que, d'ailleurs, on manquait de place. Mais ils durent s'incliner.

En mars 1769, le syndic écrivait, en effet, à l'intendant : *"Conformément a vos intentions, l'hôpital de Sainte-Marthe Hôtel-Dieu de cette ville a reçu et continue de recevoir les malades qui y sont envoyés du depot de cette ville sur les billets de renvoy de M. votre subdelegué"*.

### Les prisonniers malades

Le contrôleur général avait souligné que l'article concernant les prisonniers méritait *"une attention particulière soit par la sureté des prisonniers qui pourront s'évader des Hôtels-Dieu qui feront peut-etre difficulté de s'en charger"*. Il prévoyait donc d'envoyer *"les condamnés par jugement seulement dans les cas les plus pressans et lorsqu'il sera presque impossible de leur procurer au depot les soulagemens nécessaires"*. Les prisons devaient avoir deux chambres, l'une pour les hommes malades, l'autre pour les femmes dans le même état.

Les prisonniers ainsi transférés à l'Hôtel-Dieu étaient-ils en état critique ? Aucun bulletin médical les concernant n'a été conservé.

En revanche, il reste des billets signés de l'officier en chef de la maréchaussée de Périgueux qui nous renseignent sur deux d'entre eux. Le 4 mai 1783, le chevalier de Bellevaux demandait que fût admis à l'Hôtel-Dieu François Chapelou *"prisonnier detenu es prisons de cette ville"*. Celui-ci fut soigné jusqu'au 28 du même mois où il fut déclaré sortant.

Le 20 février 1788, le même officier priait d'accueillir le sieur Ginbertaux et demandait *"de vouloir [lui] faire parvenir aussitau que le denomme naura plus besoin du secours de sa [de la, évidemment] maison"*. On ne saurait être plus soucieux de parer à une évasion ! Ce malade resta seulement quelques jours et sortit de l'hôpital le 26 février<sup>4</sup>.

### L'exclusion des femmes enceintes

En 1739, les administrateurs avaient encore refusé de recevoir *"les femmes enceintes, quoiqu'il leur survienne dans ce tems d'autres maladies"*.

En réponse à la directive du contrôleur général prescrivant l'accueil des femmes enceintes pour leur accouchement, le syndic, quant à lui,

4. Voir Saint-Saud, *Magistrats des Sénéchaussées...*, p. 189, sur Louis Bovier de Bellevaux.

présentait à l'intendant deux objections. La première résidait dans le fait que le contrat passé avec les Filles de Sainte-Marthe excluait cet accueil. *"Votre Grandeur sent d'avance de quelle consequence seroit le retranchement d'une condition, sans laquelle la communauté auroit été privée d'une congrégation de filles qui lui sont si utiles et qui ne lui coutent rien. Elles s'entretiennent dans cet hopital des pensions viagères que leur font leurs parens"*.

A cette première objection d'ordre bassement matériel s'en ajoutait une seconde d'ordre sanitaire peut-être plus compréhensible étant donné l'étroitesse des locaux. *"Vous me permettes encore... de vous représenter que quand les femmes en cet état pourroient entrer dans notre hopital et y faire leurs couches, cella seroit très dangereux pour elles et pour leur fruit. N'y ayant qu'une sale pour les femmes a quel spectacle journalier ne peuvent-elles pas être exposées ? Tantost ce seroit une mourante dont l'agonie rigoureuse pourroit fraper la femme enseinte, tantost ce seroit une operation de chirurgie comme amputation de membres et autres toujours suffisantes pour faire avorter la femme la plus constante."*

*Ne pourrois-je pas encore ajouter qu'une femme dans ses couches est capable d'infecter une sale d'hopital dans ces tems de calamité, et que conséquament il demeure démontré que l'intérêt des femmes enceintes, de leur fruit, de celui du oublic demandent que l'entrée de cet hopital leur soit prohibé.*

*Celle dont l'hopital fait actuellement nourir l'enfant a fait ses couches dans la prison, les autres peuvent le faire au depot, dans la chambre destinée pour les malades"*.

### Le problème de certaines maladies

En 1739, le bureau fit imprimer une grande affiche murale pour rappeler l'exclusion dont étaient frappés, depuis 1645 au moins, les porteurs de certaines maladies<sup>5</sup>. Ce placard avait évidemment un but, mais lequel ? Ecarter certains malades étrangers à la ville et à sa banlieue ? Rassurer une population périgourdine qui craignait le retour de grandes épidémies ?

Étaient exclues les personnes atteintes d'*"ulcères inveterées, teigne, escroüelles, epilepsie ou mal caduc, paralisie et autres maus veneriens et incurables ..."*. Sans doute s'était-il produit au cours des années quelques accrocs malheureux à cette prescription ancienne dûs, soit à des insuffisances ou des erreurs de diagnostic, soit à des certificats de complaisance. Quoi qu'il en soit, le bureau crut bon de faire savoir à nouveau qu'*"il est arrivé souvantes fois qu'il est entré dans le present Hopital des Pauvres Malades"*

5. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 28. Extrait du *Livre des Arrêts et Délibérations de l'Administration intérieure de l'Hôpital Sainte-Marthe de Périgueux* du 13 décembre 1739, imprimerie de Pierre Dalvy, imprimeur du Roi.

*affligées des maladies exclusives ci-dessus expliquées, et qui d'ailleurs n'étaient pas dans le cas d'estre reçus, ce qui a tourné au grand dommage et surcharge dudit Hôpital et merite d'être réformé".*

Trente ans plus tard, le syndic écrivait encore à destination de l'intendant : *"Nous esperons Monseigneur que vous voudres bien donner des instructions ulterieures a Monsieur votre subdelegué en ce qui concerne les maladies contagieuses affin qu'il ne donne pas de billets de renvoy a ces malades qui ne peuvent être reçus".*

Que devenaient ces malades ?

On peut imaginer l'angoisse que tous les Périgourdins partageaient encore au souvenir des grandes maladies endémiques de leur passé. Mais on doit aussi déplorer les situations dramatiques créées pour les malades et leur familles par les exclusions ci-dessus évoquées et si rigoureusement appliquées.

### Des exceptions

Il ne faudrait pas conclure que les définites du dix-huitième siècle manquaient d'entrailles. On les retrouve, en effet, dans toutes les initiatives pieuses ou charitables de l'époque. Nous l'avons déjà souligné par l'exemple du syndic Dominique Dupuy de Monférier.

Ils étaient stricts, c'est vrai, en ce qui concernait l'appartenance des malades à la ville et à la banlieue. N'excluaient-ils pas aussi, en 1739, *"les domestiques de gentilhommes non bourgeois"* de la ville ?

Mais ils prenaient soin, en revanche, des personnes étrangères lorsqu'elles étaient en difficulté. L'exemple nous en est fourni par un compte de la ville en date du 17 novembre 1786. Marguerite Lacour, épouse de Jean Girou, garçon meunier au Toulon, reçoit huit livres pour deux mois de nourrice de la fille de Marie Dupont, de Bergerac, *"qui s'est trouvée hors d'état de pouvoir lalaiter a raison d'une maladie qui lui survenue et pour laquelle elle est retenus a l'hopital de cette ville...Messieurs les maire et consuls ayant arreté attendu l'indigence de laditte Dupont de faire nourrir sa fille aux depens de la communauté jusqu'a ce qu'elle sera guérie"*<sup>6</sup>. Et, sans doute, de telles décisions se reproduisirent-elles au cours des années.

### Des militaires

La création d'hôpitaux militaires en nombre suffisant se fit longtemps attendre dans le royaume. Aussi les soldats qui tombaient malades étaient-ils admis dans les établissements civils afin d'y recevoir les soins appropriés<sup>7</sup>.

6. Archives communales de Périgueux, CC 145.

7. Marion, ouvrage cité in article Hôpitaux militaires.

C'est ainsi que l'hôpital Sainte-Marthe en reçut. Leur présence donna lieu à divers troubles au sein de l'établissement, troubles dont se plainquirent les définiteurs à plusieurs reprises.

Pressentant de telles difficultés, le bureau avait bien essayé de refuser de les admettre. Leur démarche fut vaine bien qu'elle ait été plusieurs fois renouvelée.

En 1750, ils écrivaient : *"ce qui cause beaucoup de dérangement cest la quantité des soldats malades des troupes de S.M. qui y restent souvent en grand nombre et pendant longtemps, pour chacun desquels néanmoins on n'a payé que quatre sols par jour tandis qu'il en coute 7 sols pour les seuls bouillons sans comprendre les linges drogues et medicamens"*.

En outre les syndics eurent beaucoup de mal à se faire rembourser les frais de séjour de ces soldats malades. A compter de 1758 au moins, ils eurent à adresser aux intendants militaires des états et surtout des réclamations incessantes.

A Périgueux, outre des militaires des régiments de passage et des invalides, furent admis en grand nombre des soldats de la marine. Il semble que c'est avec ce corps que les syndics eurent le plus de difficultés. Les dettes s'accumulaient : en 1762, elles montaient à 294 livres 13 sols 11 deniers. Toulon, par exemple, dut s'acquitter en une fois pour les années 1762 à 1764. De là les nombreux états adressés par le syndic à Brest, Rochefort ou Toulon. De là les requêtes expédiées en haut lieu comme cette lettre au maréchal de Ségur, ministre et secrétaire d'Etat à la Guerre.

Encore cherchait-on querelle au syndic. N'avait-il pas omis d'envoyer l'extrait mortuaire d'un soldat ? Il dut se disculper : Cesar Savary, sergent au régiment de Vivarais était sorti convalescent de l'Hôtel-Dieu. Ce ne fut pas la seule fois que l'administration militaire commit de telles méprises.

En 1777 et le 17 juin, on questionnait à nouveau le syndic sur *"l'utilité dont [l'hôpital] peut être pour les soldats malades des troupes qui sont dans le lieu ou qui l'avoisinent ainsi que pour celles de passage"*, sur le nombre de lits, sur l'usage de la rivière etc.

Quelques jours plus tard, le 30 du même mois, le syndic eut beau jeu de répondre que l'Hôtel-Dieu comptait seulement 27 lits et que *"quant il y a des passages de troupe, ou qu'il y en a en séjour dans la ville on se gene alors on reçoit moins de malades, ny ayant pas de lits fondés pour les soldats ni d'emplacement pour en mettre"*. Il demandait pour l'hôpital une gratification proportionnelle à la solde des hospitalisés, soldats, sous-officiers et simple soldats.

Certains militaires pouvaient eux aussi être écartés comme contagieux. En 1780, une ordonnance royale supprima les droits à la haute paye de tout soldat atteint une troisième fois d'une maladie vénérienne et défendit d'accorder aucun congé, même absolu, à tout soldat non reconnu indemne sous ce rapport. Le danger n'était donc pas illusoire.

En 1781, on demandait à l'Hôtel-Dieu de nouveaux états. Il fut répondu que le premier responsable était malade. Il s'agissait, en effet, de Dominique Dupuy de Monferrier qui décéda peu après 1782. Quant au procureur-syndic, son étude avait été incendiée. Malgré les efforts qu'il fit pour reconstituer l'état des dettes, une partie seulement avait pu être établie en 1789 au vu de billets subsistants<sup>8</sup>.

### Conclusion

L'hôpital de Brunet fondé pour accueillir journallement quelques pauvres en arriva, surtout après la prise en charge par les Filles de Sainte-Marthe, à devenir un établissement uniquement réservé aux soins. Mais les religieuses durent aussi accueillir et garder pendant quelque temps jusqu'à l'âge de sept ans les enfants exposés ou encore les enfants de prisonnières et d'étrangères à la ville et à sa banlieue. L'imposition faite par le roi d'ouvrir les portes aux soldats des régiments de passage, à ceux que l'on envoyait faute d'hôpitaux militaires, compliqua sérieusement la tâche des administrateurs. Leur vigilance s'accrut d'autant pour préserver la paix des malades périgourdins dont le nombre s'amenuisait au fur et à mesure des entrées de militaires. Leur mérite en fut d'autant plus grand.

*(à suivre)*

L.G.

---

8. Arch. départ. de la Dordogne, 94 H 30. La lisse est entièrement consacrée aux militaires.



# Iconographie du château de Montaigne Montaigne et sa maison

par Béatrice LE COUR GRANDMAISON

*La maison de Montaigne a suscité l'intérêt de dessinateurs et graveurs. Certains imaginèrent des compositions ; d'autres les reproduisirent, dans leur style, en y introduisant seulement quelques variantes.*

*Ces illustrations correspondent à trois phases de construction :*

*1 - l'ancien château jusqu'en 1864 ;*

*2 - celui restauré par Pierre Magne de 1864 à 1885 ;*

*3 - l'actuel.*

*Elles sont ici examinées en fonction de leur type et selon un ordre chronologique.*

*Des récits de visiteurs de l'époque, des commentaires d'auteurs ultérieurs ou certains passages des Essais pourront les accompagner.*

## PREMIERE PARTIE

Un bref rappel des propriétaires successifs permettra de mieux cadrer l'évolution de cette demeure.

Sur la période antérieure aux Eyquem, l'on sait peu de choses. Le plus ancien nom des seigneurs de Montaigne parvenu jusqu'à nous est un certain Pierre de Montanha qui rendait hommage à l'archevêque de Bordeaux en 1306.

Puis se succédèrent :

### A - de 1477 à 1811 les Eyquem et leurs descendants

Ramon Eyquem (1402-1478) acquit le fief Montaigne (et celui de Belbeys) pour la somme de 900 F bordelais en 1477. C'était un riche bourgeois de Bordeaux qui dirigeait une importante maison de commerce de vin, pastel et poissons. Les Eyquem étaient alliés aux grandes familles de la région.

Son fils, Grimon Eyquem, seigneur de Montaigne (1450-1519) puissant armateur, jurat, prévôt de la ville, résidait essentiellement à Bordeaux, il "*prit le parti d'affermier sa terre pour 300 livres*", selon l'abbé Neyrac<sup>1</sup>.

Son petit-fils, Pierre Eyquem de Montaigne (1495-1568) : "*Le bon père que Dieu me donna*" (Essais III 13) "*aimait à bâtir Montaigne où il était né*" (Essais III 9) Il "*l'a commandée (sa maison) cinquante ans et plus*" (Essais II 12) et faisait tenir "*un papier journal à insérer... jour par jour les mémoires de l'histoire de sa maison*" (Essais I 35). Il a également agrandi le domaine. Dans sa jeunesse, il participa aux guerres d'Italie. Il fut prévôt, jurat et maire de Bordeaux.

Michel de Montaigne (1533-1592) a dit de sa "maison" : "*C'est le lieu de ma naissance, et de la plupart de mes ancêtres ; ils y ont mis leur affection et leur nom*" (Essais III 9). Il fut très secondé par sa femme, Françoise de la Chassaigne (1544-1627), dans la gestion de ses biens. Mais, dit-il par ailleurs, "*Je suis en grands termes d'en être le dernier possesseur de ma race et d'y porter la dernière main*" (Essais III 2).

En effet, de ses six enfants, seule survécut Léonor (1571-1616), épouse en secondes noces de Charles de Gamaches dont la fille Marie de Lur-Saluces (1610-1683) eut parmi ses enfants, Claude-Madeleine qui épousa Hélié-Isaac de Ségur-Montazeau. Les Ségur conservèrent le fief jusqu'en 1811, date à laquelle Jean-André de Ségur-Montaigne le vendit.

### B - de 1811 à 1859

Joseph du Buc de Marcussy l'acquiert et, en 1839, le transmet à son gendre, Frédéric de Beauroyre.

En 1853, ce dernier le vendit au baron Curial. Mais celui-ci : "*qui éprouve des déboires intimes, ne veut plus garder cette propriété. Il l'avait achetée pour son fils, mais ce jeune homme se déplaît aujourd'hui dans ce vaste château et déclare qu'il ne veut plus l'habiter*"<sup>2</sup>.

1. NEYRAC (Abbé Joseph), Montaigne, le château, Montaigne intime, Pierre Magné, la paroisse, Bergerac, Impr. générale du Sud-Ouest, 1904, 336 p.

2. Correspondance, coll. particulière.

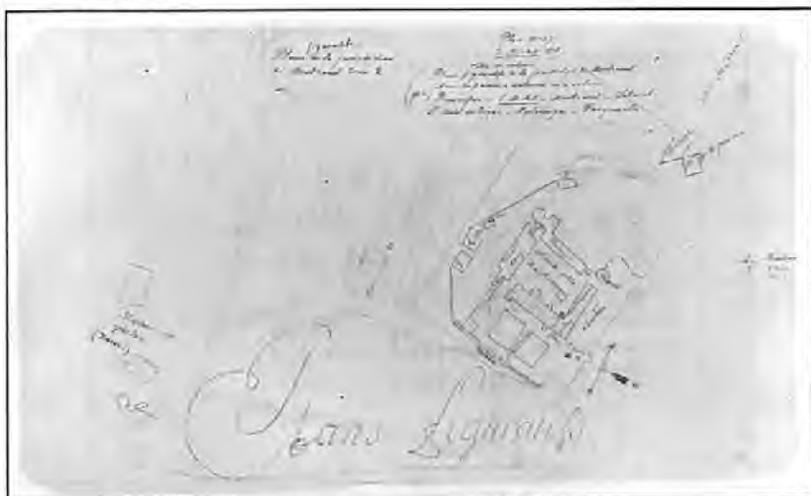
## C - de 1859 à nos jours, Pierre Magne (1806-1879) et ses descendants

Sa fille Marie Thirion-Montauban, en secondes nocces marquise de Reverseaux, en hérita. La transmission se fit par les femmes : Hélène Mercier de Lostende, Antoinette Le Cour Grandmaison et actuellement Cécile Mahler-Besse.

### I. L'ancien château

Les premières illustrations repérées remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'abord de :

#### 1 - Plans

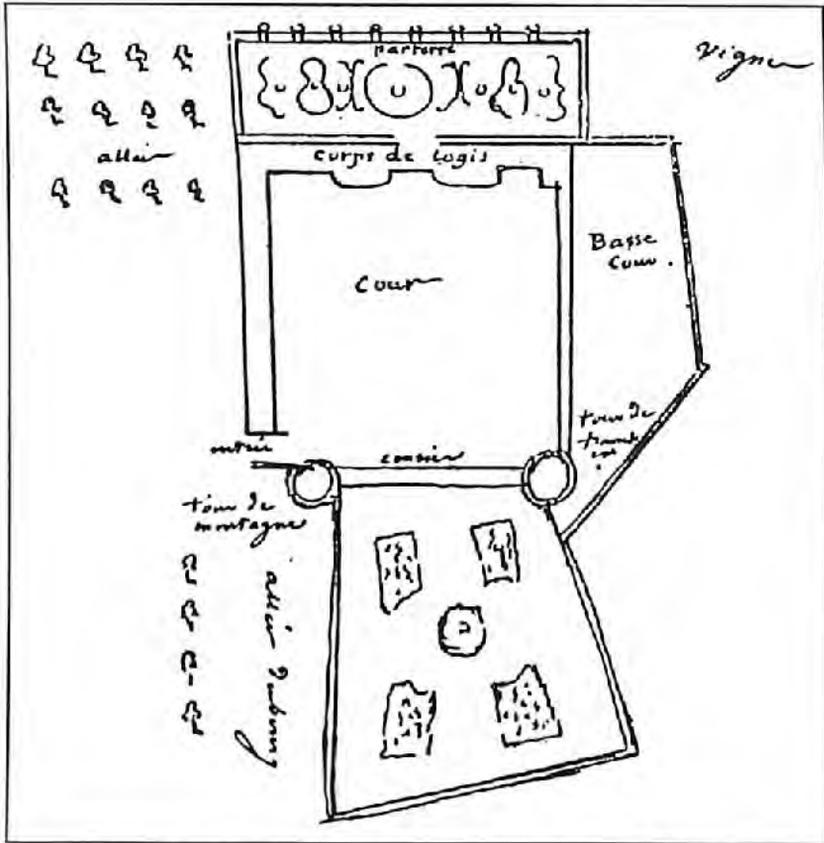


Maison noble de Montaigne XVIII<sup>e</sup> siècle  
 In : Plans figuratifs de la juridiction de Montravel, T. II  
 (localisation : Archives départementales de Gironde - cliché BN  
 d'une reproduction du Fonds Payen)

L'archevêque de Bordeaux était le suzerain de la juridiction de Montravel qui s'étendait sur dix-neuf paroisses, dont celle de Saint-Michel où se situe cette demeure. "Je suis né sur les confins du Bordelais et du Périgord" comme le dit Montaigne (Ephémérides).

Ce plan schématique, de forme quadrilatère, précise l'orientation de la maison et l'affectation des divers bâtiments.

En 1856, le Dr J.-F. Payen (collectionneur de documents sur Montaigne au XIX<sup>e</sup> siècle), en a publié un calque réalisé par un ancien architecte de la ville de Bordeaux, M. Durand (1792-1858) et complété par des indications de sa main.

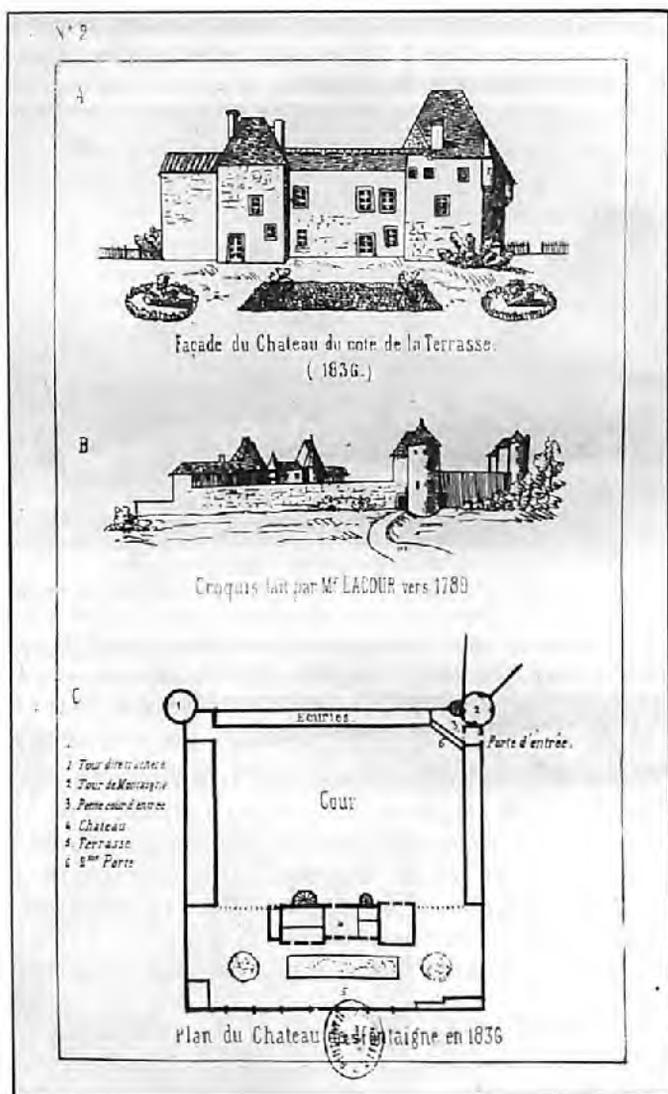


Croquis du château de Montaigne - 1778 François-de-Paule Latapie

Celui-ci (Inspecteur des Arts et Manufactures de la Guyenne) indique : "ce croquis, tracé de mémoire, donne une idée de la position des différentes parties de ce petit château (fondé sur le rocher). Derrière le corps du château proprement dit est un joli parterre terminé par une terrasse à balustrade... Le jardin et la basse-cour sont entièrement clos de murs"<sup>3</sup>.

"Ma librairie, d'où tout d'une main, je commande à mon ménage. Je suis sur l'entrée et vois sous moi mon jardin, ma basse-cour, ma cour" (Essais III 3).

3. LATAPIE (François-de-Paule), Journal de tournée de Castillon à Montaigne, 1778, 12 p., manusc., 1 croquis (repris : in Archives Historiques de la Gironde, 1889, T. 34).



Plan du château de Montaigne en 1836 - Légendes du Dr Payen  
Litho. (Fonds Payen coll. BN)

Ce plan marque une évolution par rapport aux précédents ; le château est isolé au milieu de murailles qui se prolongent jusqu'à la terrasse. Il "donne l'état du château d'après les renseignements que j'ai recueillis sur les lieux, mais non pas pourtant avec la chaîne du géomètre expert" précise le Dr Payen.

Un autre type d'illustrations apparaît quelques années plus tard.

## 2 - Vues de l'extérieur du château



[ Château de Montaigne ] 1786 - Antoine Gonzalès  
Dessin plume et lavis sur papier (41 X 73) (coll. Musée d'Aquitaine de Bordeaux)

A. Gonzalès (Bordeaux 1741-1801) : peintre de paysage et décorateur, entra dans l'atelier du peintre italien Bérinzago. Il fut reçu le 10 septembre 1785 à l'Académie des Arts. A partir de 1786, il est professeur adjoint de perspective et de géométrie à l'Ecole académique de Bordeaux. Au salon de 1787, il expose 36 gouaches ou aquarelles<sup>4</sup>.

François-de-Paule Latapie poursuit ainsi sa description des lieux : *"La cour autour de laquelle ces parties se réunissent a environ 50 pas en carré. On y a fait très peu de changement depuis Montaigne, de sorte que, excepté quelques cheminées du rez-de-chaussée, tout le reste est précisément conservé dans son état primitif. Les murs en sont très épais et très solides. Les charpentes et les poutres bien conservées...."*

*La porte d'entrée joignant la Tour de Montaigne est à mâchicoulis et fort simple.*

*La tour placée à l'angle nord-est est la plus élevée et s'appelle tour Trachère... Elle porte sur une voûte très solide qui ne reçoit le jour que par des lucarnes fort étroites, grillées par de gros barreaux de fer. Elle tient au corps des écuries et communique par une galerie supérieure à la tour de Montaigne. Cette tour est restée précisément dans le même état. C'est une obligation que nous devons aux successeurs de Montaigne, tout ignorants et tout barbares qu'ils étaient... La chapelle... aujourd'hui, on y tient les archives.*

4. MARIONNEAU (Charles), Les salons bordelais ou expositions des Beaux-Arts à Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle (1771-1787), Bordeaux, Vve Moquet, 1884.

*Cabinet... fresques d'assez bonne main et dans le goût qui régnait alors en Italie : on a gratté les figures.*

*Bibliothèque : il ne reste que les cinq rangs circulaires de tablettes où étaient les livres... toutes les poutres solives, et tout le fond du plancher qu'elles soutiennent n'ont pour toute décoration qu'une collection d'inscriptions grecques et latines.*

*Grenier... dont la charpente est bien conservée... A côté est cette grosse cloche. Aux caractères gothiques de l'inscription, cette cloche doit avoir 400 ans. Le son est encore net et argentin."*

Au premier plan, le philosophe est représenté accompagné de plusieurs personnages.

Montaigne rappelle que son : "Père avait acquis le droit de se clore et fortifier" (Essais III 9). Cette autorisation lui fut donnée par l'archevêque de Bordeaux, Mgr François de Mauni, le 8 décembre 1554 : "Comme ainssy soit que bien-aimé Ayquem, escuyer, seigneur du repaire noble de Montaigne... aurait édifié une belle maison et chasteau au dict lieu de Montaigne et commencé de rendre le dict lieu fort et asseuré comme nous avons veu... ayant égard à sa dicte requeste et aux agréables services qu'il a faicts à nous... lui avons permis de se clore et fortifier au dict lieu"

Selon le Dr Payen, l'origine de cette illustration est la suivante : "En septembre 1785, M. Gonzalès est reçu membre de l'Académie des Arts et présente une vue du château de Montaigne<sup>6</sup>". Charles Marionneau ajoute : "ce dessin fut exposé au Salon de Bordeaux de 1787 ; le livret de l'exposition précise que ce tableau appartient à l'Académie<sup>7</sup>".

Cette vue, véritable prototype, sera reproduite jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.



[Château et tour de Montaigne] - 1796 - P. Brun - Dessin au crayon (35 X48,8) (coll. Musée des Arts Décoratifs de Bordeaux)

P. Brun (1764-1856 Bordeaux) : professeur de dessin, a fait notamment des aquarelles gouachées de la cathédrale.

5. Titres de la maison noble de Montaigne, 5 vol.
6. PAYEN (Dr J.-F.), Collection des ouvrages et documents sur Michel de Montaigne recueillis et publiés par le Dr Payen et conservés à la Bibliothèque Nationale.
7. MARIONNEAU (Charles), voir note 4.

Vers 1800, Gabriel Bouquier (1739-1810, peintre, dessinateur, homme politique) rend visite à son oncle Bouquier, curé de Saint-Michel : *"ce manoir"*, écrit-il dans une lettre, *"que le peu de respect pour tout ce qui peut retracer la mémoire de grands hommes, laisse déjà tomber en ruines... Une tour ronde assez vaste à laquelle sont adossées deux autres petites tours, l'une ronde, l'autre carrée... la bibliothèque dont il ne reste que les rayons. On voit sur leur épaisseur, des inscriptions grecques et latines presque à demie effacées... A côté, une petite chambre carrée... murs peints à la détrempe... sujets assez mal peints"*<sup>8</sup>.

Le baron du Caila, en 1801, ajoute à sa description du château : *"Les servitudes à droite et à gauche forment une cour assez vaste. La distribution intérieure est confuse et mal entendue... La tour... quelle fut ma surprise à la vue du désordre, de la dégradation et de l'abandon de la bibliothèque et du cabinet sur lesquels les vents et les intempéries des saisons avaient exercés leurs ravages"*<sup>9</sup>.

Montaigne écrit de sa maison : *"La mienne était forte selon le temps qu'elle fut faite. Je n'y ai rien ajouté de ce côté là, et craindrais que sa force ne se tournât contre moi-même... La défense attire l'entreprise, et la défiance l'offense... Il n'y a pour toute provision qu'un portier d'ancien usage et cérémonie, qui ne sert pas tant à défendre ma porte, qu'à l'offrir plus décevement et gracieusement"* (Essais II 15).

Mais il constate néanmoins : *"Je suis assis dans le moyeu de tout le trouble de guerres civiles (Essais II 6) et "Je me suis couché mille fois chez moi, imaginant qu'on me trahirait et assommerait cette nuit là". Cependant, "ma maison a mérité assez d'affection populaire... et estime à un merveilleux chef-d'œuvre, et exemplaire, qu'elle soit encore vierge de sang et de sac, sous un si long orage"* (Essais III 9).

Puis, ce douloureux souvenir, d'une tout autre nature, qu'il relate par ailleurs : *"Et dehors et dedans ma maison, je fus accueilli d'une peste... la vue de ma maison m'était effroyable... Moi qui suis si hospitalier, fus en très pénible quête de retraite pour ma famille, une famille égarée, faisant peur à ses amis et à soi-même"* (Essais III 12).

Cette vue publiée dans *Le nouveau voyage pittoresque de la France*, édité par Osterwald en 1817, est insérée dans le chapitre consacré à la Gironde. Elle est sans doute la plus répandue.

En 1817 un article d'E. Géraud relate : *"la pierre abonde aux environs, la tour Trachère n'en a pas moins été presque entièrement démolie*

8. BOUQUIER (Gabriel). [Visite au château de Montaigne]. Lettre, in BSAM, 1964, n°30.

9. DU CAILA (baron), Le château de Montaigne, in *Mémoire de la ville de Castillon / Dordogne et du château de Montaigne*, lu à l'Académie de Bordeaux le 20 avril 1801.

pour bâtir loin de là des fours et des poulaillers..." et conclut "Quel chagrin Montaigne n'aurait-il pas s'il pouvait voir l'état de délabrement où l'on a laissé tomber sa retraite chérie... sol de la chapelle couvert de pommes de terre... peintures grattées..."<sup>10</sup>

Montaigne, s'il ne fut pas un bâtisseur comme son père, a néanmoins effectué des travaux dont il fait état : "Je crains un air empêché et fuis mortellement la fumée (la première réparation où je courus chez moi, ce fût aux cheminées et aux retraits, vice commun des vieux bâtiments et insupportable)" (Essais III 13).



Vue du château de Montaigne. Dépt. de la Gironde [1815]  
Beugeard del. Baugean sculp. A Paris, chez Osterwald l'ainé.  
Editeur, rue Pavé St André des Arts, n°5 (Fonds Payen, cliché BN)

Baugean (Jean-Jérôme) (Marseille 1764-1819). Peintre, décorateur, a travaillé en Italie et à Marseille. Venu à Paris, il obtint le titre de graveur du roi. Participa aux expositions de Paris de 1806 à 1812. Il a réalisé une oeuvre considérable. Beugeard, dessinateur, lithographe<sup>11</sup>.

10. GERAUD (E.). Voyage au château de Michel Montaigne, première et seconde lettre à un ami (1817), in *La Roche d'Aquitaine*, t. 1, 1817.

11. BENEZIT, *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs et graveurs*, Paris, libr. Gründ, 1976.

*"Ce que je me suis mêlé d'achever quelque vieux pan de mur et de ranger quelque pièce de bâtiment mal dolé, a été certes plus regardant à son intention (de son père), qu'à mon contentement. Et accuse ma fainéance de n'avoir passé outre à parfaire les beaux commencements qu'il a laissés en sa maison... Car, ajoute-t-il, quant à mon application particulière, ni ce plaisir de bâtir qu'on dit être si attrayant, ni la chasse, ni les jardins... ne me peuvent beaucoup amuser"* (Essais III 9).

*"Et si je ne craignais non plus le soin que la dépense... je pourrais facilement coudre à chaque côté une galerie de cent pas de long et douze de large, à plain pied, ayant trouvé tous les murs montés pour autre usage, à la hauteur qu'il me faut"* (Essais III 3).

Il fut cependant un bon gestionnaire : *"Celui qui me laissa ma maison en charge me pronostiquait que je la dusse ruiner... Il se trompa ; me voici comme j'y entrai, sinon un peu mieux... Je suis, chez moi, répondant de tout ce qui va mal. Peu de maîtres, je parle de ceux de moyenne condition comme est la mienne... se peuvent tant reposer sur un second qu'il ne leur reste bonne part de la charge"* (Essais III 9). Tout en reconnaissant *"Le mien (mon goût) ne s'accommode aucunement au ménage"* (Essais I 39).

\*\*\*

Cette composition se retrouve dans bien d'autres illustrations :

**- Croquis fait M. Lacour vers 1789**

Crayon

(Fonds Payen et Bibliothèque municipale de Bordeaux)

Lacour Pierre (Bordeaux 1745-1814). Peintre, graveur, littérateur, 2<sup>e</sup> grand prix de Rome. Revint à Bordeaux en 1774. Directeur de l'Académie de Peinture. (Bénézit)

**- Château de Montaigne en 1812**

Lavis de Piganeau d'après un dessin exécuté en 1810 par M. Félix Annoni

(Bibliothèque municipale de Bordeaux)

**- Vue d'ensemble du château de Montaigne 1823**

Trait de M. Durand architecte. Litho. par Marie Payen  
(Fonds Payen BN)

**- [Vue d'ensemble du château] par Régnier 1832]**

Offert par l'auteur à son ami Charles Nodier.

Copié sur le dessin original de Régnier qui appartient à M. Charles Nodier. Marie Payen del. 1849.

(Fonds Payen BN)

**- Château de Montaigne (1835)**

A. Duc del. et sculp.

Publié dans la *France Pittoresque*. Illustre un article d'Abel Hugo.

(Fonds Payen BN et Bibl. Municipale de Bordeaux)

**- Château de Montaigne par Pagny (1838)**

Gravure sur bois qui illustre un article de Ch. Compan paru dans la *Mosaïque du Midi*

(Bibliothèque Municipale de Bordeaux)

**- Château de Montaigne départ. de la Gironde (1840)**

Illustre *The Works of Montaigne*, edited by W. Hazlitt Sc. W. Read

From the *Voyage Pittoresque de la France*

(Fonds Payen BN)

*"Au temps des Ségur, la tour de Montaigne fut diminuée de plus d'un mètre et perdit son campanile... En 1811 le château était méconnaissable. Les murs d'enceinte supportaient d'immenses baraquements, les toits étaient troués comme des passoires, la chapelle servait de grenier à betteraves"* selon l'abbé Neyrac<sup>12</sup>.

Trois illustrations du Fonds Payen, d'un style naïf, antérieures à 1864, montrent les altérations subies :

- Côté septentrional de l'enceinte (cuviers et chais). Base de la tour dite Trachère ou de Madame de Montaigne.

- Côté oriental de l'enceinte. La tour de Montaigne et la tour dite Trachère.

- Côté méridional de l'enceinte. Porte d'entrée. Tour de Montaigne.  
(Fonds Payen BN)

Les nouveaux propriétaires, M. du Buc de Marcoussy et son gendre Beauroyre ont entrepris des travaux dans le château, comme l'ont mentionné certains visiteurs déjà cités : toitures réparées, château meublé, grand salon restauré à la moderne, métairies relevées. Le baron Curial a poursuivi ces aménagements : appartements très spacieux appropriés aux habitudes de son temps.

12. NEYRAC, voir note 1.

### 3 - Vues de la façade du château sur la cour



[Vue du château de Montaigne, façade cour] 1813 - Aquarelle par le baron Charles Deveze - Lithographie de Marie Payen (Fonds Payen BN)

J. Charles Chrysostome Psycharmant, baron de Veze : "chargé de dessin des Monuments de France pour le grand ouvrage de M. de Laborde, gentilhomme de la Chambre du Roi" selon le Dr Payen Marie Payen, fille du Dr J.-F. Payen.

Charles Deveze fit son dessin d'après des croquis et modifia le nombre des fenêtres et des étages.

Jean Secret décrit ainsi cette partie de l'édifice : "Le château s'allongeait selon un axe Nord Sud, et s'implantait dans la partie occidentale d'une enceinte quadrangulaire.

Le pavillon Sud, de plan approximativement carré, était couvert d'un toit de tuiles à 4 pentes. Il lançait vers le Nord un pan en équerre dont le dessin montre la toiture. Une grosse souche de cheminée apparaît, révélant qu'un mur de refend Est-Ouest devait partager en deux le pavillon... Aux angles Sud-Est et Sud-Ouest s'agrafiaient deux tourelles circulaires en encorbellement, probablement coiffées de poivrières avant d'être étêtées... Une génoise souligne la naissance de la toiture assez peu débordante.

A son angle Nord-Est, il était flanqué d'une tour circulaire enfermant un escalier à vis, formant deux révolutions et demie. Cette tourelle devait avoir une porte au Nord ; elle s'éclairait par deux baies étroites à meneau horizontal... et un encadrement sculpté formant retour à la partie supérieure. La tourelle était

*couronnée par un chemin de ronde crénelé, reposant sur une collerette de mâchicoulis. Elle était couverte d'un toit en poivrière sommé d'une girouette.*

*Un logis à un seul étage, dont la façade s'encadre entre les deux tours... de plan rectangulaire, coiffé d'un toit brisé... une porte au rez-de-chaussée et deux fenêtres à l'étage...*

*Au Nord-Est ce logis est épaulé par une tour octogonale inscrivant un escalier à vis de trois révolutions... coiffée par un toit à huit pans, ornée d'une girouette. Le pan Sud de la tour avait une porte moulurée... La pan Est de la tour était ouvert de trois baies, l'inférieure était très petite, les autres hautes et étroites avec un meneau horizontal".*

*"Je l'ai vu (mon père) par delà soixante ans ne monter guère en sa chambre sans s'élançer trois ou quatre degrés à la fois" (Essais III 2), écrit Montaigne.*

*"Un autre logis à deux étages.*

*Enfin, tout à fait au nord, l'ensemble s'achevait par un logis couvert d'un toit assez plat<sup>13</sup>".*

A cette époque le toit du corps de logis, qui est à droite de la tour octogone, se terminait en pointe.

Cette illustration incite à rappeler ces propos de Montaigne : *"Ma maison a été de longtemps ouverte aux gens de savoir, et en est fort connue, car mon père... rechercha avec grand soin et dépense l'accointance des hommes doctes, les recevant chez lui comme personnes saintes" (Essais II 12).*

### D'un tout autre style :



*Vue du château de Montaigne 1823 (prise du côté de la porte d'entrée) - Fiéffé del. Litho. de Légé Musée d'Aquitaine - (cliché P. Canal Bibliothèque Municipale de Bordeaux)*

Fiéffé Montgey de Lieville (1792-1857). Polytechnicien. Dessinateur distingué. Créateur de la Société des Amis des Arts de Bordeaux<sup>14</sup>. Légé fût l'un des plus grands lithographes de Bordeaux.

13. SECRET (Jean), Le château de Montaigne avant l'incendie de 1885 (dessin de 1846 de Léo Drouyn), in BSAM, n 6, 1966.

14. FERET, *Statistiques générales, topographiques, scientifiques, administratives... du département de la Gironde*, Bodeaux, Feret ; Paris, Masson, 1880.

Cette vue illustre un article de F.-V. Jouannet qui dans sa description des lieux précise : *“L'intérieur de ce manoir gothique offre des détails de différents âges. Il est de la plus grande simplicité et d'une distribution mal entendue... Cette litho. est si fidèle qu'il nous serait impossible de donner à ce monument une idée plus exacte”*<sup>15</sup>. Ce que confirmera le Dr Payen.

Montaigne, chef de famille après la mort de son père en 1568, vit dans cette maison avec sa femme, Françoise de la Chassaigne, sa fille Eléonore, son frère Bertrand, deux de ses soeurs, et sa mère Antoinette de Louppes. *“Chez moi au milieu d'une famille peuplée”* (Essais III 3), dit-il.

Pierre Eyquem, dans son testament de 1567, avait bien précisé la répartition des locaux entre sa femme et son fils : *“Aussy qu'elle aye pour son habitation tant le logis de la terrasse par entier, sauf la partye de la cuisine qui a la porte vers la sale et une aultre vers le jardin, laquelle partye y comprenant le cabinet de la vaïsselle, je veulx estre réservé à mon héritier...”*.

En effet, dans son testament de 1597, Antoinette de Louppes rappelle le rôle qu'elle a joué jusqu' alors :

*“Aussi est-il notoyre que j'ay travaillé l'espace de quarante ans en la maison de Montaigne avecques mon mari, en manière que par mon travail, soin et mesnagerie, ladicte mayson a esté grandement évaluée, bonifiée et augmentée”*.

#### D'une facture bien différente cette :



*Vue du château de Montaigne Anonyme et non datée (Fonds Payen BN) Sur l'un des exemplaires examinés figure cette inscription : par Melle Payen en 1852*

15. JOUANNET (F.-V.), Sur le château de Montaigne, in *Musée d'Aquitaine*, 1823, t. 1.

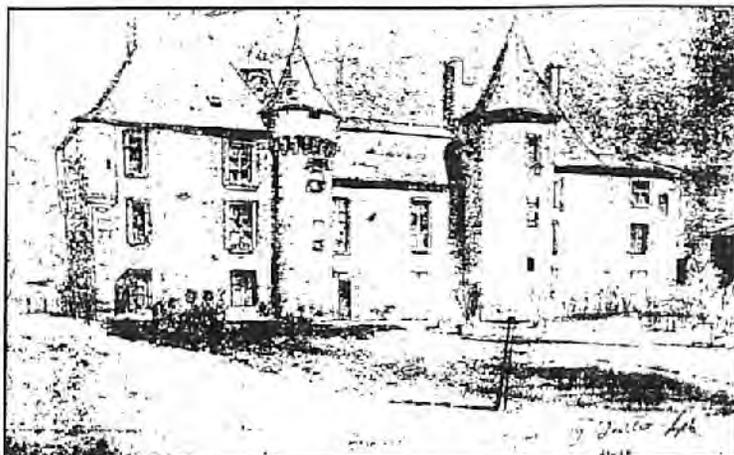
Cette demeure comme cela a été évoqué plus haut, fut une *“Maison des plus fréquentée”* (Essais III 3). Montaigne aime recevoir. *“Le plus fructueux et le plus naturel exercice de notre esprit, c'est à mon gré la conférence”* dit-il (Essais III 8).

*“Il est un châtelain fort important dans sa province... Ainsi que faisait son père, il attire chez lui les poètes et savants”* souligne J. de Feytaud<sup>16</sup>. Et l'on s'amusait également *“Nous venons présentement de nous jouer chez moi à qui pourrait trouver plus de choses qui se tiennent par les deux bouts extrêmes : comme Sire, c'est un titre qui se donne à la plus élevée personne de notre Etat, qui est le roi, et se donne aussi au vulgaire... et ne touche point ceux d'entre-deux”* (Essais I 54).

Il accueille aussi princes et roi : *“Votre maison est-elle pas en bel air et sain, suffisamment fournie, et capable plus que suffisamment ? La majesté royale y a pu plus d'une fois en sa pompe”* (Essais III 9). En effet, le *“1584, December 19. Le Roy de Navarre me vint voir à Môtaigne... et y fut deux jours servi de mes jans... il n'y souffrit ny essai ni couvert et dormit dans mon lit. Il avait avec lui Messieurs le Prince de Condé, de Rohan, de Turenne... (suivent 35 noms environs) et autres sieurs coucharêt ceas, outre les valets de châtre, pages et soldats de sa garde, évirô autât coucher aus villages”* (Ephémérides).

En 1818, un visiteur mentionne : *“l'intérieur renferme une chambre où a logé Henri IV et dont le propriétaire actuel a respecté la vétusté”*<sup>17</sup>.

Puis :



Le château de Montaigne en 1846 - Dessin de Léo Drouyn - Crayon dur (coll. SHAP)

16. FEYTAUD (J. de), Une visite à Montaigne, Paris, Société des Amis de Montaigne, 1984.  
 17. VAYSSE de VILLIERS, Château de Montaigne, Saint-Michel, berceau du célèbre Michel Montaigne dans le département de Dordogne, in Itinéraire descriptif de la France, Paris, s.n., 1818.

Jean Secret précise : *"Ce dessin a été exécuté le 19 juillet 1846 au crayon dur dans le format 18 X 28. Il porte de la main de l'artiste l'indication : Saint Michel Montaigne. Château de Michel Montaigne. Dordogne. Cette partie du château a été construite par le père de Montaigne. La tour où Montaigne travaillait est en face. J'en ai un dessin à Bordeaux. De plus, l'artiste a ajouté le mot "ardoises" sur la toiture du corps de logis central.*

*Ce n'est pas un dessin poussé, achevé, c'est une étude d'après nature, un "premier jet", et quand on connaît la conscience artistique de Léo Drouyn, son objectivité, son désir de réalisme... on peut être assuré que ce dessin est d'une très haute fidélité...*

*Il nous reste à essayer d'interpréter ce dessin... Pour le pavillon Sud... et la tourelle circulaire... ce fût probablement Grimond Eyquem qui aurait pu les bâtir ou rebâtir... L'ensemble des logis à partir de là pourrait être attribué au père de Montaigne... Assurément, pour retrouver l'articulation chronologique de la demeure... il faudrait en posséder un plan par terre... Nous en sommes réduits à des hypothèses<sup>18</sup>."*

Léo Drouyn s'est inspiré de ce dessin pour les illustrations suivantes :

**- Château de Michel Montaigne, canton de Vélignes (Dordogne) 1855**

Gravure sur bois publiée dans l'Illustration, Journal Universel, du 9 juin 1855

**- [Château de Montaigne] 1864**

Eau-forte publiée en 1864 dans la *Guienne Militaire histoire et description des villes fortifiées*

Au XIX<sup>e</sup> siècle cette composition fut reprise, dans des styles divers :

**- Le Château de Montaigne (Canton de Vélignes) Environs de Bordeaux 1836**

P. Gorce fecit. Litho. de Légé  
(Cabinet des Estampes BN et Bibliothèque municipale de Bordeaux)

**- Vue du château où est né Michel de Montaigne à 3 lieues de Libourne. Thienon**

Lithographie, réalisée sans doute entre 1830 et 1837.

Parue dans les *Choix de vues pittoresques, châteaux, monuments et*

18. SECRET (Jean), voir note 13.

*lieux célèbres recueillis dans le département de la Gironde et dans les départements voisins* par C. Thienon avec notes explicatives.

s.d.

(Fonds Payen BN)

Un dessin à la mine de plomb en existe au Musée du Périgord

**- Château de Montaigne 1840**

Eug. Arvegas del. Périgueux. Litho. Dupont, in *Annales agricoles et littéraires de Dordogne*

(Fonds Payen BN)

**- Château de Montaigne. Arrondt de Bergerac. Dordogne. 1842**

J. Philippe del. Litho. de Légié Bordeaux.

Publié dans la *Guienne historique et monumentale* de Ducourneau

(Fonds Payen BN)

**- [Le château de Montaigne] 1851**

Gravure sur bois

(Fonds Payen BN)

In *Le Périgord Illustré, Guide monumental, statistiques, pittoresques et historique de la Dordogne, 1951*, illustrant un article de l'abbé Audierne : "pendant les guerres d'Aquitaine. Il se montra plusieurs fois l'antagoniste de celui de La Mothe Montravel et servit souvent aux Anglais d'appui et de refuge... La tradition nous apprend qu'il soutint plusieurs sièges... défendu, à l'Ouest (sic, en réalité Sud-Est), où est la porte d'entrée, par un pont levis".

**- The château from the court-yard 1857**

In Bayle St John... *Montaigne the essayist* 1858.

(à suivre)

B.L.C.G.



# Le baptême de Clovis

par Pierre POMMAREDE

Les historiens hésitent sur la date du baptême de Clovis, dont le quinzième centenaire a été célébré en 1996. Aussi il n'est pas trop tard pour publier la photographie de ce tableau, conservé dans l'église d'Eyvigues, commune rattachée à celle d'Eybènes, le 11 juillet 1827, elle-même rattachée à Salignac le 6 mars 1965.

Le tableau m'avait été signalé par notre collègue le père Bouet. Grâce aux efforts de M. Lefort, historien de l'art à Sarlat, il a été sauvé et restauré.

Dans son cadre vraisemblablement du XVII<sup>e</sup> siècle, il est difficile de dater cette toile et l'on hésite entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> siècle.

Saint Rémy crossé et mitré tient une crosse fleurie ; sa main droite bénit Clovis. Le roi au visage poupin est revêtu d'un manteau fleurdelisé et tient le plateau baptismal où l'on devine l'ampoule du saint Chrême qu'une colombe apporte dans son bec. Le tout est traité d'une manière assez naïve. La provenance de ce tableau est inconnue. Peut-être est-il un don de la famille d'Anglars qui habitait le château voisin du Claud. Peut-être aussi cette toile veut-elle signifier, à travers le baptême de Clovis, celui de la France. Hypothèse qui a donné lieu, récemment, à bien des polémiques.

Les représentations de saint Rémy sont peu fréquentes en Dordogne. Jean Secret signalait une statue du retable de Montignac (près de Montpon) et une toile peinte au XIX<sup>e</sup> siècle à Flaugeac, canton de Sigoulès.



*Baptême de Clovis - Eglise d'Eyvigues*

# Le château d'Azerat des Souillac-Montmège aux La Rochefoucauld

par François LE NAIL

## DEUXIEME PARTIE

(voir tome CXXIV, 1997, pp. 261 -273 ill.)

### Le temps des Masgontier de Laubanie

1706 est une date importante de l'histoire du château d'Azerat. Cette année-là, le 13 avril, Jacques-Auguste-Joseph de Souillac le cède à un nommé Yrieix Masgontier de Laubanie.

L'acquéreur d'Azerat est lieutenant-général des armées du roi, ci-devant gouverneur de Landau et commandant pour le roi en haute et basse Alsace. Mais qui est-il encore ?

Il est originaire du Limousin, sa modeste terre de Laubanie se situant sur la paroisse du moustier de Saint-Yrieix. Le lieu-dit Laubanie, presque en bordure aujourd'hui de la route allant de Saint-Yrieix à Jumilhac-le-Grand, est à l'est de la ville, à trois kilomètres d'elle à vol d'oiseau. Il est constitué de trois ou quatre maisons isolées et de bâtiments de ferme. L'une de ces maisons, complètement remaniée, était la demeure des Masgontier. L'allège d'une de ses fenêtres a conservé les trous de la herse qui la protégeait. Le linteau de la porte d'entrée et quelques chanfreins d'ouvertures témoignent de son ancienneté.

La famille Masgontier est roturière, mais l'armée dans laquelle Yrieix a accompli une très belle carrière l'a arraché à l'anonymat et l'a fait pourvoir de lettres de noblesse en janvier 1674.

Nommé maréchal de camp, monsieur de Laubanie obtint le gouvernement de Mons par provisions du 7 juillet 1693 et le conserva jusqu'en 1698, époque à laquelle cette ville fut rendue au roi d'Espagne par le traité de paix de Ryswick. A la tête de cette ville, il avait succédé au marquis de Labrousse de Verteillac, officier d'un grand courage qui fut tué en 1693.

Laubanie fut nommé lieutenant-général en 1702 et grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis peu après. Il s'était distingué à Landau, ville du Palatinat que les Français avait occupée en 1633 et en 1639, perdue, reprise en 1679. Fortifiée par Vauban, elle avait été assiégée et conquise deux fois par les Impériaux de Louis de Bade, en 1702 et 1704. C'est au cours de ce second siège et de cette défaite française que Laubanie fut grièvement blessé : un boulet *"lui ouvrit le ventre et le rendit aveugle"*.

Mais, fait vraiment étonnant, cela n'empêcha pas cet homme d'une exceptionnelle énergie de faire le 13 avril 1706 l'acquisition du marquisat d'Azerat, par devant Masson et Richer, notaires au Châtelet de Paris !

Il est certain qu'il n'eut pas même le temps de prendre possession de cette terre, car il mourut de ses graves blessures le 25 juillet de la même année, à Paris.

Le docteur E. Escorne, de Saint-Yrieix, a pris copie à la Bibliothèque municipale de Limoges, dans le fond Bosvieux, d'un très intéressant acte de *"possession de la terre et seigneurie du marquisat d'Azerat"*, le 28 juin 1706, par François, frère aîné d'Yrieix de Laubanie.

Celui-ci était un officier non moins brave que son frère. Anobli pour sa vaillance en même temps que lui en janvier 1674, il avait épousé à Sarlande en Périgord, à l'âge de soixante-dix ans, en 1701, Isabeau de Lhermite de Lenty, fille de Jean et de Marie de Paignon qui, elle, n'avait que vingt-six ans. Ce ménage eut deux fils, un Yrieix, né à Saint-Yrieix en 1703, filleul de son oncle mémement prénommé. Et un Jean, qui nous intéresse davantage et dont nous allons reparler.

Le malheureux lieutenant-général ne put donc entrer en possession de son bien et chargea François de le faire en ses lieu et place.

Selon le rite de l'époque, le notaire Touron tient ce dernier par la main. Il pénètre avec lui dans toutes les pièces du château, assez délabré d'ailleurs, et lui fait rompre quelques branches d'ormeaux du domaine en signe de possession.

Avant de mourir, Yrieix avait testé en faveur de son frère. Au décès de François, son second fils, Jean, devint marquis d'Azerat. Celui-ci, maria le 30 septembre 1753, en l'église d'Azerat, sa fille, *"dame Marie Jeanne Elisabeth Masgontier de Laubanie, habitant le château d'Azerat"*, avec *"messire Jean-Louis, comte de Lubersac, chevalier, sous-lieutenant des gardes françaises, habitant le château de Savignac, paroisse de Savignac"*

*[-Lédrier], diocèse de Limoges, en présence de messire Pierre de Lubersac, seigneur Marquis de Savignac".*

Puis, en 1783, messire Jean de Laubanie, chevalier, seigneur, marquis d'Azerat, quitta ce monde à son tour et fut inhumé dans l'église de cette paroisse. Avec lui *"la branche noble des Masgontier de Laubanie s'éteignit dans la branche masculine"*.

Cette famille n'avait occupé Azerat que soixante-dix-sept ans.

### Les Lubersac

Comme les Masgontier de Laubanie, les Lubersac étaient des Limousins. On dirait aujourd'hui que les premiers étaient de la Haute-Vienne, les seconds de la Corrèze...

En juillet 1993, la ville de Lubersac a célébré avec faste le *"IX<sup>e</sup> Centenaire de la charte de Hugues de Lubersac"*. Au N.-E. des célèbres château et haras de Pompadour, Lubersac, site défensif et grand carrefour de communication, a connu la colonisation romaine qui lui a donné son toponyme Luperciacum, dérivé de Lupercus, le loup, autre nom du dieu Pan. Depuis le XV<sup>e</sup> siècle, l'écu des Lubersac qui orne encore les portes du château du Verdier porte *"de gueule au loup passant d'or"*.

Au XI<sup>e</sup> siècle, l'environnement de cette cité est d'une densité religieuse exceptionnelle, nous rappelle Mlle Barrière, professeur d'histoire médiévale à l'Université de Limoges : en dehors des grandes abbayes de Limoges - dont Saint-Martial -, celle de Solignac, la plus ancienne, celle de Tulle plus au sud, Lubersac est proche de Vigeois et d'Uzerche, prospères à cette époque.

Avec le soutien du vicomte de Limoges, Saint-Martial devient clunisienne et le prieuré clunisien de Lubersac se crée entre 1070 et 1080. Déjà, de 925 à 929, un Aymar de Lubersac est chanoine et archidiacre de la cathédrale Saint-Etienne de Limoges. Bien qu'en cette fin du XI<sup>e</sup> siècle le Limousin fasse partie du duché d'Aquitaine, les grandes familles limousines doivent rendre hommage aux vicomtes de Limoges. C'est le cas des Lubersac qui ont construit à cette époque château, église et prieuré sur leur territoire.

En l'année 1093, Ugo (Hugues) de Lubersac rédige la fameuse charte par laquelle il fait donation de toutes ses terres et de ses fiefs à l'abbaye de Cluny, donation confirmée par son épouse Adélaïs.

C'est un membre de cette grande famille - dont l'histoire connue s'étale déjà sur près de sept siècles en 1753 -, qui, comme nous venons de le voir, entre cette année dans la famille du marquis d'Azerat.

Le mari d'Elisabeth Masgontier de Laubanie, Jean-Louis de Lubersac, était le second fils de Pierre de Savignac de Lubersac et de Jeanne de Hautefort de Vaudre, mariés le 20 novembre 1724. Il était né le 8 avril 1730

au château de Savignac [-Lédrier] dont les tours féodales dominaient et dominant toujours l'importante forge construite au bord de l'Auvézère.

Sa carrière militaire fut brillante. Blessé à l'œil au siège de Tournai et grièvement blessé à la bataille de Fontenoy, il y gagna son grade de lieutenant ; il n'avait que quinze ans ! Par la suite, brigadier d'infanterie en 1781, il fut nommé maréchal de camp à la veille de la Révolution, en 1788. Emigré en 1791, il commanda dans l'armée des Princes les deux compagnies de gentilshommes de la Guyenne et du Périgord. Et c'est en exil qu'il fut nommé chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, en 1796.

Jean-Louis et Jeanne-Elisabeth de Lubersac eurent au moins six enfants, dont un mort à la naissance en 1761 : Jean-Louis-Marie (1754 +1834), Jean-Philippe (1755 +1766), Jean-Adrien-Elisabeth (1763 +1792), Antoine-Henri (1770 +1799) et Anne-Marguerite. Aucun d'eux ne laissa de prospérité.

Lorsque Pierre de Savignac de Lubersac mourut en 1769, Jean-Louis hérita des terres de Lubersac, Savignac, Génis et Saint-Mesmin. Il prit le titre de marquis de Lubersac. Mais s'il séjourna parfois (rarement) avec sa femme au château d'Azerat, il est certain qu'il n'y succéda pas à son beau-frère lorsque celui-ci mourut en 1783.

Dans les registres paroissiaux d'Azerat, nous constatons cependant que Jeanne-Elisabeth de Lubersac y accoucha d'un enfant qui ne vécut pas. L'acte de baptême de cet enfant, dont nous ne déchiffrons pas le prénom, porte qu'il est bien le fils (ou la fille ?) de "*messire Jean-Louis, comte de Lubersac, seigneur de Savignac, du Verdier et autres lieux, sous-lieutenant aux Gardes françaises, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Marie-Jeanne-Elisabeth Masgontier de Laubanie, son épouse, habitant le château d'Azerat*" (c'est nous qui soulignons).

Celle-ci mit encore au monde dans le château de ses parents son troisième fils, "*messire Jean-Adrien-Elisabeth*", qui fut baptisé en l'église paroissiale le 5 mars 1763.

L'on peut supposer, à défaut d'en apporter la preuve, que la comtesse de Lubersac aimait retrouver le château d'Azerat, ses gens et ses souvenirs familiaux pendant que son mari guerroyait brillamment sur divers champs de bataille de France et d'Europe.

Lors de la tourmente révolutionnaire, celui-ci émigra avec son fils Jean-Louis-Marie. Deux frères figurent sur certaines listes d'émigrés, mais il n'est pas sûr qu'ils aient quitté la France ; il s'agit de Jean-Adrien et d'Antoine-Henri. Le docteur Ducloux nous dit qu'"*ils étaient certes dans l'opposition, au service des Princes, mais sur les marches de la République*".

Avant de quitter la France, le marquis de Lubersac avait eu l'habileté de faire don de tous ses biens à sa femme qui, étant, restée en France et réfugiée à Paris avec sa fille Anne-Marguerite, parvint à en conserver la propriété. De connivence avec Madame de Lubersac, le berceau de la famille,

le château du Verdier, fut racheté en 1799 par un fidèle serviteur, Jean-Baptiste Mansion. La main-levée des séquestres, le 31 mai 1802, permit à Jean-Louis de Lubersac de retrouver ce bien à son retour en France.

Quant au château d'Azerat, nous espérons avoir prochainement la possibilité d'apprendre ce qu'il en advint au cours de la Révolution. Car pour l'instant, les informations sont pour le moins contradictoires. Il est dit qu'avant 1789, le marquis Jean Julie Chapt de Rastignac l'avait racheté aux Lubersac et qu'à la mort de celui-ci, en 1833, par sa fille Zénaïde, il était passé aux La Rochefoucauld. Mais dans son *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges* (tome 3, pp. 652-655), Joseph Nadaud écrit que "*les terres de la marquise, telles que celles d'Azerat, de Laubanie, etc. furent conservées en grande partie*". Il s'agit bien entendu de Jeanne-Elisabeth, marquise de Lubersac.

Le marquis de Lubersac mourut en 1820, à Paris. Sa veuve le suivit dans la tombe l'année suivante. Cette terre d'Azerat à laquelle seule Jeanne-Elisabeth semble avoir porté quelque intérêt, ce château dont l'histoire est si ancienne, disparaît mystérieusement du patrimoine des Lubersac. Aucun des enfants de ce ménage n'y aura laissé de traces.

Le fils aîné, Jean-Louis-Marie, mourut à Paris en 1834. Il avait fait la campagne de 1792 dans l'armée des Princes, était chevalier de l'Ordre royal de Saint-Louis en 1796, colonel en 1798. Rayé de la liste des Emigrés le 13 germinal an X, il épousa cette année-là (1802) Jeanne-Cécile de Maillé.

Le second fils, dit "*le Baron*" de Lubersac, Jean-Adrien, syndic communal de Lubersac, occupa la haute charge de sénéchal de Tulle en 1787 et présida à ce titre en 1789 les Etats généraux du Bas-Limousin.

Le quatrième et cadet, Antoine-Henri, qui était né à Lubersac en 1770, chevalier de Malte en 1790 à vingt-ans, participa à l'expédition de Quiberon en 1795. Blessé à bord de son bateau de deux coups de fusil, il fut recueilli par des Anglais et put échapper ainsi aux troupes du général Hoche. Mais il mourut quelques années plus tard, à Saint-Pierre-de-Vaise (Rhône), des graves blessures qu'il avait reçues dans cette malheureuse aventure. Il avait été nommé en 1796, comme son frère, chevalier de l'Ordre royal de Saint-Louis.

Le dernier enfant des Lubersac de Savignac, Anne-Marguerite, avait épousé le 9 mai 1801 le comte de Courtravel-Pézé. Elle mourut en mars 1827 sans avoir eu d'enfant.

En sorte que son frère aîné, le marquis de Lubersac, Jean-Louis-Marie, testa sur la fin de sa vie en faveur d'un de ses cousins. Ses testaments du 2 mars 1830 et du 8 juin 1832 désignèrent comme légataire universel Jean-Baptiste-Ernest, de la branche des Lubersac de Chabrignac.

Pour celui-ci, le château d'Azerat qu'il peignit si joliment en 1853 n'était que celui de la mère de son cousin germain, un "*château de famille*" de par l'alliance des Lubersac avec les Laubanie.

### Rastignac et Azerat, les La Rochefoucauld

Le père Pommarède, président de la Société historique et archéologique du Périgord, a bien voulu nous communiquer les livres du régisseur de "la Maison de Rastignac", Lachaud-Verliac. Tenus au cours des années 1845 à 1850 incluses, ces cahiers - fort heureusement découverts par un ami du président dans des vieux papiers destinés à la récupération - constituent un véritable livre de bord du responsable du domaine de Rastignac, à dominante viticole et nous fournissent de précieux renseignements socio-économiques.

Il ne nous éclairent pas, bien évidemment, sur le mode de transmission du château d'Azerat à la veille ou aux lendemains de la Révolution. Mais ces documents nous confirment au moins qu'en 1845 le duc de Liancourt était propriétaire d'Azerat.

Rappelons que le dernier marquis de Rastignac, Pierre Jean Julie Chapt, pair de France, qui construisit sur la commune de La Bachellerie, de 1812 jusqu'à sa mort en 1833, l'original et élégant château qui porte son nom et dont on dit qu'il ressemble tant à la Maison Blanche de Washington, ce Rastignac avait épousé en mai 1798 Françoise Charlotte de La Rochefoucauld, fille d'Ambroise de La Rochefoucauld-Montendre. Celui-ci était un grand personnage, duc de Doudeauville, pair de France, grand d'Espagne, ministre secrétaire d'Etat au département de la maison du Roi, etc. Madame de La Rochefoucauld était pour sa part une Le Tellier de Louvois de Montmirail (elle avait douze ans lorsqu'on lui avait fait épouser cet Ambroise qui n'en avait que quatorze !).

Le ménage n'eut qu'un enfant, une fille, Ernestine-Gabrielle-Sabiné-Zénaïde, qu'il maria le 10 juin 1817 à François-Marie-Auguste-Emilien, 9<sup>e</sup> duc de La Rochefoucauld, duc d'Estissac, duc d'Anville, 3<sup>e</sup> duc de Liancourt, prince de Marsillac, né à La Haye le 17 décembre 1794.

C'est ce François XIV qui devient par son mariage, propriétaire du château de Rastignac à la mort de son beau-père en 1833. Il vit beaucoup plus à Paris qu'en Périgord, mais il approuve et signe les comptes du régisseur.

Que nous apprennent ceux-ci ? Qu'en novembre 1845, un nommé Jean Leymarie, propriétaire au Puy, commune d'Azerat, a affermé le château d'Azerat. Qu'en décembre 1849, le percepteur "*paye des deniers de la commune et pour solde du prix de ferme (autrement dit de loyer) d'appartements situés dans le château d'Azerat, par nous (Rastignac) affermés à la dite commune pour être appropriés à une salle d'école, à une salle de mairie et à un logement communal*". Qu'en 1850, le régisseur a donné quelques subsides à "l'un des pauvres logés au château d'Azerat". Que, le 30 septembre de cette année-là, il a été "*payé pour 48 petites feuilles de verre à vitre de 40 centimes l'une pour une croisée du château d'Azerat*" etc.

Celui-ci appartient donc aux La Rochefoucauld dont le régisseur de Rastignac s'intéresse pour leur compte à la production viticole, très importante, des deux domaines. Mais eux, qui séjournent déjà si peu dans l'élégant et moderne château de Rastignac, ne savent que faire de la demeure voisine. Ils ont un hôtel particulier à Paris, se rendent souvent à La Roche-Guyon dans cette immense et superbe château où, il y a quelques années encore, on pouvait admirer "la chambre de la duchesse Zénaïde" (dont à sa mort le cœur y sera déposé), avant de vivre surtout au château de Montmirail.

Cela explique qu'ils abandonnent Azerat, sa transformation progressive en "maison à louer" dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et finalement sa vente à la commune en 1882.

### Les temps modernes du château

Un "projet d'appropriation du château pour le convertir en groupe scolaire" sera dressé par un architecte de Périgueux à la demande de la commune. Il est daté du 24 juin 1885.

Il y avait quatre ans que Jules Ferry, président du Conseil, avait fait adopter les principales mesures de réforme de l'enseignement public : caractère obligatoire de l'enseignement primaire, gratuité et laïcité de l'instruction et suppression des congrégations qui refusaient de se soumettre aux procédures d'autorisation.

La France entière se dotait d'écoles publiques qui, dans bien des communes, concurrençaient celles de l'enseignement religieux. Le prytanée d'Azerat, qui n'avait rien de militaire, avait dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle dispensé une formation appréciée par de nombreuses familles du Périgord auxquelles le chanoine honoraire Peyrot, directeur supérieur, garantissait qu'elle était assurée avec "*le concours d'ecclésiastiques seulement, ou de laïques bien connus par leurs principes religieux*" ; qu'elle comportait "*de la douceur et de la bonté dans les rapports avec les élèves : prévenir le mal, afin de n'avoir pas ensuite à le punir ; des leçons assidues de bienséance et de bonne tenue*" ; des cours d'escrime et de danse, etc.

Dans cet important et florissant collège secondaire dirigé par des prêtres du diocèse, les enfants étaient admis à partir de six ans. Tous les élèves étaient internes, du 25 octobre au 31 août. Le coût annuel de leur pension et de leurs études se montait à 400 F. Ce collège céda la place en 1848 à une école primaire dirigée par des frères Maristes qui devront fermer leur établissement et s'exiler en 1884. A cette date l'enseignement catholique accueillait encore à Azerat cent garçons et soixante filles.

A partir de 1886, le château regroupe, semble-t-il, la plus grande partie des enfants scolarisés de la seule commune d'Azerat, dans deux classes de garçons et deux classes moins nombreuses de filles. Les premiers

pénètrent dans "*la cour des garçons*" en empruntant le passage entre la chapelle nord de la nouvelle église (reconstruite et bénite le 9 août 1866, jour du pèlerinage annuel de la paroisse à la chapelle Notre-Dame de Bonne-Espérance), et la conciergerie du château, lequel passage est couvert ; l'étage permet de se rendre directement du premier étage du château à la tribune de la chapelle réservée aux châtelains. Les filles entrent dans le bâtiment parallèle au "château" subsistant aujourd'hui et disposent d'une grande cour au nord et d'un vestiaire pour elles seules.

Le château actuel abritait en 1886, outre les deux classes de garçons, la mairie et le cabinet du maire. Sans doute les instituteurs étaient-ils logés au premier étage.

Un violent incendie détruisit en 1902 l'ensemble des bâtiments, à l'exception de la façade orientale qui put être conservée dans l'état où nous la voyons aujourd'hui. Une aile fut reconstruite en 1904, dans le souci de maintenir les effectifs scolaires dans des conditions convenables. Puis, pour dégager la place publique située devant l'école et permettre la construction de la route actuelle du Labouret, la dernière tour de l'enceinte du château qui était encore intacte en 1937 fut démolie cette année-là ainsi que les murs qui délimitaient la grande cour des garçons.

L'église avait été, quant à elle, jugée d'un état de vétusté qui ne pouvait qu'entraîner sa destruction et sa reconstruction, nous l'avons dit. Mais il est intéressant de noter que dix-huit ans plus tard, en 1884, cet édifice qui présente un chevet plat comporte au droit de ce chevet une chapelle ouverte dans le mur goutterot septentrional ; laquelle chapelle communique, comme au temps de l'ancienne église, avec le premier étage du château par une tribune. En 1884, le chanoine Brugière la qualifie encore de "*chapelle du château*".

Mis à part le tableau de J.-B. Ernest de Lubersac, nous ne disposons pas de documents anciens pour juger de ce que pouvait être le château des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Ce tableau de 1853 l'idéalise-t-il ? Les premiers plans d'alors n'offrent guère de ressemblances avec ceux qui nous sont offerts aujourd'hui ! Mais il est fort possible que le Cern, maintenant canalisé ou couvert, ait été à l'époque aménagé pour le plaisir des châtelains en pièces d'eau sur lesquelles de petites embarquations pouvaient naviguer, une digue retenant un étang et servant de chemin d'accès au château.

Cette peinture est en tout cas à rapprocher du plan dressé en 1885 et de la carte postale éditée peu après l'incendie. Celle-ci, très obligeamment communiquée par Henri Brives, conseiller général de la Dordogne et fondateur du Musée de la carte postale ancienne (Saint-Pardoux-la-Rivière), nous montre la façade orientale ruinée, aux baies ouvrant sur le vide, mais dont les structures sont encore intactes.

Si nous comparons cette façade à celle de la photographie que nous avons prise en 1996, nous constatons que son ordonnance n'a été modifiée





*Château d'Azerat peint en 1853 par le marquis de Lubersac*

Les deux ailes de la façade semblent avoir perdu leur fenestration d'origine, surtout pour ce qui concerne le rez-de-chaussée : les six fenêtres latérales devaient avoir la même hauteur que celles du corps central ainsi que nous le montre le tableau. La terrasse importante existe toujours, une partie de son appareil semblant n'avoir pas été remonté. Et nous savons que les vastes caves du château dans lesquelles on pouvait pénétrer de l'extérieur par une porte en ogive, existent toujours.

La façade actuelle mesure 36 m sur 12 m. Et l'on peut contrôler ces dimensions sur le plan de 1885. On y accède toujours par un perron de 8 m de longueur, de 4 m de largeur et de 11 degrés.

Le rez-de-chaussée était constitué de trois pièces de réception de respectivement 50, 70 et 74 m<sup>2</sup>, ouvrant sur la façade est et séparées des façades ouest et sud par une galerie en équerre de 2,70 m de largeur.

L'aile en équerre s'épaulait à la moitié de la longueur de la façade ouest. Elle avait 27 m de longueur sur plus de 16 m de largeur dans sa partie la plus large. La partie moins large, de 15 m, se terminait à son angle nord-ouest par une tour circulaire de 6,60 m de diamètre, à toit en poivrière couvert d'ardoises comme les toits du château. Au delà s'étalait du nord au sud un bâtiment de 35 m de longueur, de construction plus récente (début du XIX<sup>e</sup> siècle ?).

L'entrée du château se faisait au XIX<sup>e</sup> siècle entre la chapelle nord de l'église et un corps de garde. On pénétrait dans la vaste cour en équerre, puis dans le château par un hall : disposition curieuse, le grand escalier montant à l'étage était situé dans la partie de l'équerre jouxtant le côté occidental du bâtiment actuel.

Il semble que le peintre n'ait pas rendu de façon très fidèle les proportions et volumes des parties arrières, septentrionales du château. Tel que nous apparaît celui-ci dans cette jolie toile, il nous permet d'imaginer ce que devait être l'aspect, le caractère du château des derniers Souillac, des Masgontier de Laubanie et de leurs successeurs. Et cela d'autant plus facilement que sa façade d'aujourd'hui n'a pas changé de volume.

En revanche, il nous faut accomplir un effort pour essayer de recréer le charme et le pittoresque de ses abords, et plus encore pour tenter d'imaginer les logis, tours, échauguettes et remparts du château féodal qui s'est élevé sur son emplacement pendant plusieurs siècles.

Fr. L.N.

### Bibliographie

- BARRIERE (Bernadette), "La vie en Limousin à l'époque de Lubersac (1083)", in numéro spécial du Bulletin Municipal de Lubersac consacré en 1993 au IX<sup>e</sup> Centenaire de la Charte de Hugo de Lubersac.
- BRUGIERE (chanoine H.), *L'ancien et le nouveau Périgord*, 550 monographies, Périgueux 1884 (Archives départementales et diocésaines).
- DELMAS (A.), *Le pays de Terrasson, confins du Périgord et du Limousin*, Tome 1 : Pendant le Moyen Age, Tome 2, Du temps de Charles VII à 1789, publication des Sociétés historiques et archéologiques de la Corrèze et du Périgord, suppléments aux Bulletins des années 1960 et 1964.
- DUCLoux (Docteur M.), "La hasle de la Laubanie", in *La vie corrézienne*, 1<sup>er</sup> mars 1996.
- DURIEUX (J.), "Note sur le marquis de Labrousse et de Verteillac", *Bull. de la Sté hist. et arch. du Périgord*, 1910, p. 275. Présentation d'un ouvrage de M. Michel Gondinet, avocat à la cour d'appel de Paris, consacré à "Yrieix du Masgontier de Laubanie", Ch. de Lavauzelle éd., Paris, *Bull. de la Sté hist. et arch. du Périgord*, 1929, p. 60.
- Entre-Nous*. Bulletin familial rédigé par François du Pavillon, n 16 (mai 1957), n 17 (octobre 1957).
- ESCOIRE (Docteur E.), communication sur "La prise de possession de la seigneurie d'Azerat par Yrieix Dumasgontier", *Bull. de la Sté hist. et arch. du Périgord*, 1905, p. 275.
- GRAND (Victor), *Les Annales du Terrassonnais, Histoire et géographie des dix-sept communes du canton de Terrasson*, 1889, réédition Le Roc de Bourzac, 1990.
- HOZIER (d'), Juge d'Armes. Chapitre de l'armorial consacré à la famille Chapt de Rastignac, p. 83 et sq.
- LAPORTE (chanoine), *Histoire de Notre-Dame de Héas*, Imprimerie de Bigorre, Tarbes, 1931.

MONTFERRAND (H. de), *La Maison de Souillac et sa descendance depuis le IX<sup>e</sup> siècle*, imprimé pour la famille et les souscripteurs, Imprimerie J. Castenet, Bergerac, 1933.

NADAUD (Joseph), *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, Limoges, 1878, Tome 3, pp. 652-655.

SADOUILLET-PERRIN (Arlette) et MANDON (Guy), *Pélerinages en Périgord*, Pierre Fanlac éd., Périgueux, 1985.

SAINT-ASTIER DES BORIES (marquis de), "Régiments levés en Périgord sous l'ancienne monarchie et commandés par des Périgourdiens", *Bull. de la Sté hist. et arch. du Périgord*, 1986, p. 70.

SHAP, ouvrage collectif, *Cent portraits périgourdiens*, éd. de la Sté hist. et arch. du Périgord, 1980, p. 80.

Nous tenons à remercier tout particulièrement M. le docteur Marius Ducloux, historien du site et de la famille de Lubersac, qui a bien voulu nous fournir de précieuses indications sur l'un et l'autre, photographe pour nous et faire reproduire par le photographe d'art J.-F. Amelot, de Seilhac, le tableau du château d'Azerat.

Nous remercions aussi vivement notre collègue de la Sté hist. et arch. du Périgord, M. Bernard de Lamartinie qui nous a aimablement ouvert ses importantes archives familiales touchant la Maison de Souillac ; ainsi que le comte de Fleurieu, maire d'Azerat.

Lubersac : au nord d'Arnac-Pompadour (Corrèze) ; Chabrignac : au sud de Juillac (Corrèze) ; Maureux : près de Faverolles (Aisne) ; Corbeil-Cerf : au sud de Beauvais (Oise).

A la vérité, la ligne masculine des Souillac de Montmège s'est réellement éteinte à la mort de Gaston du Bernat, marquis de Montmège, décédé en son château de Pelvézy le 18 août 1913, époux de Marie-Thérèse de Royère de Peyraux. Car la postérité de Marguerite de Reillac, mariée en 1680 à Jean du Bernat, seigneur de Pelvézy et de La Chapelle-aux-Bareils, avait relevé le titre de Montmège.

La maison de Souillac a formé de nombreuses branches. On peut résumer leur histoire en rappelant que la première, celle des Souillac, marquis de Montmège, s'est éteinte en 1655 ; celle des Souillac, le marquis d'Azerat, séparée de la précédente au début du XVI<sup>e</sup> siècle, s'est éteinte en 1733. De celle-ci est issue la branche des Souillac, comtes de Bourg (en Quercy), éteinte en 1761, de laquelle descendent les Souillac de Bardou dont, nous venons de le voir, la ligne masculine a fini au XIX<sup>e</sup> siècle dans les quatre maisons surnommées.

# Relation de l'abbé Laulanié sur la réclusion et la déportation des prêtres en l'an II

par Robert BOUET

## TROISIEME PARTIE :

(voir tome CXXIV, 1997, pp.127-148 (ill.) ; pp. 319-341 (ill.)

### VOYAGE DE PERIGUEUX A ROCHEFORT

- |    |  |    |
|----|--|----|
| 10 | <i>Suit la Déportation</i>                                     | 78 |
| 11 | <i>Dès la fin de le mois de février de l'année 1793, on</i>    | 79 |
| 12 | <i>commença à exploiter les prêtres pour la déportation.</i>   |    |
| 13 | <i>Ce fut le citoyen Geoffroi, administrateur du district,</i> |    |

78. Ce sous-titre est de la main de Laulanié. Cette deuxième partie, après la réclusion à Notre-Dame, comporte en particulier un récit circonstancié du voyage des déportés de Périgueux à Rochefort.

79. Repris par DUCHAZEAUD, p. 19.

Là encore, l'année 1793 est à remplacer par celle de 1794 ; Duchazeaud a lui aussi rectifié l'année dans ce sens.

14 *qui fut chargé de cette opération. Il était de Chalais*  
 15 *ou des environs. Je ne sais de quelle religion il était.*  
 16 *Il venait avec un chirurgien qu'on nommait alors*  
 17 *officier de santé et qui était seulement employé pour*  
 18 *la forme, pour visiter et constater les infirmités*  
 19 *qui pouvaient exempter. Mais, ils étaient fixés sur*  
 20 *le sort des prêtres et il était inutile de réclamer.*  
 21 *On commença les faisait partir par vingtaines.*  
 22 *On accordait un charriot à deux colliers pour ce*  
 23 *nombre. La Convention avait rendu un décret*  
 24 *qui autorisait les déportés à emporter tous les*  
 25 *effets qu'ils voudraient sans qu'on eut le droit de*  
 26 *les fouiller, ni de leur rien enlever. C'était*  
 27 *afin qu'ils en emportassent davantage et pour*  
 28 *en faire leur profit sous le nom du profit*  
 29 *de la République.*

80

81

80. Arch. munic. de Périgueux, Série D 2, pp. 161 et 256. Dès le 5 septembre 1792, la municipalité de Périgueux avait nommé l'officier de santé Audinet pour constater les infirmités des ecclésiastiques, puis le lendemain 6, elle l'avait remplacé par l'officier de santé Chateau. Mais ce dernier, ayant accepté de l'argent de prêtres reclus, perd la confiance du Conseil et se trouve remplacé à son tour, le 29 mars 1793 par Darprès.

Arch. départ. de la Dordogne, 1 L 153, p. 222. Mais Audinet a dû ensuite reprendre du service, puisque c'est lui qui effectue le 22 frimaire II (12 décembre 1793) la visite médicale des prêtres qui se trouvent reclus à Notre-Dame en vertu des certificats de maladies qu'ils ont obtenus des conseils généraux des communes, et autres qui excipent verbalement de leurs infirmités pour se soustraire à la déportation. Sur les 49 examinés ce jour là, il attestera que 40 d'entre eux ne sont point empêchés par leur maladie de passer les mers ni d'entreprendre tout autre voyage. Il en ajourne 8 autres, dont notre Laulanié, pour cause de maladie momentanée. Et pour un, Véchembre (vicaire d'Azerat), il se récusa dit-il pour des raisons particulières. Il faut savoir que ce Bertrand Véchembre était le fils d'une Marie Audinet, sans doute proche parente de ce chirurgien ; tel est le titre, en effet, qu'Audinet se donne en signant la déclaration de sa visite.

81. Repris par DUCHAZEAUD, p. 21.

Arch. départ. de la Dordogne, 1 L 164, p. 109, n° 205. Ce voyage des déportés était organisé selon les dispositions de la loi du 26 août 1792. D'après son article III, les déportés devaient être conduits de brigade aux ports de mer les plus voisins. Pour la Dordogne, ce port était normalement celui de Bordeaux mais, à part la déportation vers ce port de cinq reclus de Notre-Dame dont il a déjà été question, tous les autres déportés furent dirigés vers Rochefort, suivant en cela les consignes des deux représentants du Peuple, Alex et Izabeau, en résidence à Bordeaux qui, en ventôse II, imposèrent cette destination aux autorités de la Dordogne, à cause de la pénurie des subsistances de la commune de Bordeaux.

L'administration départementale arrête le 16 ventôse II (6 mars 1794) que les déportés partiront en trois divisions dont la première se mettra en route le 21 et sera composée de 17 prêtres... la deuxième, le 25, avec 16 prêtres et enfin la troisième le 29, toujours du même mois de ventôse, avec 16 autres prêtres. Elle prévoyait aussi, selon l'article IV de la même loi, que chaque déporté recevrait trois livres par journée de dix lieues, jusqu'au lieu de son embarquement. Enfin, il sera en outre fourni à chaque division deux voitures pour le transport des bagages.

## Folio 15

- 1 ... 82  
 2 *de l'habit bleu vétérant, armé de toutes pièces, montait*  
 3 *la garde dans le vestibule de la réclusion. Je faisais emporter de*  
 4 *ma chambre le peu d'effets que j'y avais. Voyant passer la*  
 5 *servante qui portait dans son tablier quelques petits ustencils et*  
 6 *du linge, il voulut savoir ce qu'elle emportait. Je m'approchais et*  
 7 *lui dis : "Vous savez bien, citoyen, que l'administration ne nous a*  
 8 *fourni aucun meuble et que tout ce qui nous servait, appartient*  
 9 *à nos familles. Il ne nous manquait que de voir un prêtre* 83  
 10 *apostat venir nous tourmenter." Ces paroles l'arrêtèrent.*  
 11 *Pendant que je suis sur le chapitre de ce prêtre qui assurément*  
 12 *était bien inepte, je crois, sans cependant manquer à la charité*  
 13 *ni sévir contre les morts* 84  
 13 *rapporter ce qui se passa dans l'église de Léguillac*



Léguillac-de-Lauche, boiseries de l'église (photo P. Madiès).

82. Il y a manifestement ici une lacune dans le manuscrit. On reste cependant dans le contexte de la fin de la réclusion à Notre-Dame et des préparatifs du voyage vers Rochefort.

83. Ce prêtre apostat dont Laulanié raconte ici les "aventures", n'a pu être identifié.

84. Ce qui suppose que ce prêtre en question est déjà mort au moment où Laulanié écrit sa relation dans les années 1820 ; cette précision a été ajoutée en interligne.

14 *de Lauche. La chose est notoire et même beaucoup trop.*  
 15 *Les habitants de Léguillac Le citoyen Simon, dit Le Maine,*  
*de Léguillac avait interdit son curé qui était*  
 16 *Mr Theulier qui a été depuis curé de Tourtoirac. Jeane de*<sup>85</sup>  
 17 *Roche, ma mère, s'était rendue à Léguillac pour entendre*  
 18 *la messe, ne sachant point ce qui s'était passé. La garde nationale,*  
*ayant à sa tête le dit Maine, son commandant*<sup>86</sup>  
 19 *avait été de grand matin à Périgueux pour chercher un*  
 20 *prêtre qui voulut se prêter à leurs desseins. Le curé*  
 21 *promenait dans sa basse cour dont la muraille assès*  
 22 *basse pour qu'on put le voir. Le peuple s'ennuyait fort*  
 23 *d'attendre et le bon curé dit : "Mes amis, je partage*  
 24 *bien votre peine et votre ennui. Je vous dirai la messe*  
 25 *si vous répondès de ma vie". Mais ils n'osèrent pas. Ma*  
 26 *mère qui était fort animée et considérée par dans cette*  
 27 *paroisse, entra dans l'église et dit au peuple : "Mes amis,*  
 28 *si vous m'en croyès, nous dirons notre chapellet et nous*  
 29 *nous retirerons." Tout le mond lui dit : "Madame vous*  
 30 *avès raison." Ils n'avaient pas encore fini, lorsque*

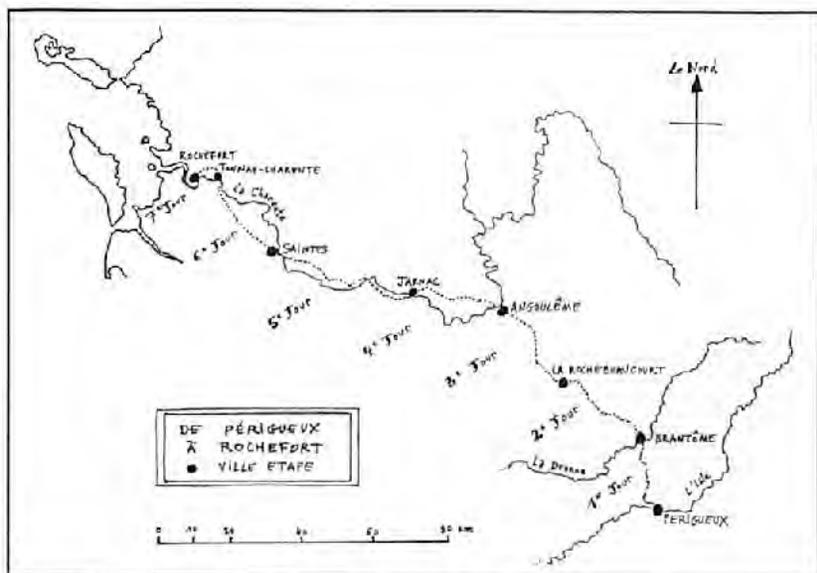
### Folio 16

1 *la garde nationale arrive, tambour battant et menant en*  
 2 *triomphe le dit prêtre qu'ils avait fait boire à tous les*  
 3 *cabarets qu'ils avaient rencontrés. Il va à la sacristie ayant*  
 4 *peine à se tenir. Il prend les vêtements sacerdotaux, commence*  
 5 *la messe lorsqu'il fut monté à l'autel, il sort sa tabatière,*  
 6 *l'ouvre et la laisse ouverte sur l'autel. A tous moments il prenait*  
 7 *du tabac. Ma mère n'en ayant que trop vu sortit de*

85. Dico, 1734. Jean Theulier, né à Tourtoirac le 23 décembre 1749, est devenu curé de Léguillac-de-Lauche en 1785. Le 10 février 1791, il fait insérer dans le n°7 du *Journal Patriotique du département de la Dordogne* qui l'avait présenté comme assermenté, la mise au point suivante : *Monsieur, je vous serai obligé de mettre que je n'ai jamais entendu faire de serment sans restriction et qu'ainsi on s'est mépris quand on a mis dans le dernier n° de votre Journal que je l'avais fait car si l'on croyait que je l'avais fait, je le rétracterais ; en conséquence j'ai donné par écrit les expressions de mon coeur à MM du département. J'ai l'honneur...* Il est donc réfractaire et il cessera d'exercer et d'être payé (1200 livres annuelles) comme curé de Léguillac, le 11 mars 1792. Etant revenu dans sa paroisse natale, c'est là qu'il prend un passeport pour l'Espagne. En décembre 1792, il est signalé à Bilbao malade et pauvre. Revenu en France au moment du Concordat, il est de nouveau nommé desservant de Léguillac. En 1813, il devient desservant de Tourtoirac. C'est à ce poste qu'il meurt le 3 mai 1823. Laulanié semble insinuer qu'il est, lui aussi, déjà mort en écrivant : *qui a été depuis curé de Tourtoirac.*

86. Précision ajoutée entre les lignes 18 et 19.

8 l'église et tout le peuple la suivit. Il n'y eut que la garde  
 9 qui demeura et quelques patriotes cependant un  
 10 très petit nombre. Cependant elle ne fut pas dénoncée ni  
 11 molestée tant à cause du grand respect que on avait pour elle  
 12 toute la paroisse lui portait. Revenons à notre sujet. Nous  
 13 partîmes de la réclusion le seize avril à neuf heures du <sup>87</sup>  
 14 matin, escortés par deux gendarmes de Périgueux qui furent  
 15 comme de raison les plus malhonnêtes que nous ayons eu  
 16 pendant notre voyage. Ils voulurent s'arrêter au Château <sup>88</sup>



De Périgueux à Rochefort, les villes étapes.

17 L'Evêque et s'y arrêterent longtemps pour déjeuner et boire.  
 18 Je fis ainsi que plusieurs autres la première journée à pied.  
 19 Nous arrivâmes vers trois heures du soir à Brantôme. <sup>89</sup>

87. Ce convoi du 16 avril 1794 dont fait partie Laulanié, pourrait bien avoir été composé des 18 prêtres dont la liste a été renvoyée arbitrairement à la fin de cette relation. Duchazeaud la transcrit, en effet, à ce moment de son récit, où il raconte le début du voyage de Périgueux à Rochefort qui ne sont pas dans Laulanié ou ne correspondent pas exactement à sa relation. Ainsi, il y aurait eu, d'après Duchazeaud, trois convois successifs, le premier en février 1794 et le dernier le 25 (sic) avril comportant Laulanié et ses 17 compagnons. En tout, dit Duchazeaud, *on en avait fait partir soixante (prêtres) en trois reprises* (p. 19). Mais, à la fin de son récit, Duchazeaud, faisant les comptes de la déportation, mentionne 78 déportés de la Dordogne dont 62 morts sur les pontons et 16 survivants (pp. 45-46).

88. Folio 16, 1. 14 au folio 18, 1. 2 : tous ces détails du voyage se retrouvent dans DUCHAZEAUD, pp. 21-22.

20 *Lorsque nous entrâmes dans cette ville, un cordonnier dont*  
 21 *la maison était à l'entrée, sortit sur sa boutique et se mit à*  
 22 *vomir mille imprécations contre nous : "Les voilà, dit-il, ces*  
 23 *coquins, ces scélérats, ces brigands, on les amène à la fin,*  
 24 *je voudrais qu'on les fit tous noier." Je me trouvais assès près*  
 25 *de lui, je lui dis tout doucement : "Citoyen, ce sont des*  
 26 *hommes." Sans doute, ces paroles lui portèrent au coeur et*  
 27 *le rappellerent à l'humanité. Il rentra dans sa boutique*  
 28 *et ne dit plus mot. Je connaissais beaucoup les deux quidam*  
 29 *de la brigade de Branthome dont l'un était Mr Bouisson*



*Château-L'Évêque, le château (collection P. Pommarède).*

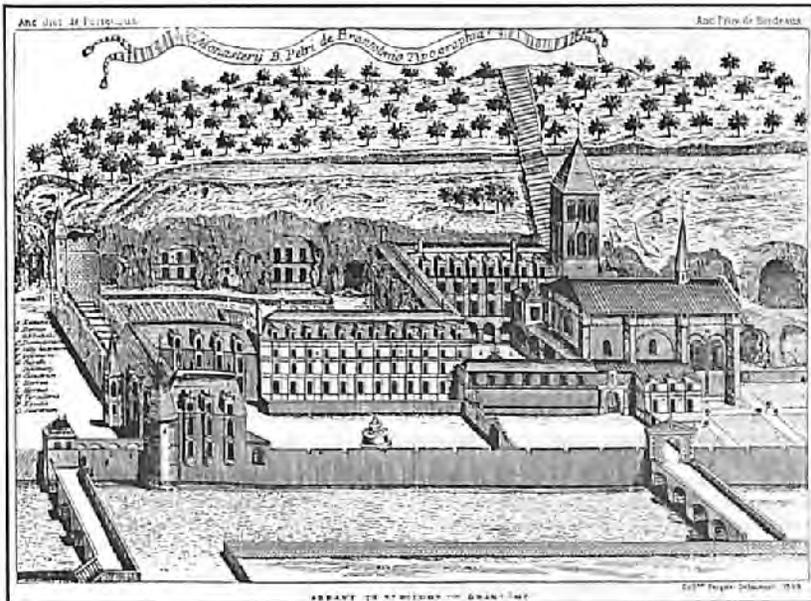
## Folio 17

1 *Palrages. Je l'avais vu souvent chès Mr Martial, son oncle, dans*  
 2 *la paroisse de Mensignac. Il n'était pas méchant. D'ailleurs*  
 3 *il savait combien j'étais aimé et estimé de la part de ses*  
 4 *oncles et tantes, famille très honorable de cette paroisse*  
 5 *et qui avaient été autrefois citoyens de Périgueux. Le*

89. Dans DUCHAZEAUD, pp. 21-22. Premier jour du voyage de Périgueux à Rochefort. Départ de Périgueux : 9 heures (Duchazeaud écrit p. 21 *huit heures du matin*). Arrêt déjeuner à Château-l'Évêque. Arrivée à trois heures de l'après-midi à Brantôme, ville étape de cette première journée (environ un peu moins de 30 km).

- 6 *second était monsieur de Lafaye de la Rijeardie*  
 7 *était d'une branche, mais très pauvre, de la maison des*  
 8 *messieurs de Lafaye de la Martinière. Il était également*  
 9 *natif et ancien habitant de la paroisse de Mensignac.*  
 10 *Quand il me vit dans cette troupe, il se mit à pleurer. Nous*  
 11 *faisons manger les gendarmes avec nous pour en être*  
 12 *mieux traités. Je fis tout ce que je pus pour le mener*  
 13 *souper avec nous ; cela fut impossible. "Je vous prie, Mr*  
 14 *l'abbé, de m'en dispenser, me dit-il, j'ai trop de peine*  
 15 *de vous voir là. Il me serait impossible de manger."*  
 16 *Après soupé, il faisait encore grand jour ; nous les priâmes*  
 17 *de nous conduire à l'abbaye que nous désirions voir.*  
 18 *Ils nous laissèrent sur parole promener partout.*  
*Nous trouvâmes cette abbaye vandalisée.*

90



Gravure de l'abbaye de Brantôme (collection P. Pommarède).

- 19 *De tous ceux qui avaient passé jusqu'alors, nous fûmes les*  
 20 *seuls qui furent traités d'une manière aussi douce. Les premiers*

90. Cette phrase a été rajoutée en interligne.

21 *gendarmes nous ayant recommandé à ceux de Mareuil comme*  
 22 *de bonnes gens incapables de les compromettre. Nous*  
 23 *couchâmes toujours dans les auberges, tandis que tous ceux*  
 24 *qui avaient passé avant nous, avaient couché*  
 25 *dans les prisons. Monsieur Vignerac, prieur curé de St-<sup>91</sup>*  
 26 *Laurent-des-Bâtons, était languissant et plein d'obstruction.*  
 27 *Il fit tout comme moi le voyage de Périgueux à Brantôme*  
 28 *à pied. Il en fut très fatigué heureusement pour lui. Il fit*  
 29 *appeler un médecin qui le jugea incapable d'aller plus loin.*

### Folio 18

1 *Il fut à l'hôpital de Brantôme et y demeura tout le*  
 2 *tems de la déportation. Je me fis aussi examiner par*  
 3 *le même médecin qui dit que j'étais bien dans le même cas,*  
 4 *mais que si l'on demandait pour deux, peut-être on*  
 5 *n'obtiendrait pour aucun. Il falut continuer ma route.<sup>92</sup>*  
 6 *Deux voituriers de Périgueux qui avaient deux cabriolets*  
*et qui<sup>93</sup>*

91. *Dico*, 241. Ce prêtre s'appelait en fait Léonard Bouchier de Vignerac. Il a été baptisé à Saint-Front de Périgueux le 9 août 1752. Licencié en droit, il est d'abord vicaire de Lisle de 1776 à 1781. Le 14 février 1781, il est nommé curé de Saint-Laurent-des-Bâtons. En 1789, en plus de sa cure, il est titulaire de la chapellenie Saint-Jean à Périgueux intra muros et du bénéfice laïc de la chapellenie Saint-Joseph de Notre-Dame-des-Vertus. En 1780, son traitement est de 1 200 livres, payé jusqu'au 12 juin 1791, date de son remplacement comme réfractaire. Il va demeurer alors à Périgueux et sa pension de 500 livres lui est versée jusqu'au troisième trimestre 1792. Il réussit à obtenir les 4 mars et 12 avril 1793 des certificats de civisme de la municipalité de Périgueux. Mais en novembre 1793, il est reclus à Notre-dame et il doit être déporté à Rochefort. Malade, il ne peut partir dans le premier convoi, mais il part avec le convoi du 25 avril 1794. Tombé malade au soir de la première étape qui a lieu à Brantôme, il est alors mis à l'hospice de cette ville et il y restera tout le temps de la déportation de l'an II. Il s'y trouve encore le 21 août 1795, date où il réclame un secours. Sa pension de 500 livres lui est accordée, ainsi que l'autorisation de revenir dans sa paroisse. Après la loi du 3 brumaire IV (25 octobre 1795), il est autorisé à rester provisoirement sous la surveillance de la municipalité de Saint-Laurent des Bâtons, à cause de sa santé. En l'an VI (1797-1798), on le mentionne toujours à Saint-Laurent comme *sujet à la réclusion*. Il semble qu'il se soit alors caché, à moins qu'il ait fait partie de la deuxième déportation, celle du Directoire, après le 19 fructidor V et qu'il soit rentré en l'an VI. Le 1er janvier 1797, on le dit en effet *déporté rentré*, et il demande un sursis qui lui est refusé. C'est sûrement alors qu'il se cache. Car le 6 mars 1798, il est dénoncé à Périgueux comme *prêtre, noble, fanatique et dangereux*. Enfin, le 13 octobre 1799, il est autorisé à rester à Saint-Laurent où il a des propriétés. C'est à Saint-Laurent qu'en 1802, il adhère au Concordat. En 1803, il reprend tout naturellement sa cure qu'il va desservir jusqu'à sa mort. Vers 1819, il est apprécié comme ayant *des capacités plus que suffisantes ; il prêche bien, dit-on, mais sa faible santé ne seconde pas son zèle*. Il meurt à Saint-Laurent le 23 mars 1821, à l'âge de 68 ans.

92. Deuxième jour du voyage : départ de Brantôme, dîner (à midi) à Mareuil, souper et coucher à La Rochebeaucourt (environ une vingtaine de km).

93. En plus des deux chariots réglementaires pour les bagages, les déportés avaient donc la faculté de louer des voitures pour leur propre transport.

- 7 *le 1<sup>er</sup> avait loué le sien à cinq ou six prêtres,*  
 8 *l'autre nommé Provençal demandait du sien un*  
 9 *prix exorbitant et n'avait trouvé aucun prêtre qui voulut*  
 10 *l'y mettre. Il se mit à la raison quand il nous vit décidés à*  
 11 *continuer la route à pied. Nous partîmes le matin de*  
 12 *Branthome et fîmes dîner à Mareuil. A une lieue de*



*Mareuil, le château (collection P. Pommarède).*

- 13 *cette ville ou bourg nous priâmes Mr Palanges de*  
 14 *prendre le devant pour nous annoncer à l'auberge et*  
 15 *faire tenir prêt un bon dîner. Il y était de son intérêt*  
 16 *comme du nôtre. Mr de Lafaye demeura seul pour*  
 17 *nous escorter ; il fut bien tranquille à notre égard.*  
 18 *Nous arrivâmes à Mareuil et fîmes logés à une*  
 19 *grande auberge. Celui qui la tenait, était un honnête*  
 20 *bourgeois de l'endroit qui, ayant ses affaires dérangées,*  
 21 *avait entrepris ce genre de commerce pour les*  
 22 *rétablir. Il avait une jeune demoiselle qui me témoigna*  
 23 *le désir qu'elle avait d'avoir un Sacré Coeur de Jésus.*  
 24 *On y avait alors grande dévotion. J'en avais en effet, mais*  
 25 *ils étaient dans un livre renfermé dans ma malle*  
 26 *qui était avec les autres sur le charriot qui ne devait*  
 27 *être changé qu'à La Rochebeaucourt.*

## Folio 19

1 *Je lui dis de me prêter un étui où elle avait des*  
 2 *aiguilles et lui promis de lui en envoyer un par un*  
 3 *gendarme sans qu'il s'en doutat ; ce qu'il fit. Le soir*  
 4 *nous arrivâmes à La Rochebeaucourt ; nos males furent*  
 5 *otées de dessus le charriot et renfermées dans une*  
 6 *chapelle qui est au bas de la ville. Je priaï le*  
 7 *gendarme de me laisser prendre quelques effets dont*  
 8 *j'avais besoin. Je pris un de ces Coeurs de Jésus qui était*  
 9 *fort beau, brodé en soie sur parchemin, je le mis dans*  
 10 *l'étui avec quelques aiguilles enfilées et des épingles par*  
 11 *dessus à l'insu du gendarme et lui dis sur le soir :*  
 12 *"Citoyen Laborie, cette petite citoyenne de l'auberge*  
    *de Mareuil*  
 13 *m'a prêté un étui à aiguilles, je n'ai pas pensé*  
 14 *à le lui rendre avant de partir, voudriès vous bien*  
 15 *le lui rapporter. - Avec plaisir," me dit-il et s'acquitta*  
 16 *fort bien de la commission sans se douter qu'il portait*  
 17 *de la contrebande. Nous logeâmes et couchâmes chès*  
 18 *Marquet aubergiste qui passait, ainsi que sa famille,*  
 19 *pour les seuls bien pensans de La Rochebeaucourt. Le*  
 20 *lendemain, nous partîmes pour Angoulême et arrivâmes <sup>95</sup>*  
 21 *à cette ville vers les trois heures du soir. Nous trouvâmes avant*  
 22 *d'entrer au premier faubourg, beaucoup de peuple rassemblé.*  
 23 *Il y eut un manant, tout éguenillé, qui tacha par ses*  
 24 *imprécations de soulever cette troupe contre nous. Mais*  
 25 *personne ne bougea. Nous entrâmes sans aucun accident*  
 26 *chès Riffaut. Nous fûmes mis sous la main des gendarmes*  
 27 *d'Angoulême. Il y en avait un qui avait été garde du*

## Folio 20

1 *corps et avait pris ce poste pour se sauver. Il était bien*  
 2 *pensant. Il vint à l'auberge avec son camarade, mais il*  
 3 *ne voulut pas souper avec nous. Le second me parut honnette*  
 4 *également, mais après avoir été devers l'administration,*  
 5 *il revint en nous disant qu'il était bien fâché de nous*

95. Troisième jour de voyage : départ de La Rochebeaucourt, arrivée à Angoulême (Charente) vers trois heures du soir (souper et coucher), (une petite trentaine de kilomètres environ).

6 *apprendre que le district voulait que nous fussions coucher*  
 7 *en prison. "Eh bien ! lui dis-je, nous sommes entre leurs*  
 8 *maines ; s'ils le veulent, il faut bien s'y soumettre."*  
 9 *Nous nous mettons à table. Quand il vit un*  
 10 *souper bien conditioné, il dit : "Messieurs,*  
 11 *en arrivera ce qui pourra, vous coucherez à l'auberge.*  
 12 *Je me charge de tout." Il y avait Monsieur de Folin, <sup>96</sup>*  
 13 *prêtre de Dijon, était tombé malade et avait été mis à l'hôpital*  
 14 *de cette ville. Il fut capable d'aller à Rochefort,*  
 15 *On le fit partir avec nous. Il était encore trop faible <sup>97</sup>*  
 16 *pour faire le voyage à pied. Notre Provençal, notre*  
 17 *conducteur, avait amené un âne pour le louer. Comme <sup>98</sup>*  
 18 *il en voulait un prix déraisonnable, aucun prêtre m'en*  
 19 *voulut. Le premier gendarme voulait qu'il le louât à*  
 20 *Mr de Folin pour un prix modéré. Quand nous fîmes*  
 21 *hors de la ville, dans la descente, le gendarme lui*  
 22 *réitéra encore la demande de son âne pour ce prêtre,*  
 23 *lui disant qu'il ne fallait pas abuser de notre malheur.*  
 24 *Provençal lui dit : "Je vois bien que vous êtes un*  
 25 *ci-devant." L'autre tire son sabre et le lui porte*

## Folio 21

1 *sur le coup. "Que t'importe, dit-il, que je sois un ci-devant*  
 2 *ou ci-après ; si tu dis une parole de plus, ta tête est à bas."*  
 3 *Alors, il entendit raison et loua son âne à Monsieur de Folin,*  
 4 *au prix que voulut le gendarme. Nous arrivâmes le soir à <sup>99</sup>*  
 5 *Jarnac. On démolissait alors le château. Le soir après souper,*  
    *j'étais à causer avec deux de mes confrères. <sup>100</sup>*

96. MANSEAU Abbé, *Les prêtres et les religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente Inférieure*, Desclée, 1886, tome II, pp. 358-359. De Folin, que Manseau appelle Armand-François de Follen, né vers 1759, il était chanoine d'Autun (Saône-et-Loire). Il fit partie des 36 déportés de son département. Embarqué sur *Le Washington* comme Laulanié, il survécut et fut libéré à Saintes. Il serait mort en 1841, *vertueux et modeste*.

97. Quatrième jour de voyage : départ d'Angoulême, arrivée à Jarnac (Charente), (là aussi une trentaine de kilomètres).

98. Non seulement des voitures, mais aussi des montures, comme cet âne, pouvaient être louées par les déportés, qui semblent ne pas faire la plus grande partie de la route Périgueux-Rochefort à pied.

99. Lignes 5 à 14, dans DUCHAZEAUD, pp. 22-23.

100. Phrase ajoutée en interligne.



Jarnac, le château (collection R. Bouet).

6 un des gendarmes qui nous y avait s'approche de nous  
 7 et nous dit : "Messieurs, nous ne vous avons pas maltraités. Nous  
 8 vous prions de vous souvenir de nous, un jour." Il était dit que  
 9 on nous conduisait à la Guiane. Je lui répondis : "Quelle  
 10 apparence y a-t-il que nous puissions un jour vous rendre service ?  
 11 On nous amène dans un pays dont nous ne reviendrons  
 12 jamais. - Oh ! dit-il, deux hommes se rencontrent plutôt que  
 13 deux montagnes." La conversation fut terminée. Nous fîmes  
 14 le lendemain dîner à Cognac et souper et coucher à <sup>101</sup>  
 15 Saintes, toujours dans l'auberge. On démolissait alors l'église <sup>102</sup>  
 16 de St Vivien pour employer les pierres à faire une  
 17 montagne. On voit ce que signifie cette montagne  
 18 dans la planche ou gravure de la francmaçonnerie  
 19 qui a pour titre, en écriture de main, "A la Vérité critique  
 20 ou destruction du Temple." On aurait pas osé la faire  
 21 imprimer sous ce titre. On y voit le Temple renversé avec  
 22 la crédence et tous les attributs du sacerdoce évangélique.

101. Cinquième jour de voyage : départ de Jarnac, dîner à Cognac (Charente), arrivée le soir à Saintes (Charente-Maritime), souper et coucher, (plus de 35 km).

102. Lignes 16 à 25, dans DUCHAZEAUD, p. 23.

103. Sixième jour de voyage : départ de Saintes, arrivée le soir à Tonnay-Charente (Charente-Maritime), (souper et coucher, une trentaine de kilomètres).

- 23 à côté s'élève une montagne qui a sur son sommet  
24 l'arbre de la fraternité. Nous partîmes de Saintes  
25 et fûmes coucher à Tonnai Charente. On nous embarqua  
26 pour passer la rivière et arriver dans cette ville sur un bateau  
27 avec un charriot de roulier attelé de cinq gros chevaux.

(à suivre)

R.B.

...the ...  
...the ...  
...the ...  
...the ...

...

## **DANS NOTRE ICONOTHÈQUE**

# Le zoologiste Edouard Bourdelle (1876-1960)

par Brigitte et Gilles DELLUC

Il manquait au Périgord et aux Périgordins un vétérinaire zoologiste célèbre : le voici. C'est le professeur Edouard Bourdelle. Il est même de Périgueux.

Nulle plaque ne vient signaler la maison, à l'angle du quai Georges-Saumande et de la rue Port-de-Graule, une ancienne maison de bains, où il naquit en 1876. Cet immeuble a, depuis, été rehaussé d'un étage et toute son installation intérieure a été transformée : c'était une maison de bains publics, qui fonctionna jusqu'au début de notre siècle, avec cabines, baignoires et petits meubles chauffe-serviettes individuels communiquant avec le couloir.

Edouard Bourdelle est élève à l'école annexe de l'école normale d'instituteurs puis au lycée de garçons de Périgueux (aujourd'hui Bertran-de-Born, comme on l'a baptisé sur la suggestion de Marius Levy) où il fera, comme on disait alors, ses humanités jusqu'à son baccalauréat d'enseignement moderne en 1893. Il entre ensuite sur concours à l'école vétérinaire de Toulouse dont il sort diplômé et lauréat en 1897.

Devait-il devenir vétérinaire à la campagne ou se consacrer aux soins des animaux de compagnie ? Il opte pour les concours et l'enseignement. Le voici en 1900 chef des travaux de la chaire d'anatomie, histologie et tératologie de l'école vétérinaire de Toulouse, puis dès 1912 (il a 36 ans) titulaire de la chaire d'anatomie et tératologie à l'école nationale vétérinaire d'Alfort, la grande école française, aux portes de Paris. Il ne sera docteur vétérinaire qu'en 1924, car l'université de Paris ne crée le titre qu'à cette époque là...

Son vrai domaine, c'est l'anatomie des mammifères. Il va devenir, dans cette science, ce que L. Testut, sans oublier H. Rouvière et Hovelacque, sont à l'anatomie humaine. C'est une discipline exigeante, toute d'observation et de précision, dans son exposé par le texte et les dessins, mais aussi très ouverte vers des applications à la physiologie, à la médecine et à la chirurgie. Tout cela apparaît dans son ouvrage magistral : le *Traité d'anatomie régionale des animaux domestiques*, préparé à partir de 1902 et publié de 1912 à 1965 chez Baillière, en collaboration avec son maître Montané et son élève Bessou. Cette bible comporte cinq gros volumes in 8° bourrés d'illustrations (équidés, ruminants, porcins, carnivores et rongeurs).

La *Technique de dissection des animaux domestiques* suivra en 1947 (avec Bessou et Florentin). Et E. Bourdelle ne demeure pas dans une démarche théorique. Il dissèque même un éléphant du cirque Pinder ! Cette étude va de pair avec l'accroissement des collections anatomiques qu'il favorise tant à Toulouse qu'à Alfort, avec déjà un goût certain pour la muséographie.

En 1926, il a juste 50 ans et le voici professeur au Muséum national d'Histoire naturelle où il occupe la chaire de zoologie des mammifères et des oiseaux. C'est la chaire fondée en 1793 par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire. Une des plus anciennes du Muséum. La chaire qu'occupèrent aussi H. et A. Milne-Edwards. Et c'est dans l'esprit de ces derniers qu'il reprend le classement des collections du Muséum, celles des laboratoires, mais aussi celles des galeries et notamment de celle que nous eûmes la chance de visiter avec lui dans les années cinquante et qui est devenue depuis peu la Galerie de l'Evolution.

Son enseignement au Muséum est magistral et il précise les particularités anatomiques de certains animaux, tels les okapis, certains équidés, les mammifères marins, ainsi que la biométrie des squelettes des équidés, ursidés, félidés sur les ossements actuels et fossiles. Il pénètre dans des domaines peu connus jusque là : la locomotion des animaux domestiques, leur champ visuel, leur sérologie.

Il conservera toujours de ses origines périgordines un goût particulier pour la préhistoire et se passionne pour l'aurochs, ce bœuf primitif disparu au début du XVII<sup>e</sup> siècle, que les zoologistes allemands viennent de faire



Edouard Bourdelle, vu par le dessinateur périgordin Julien Saraben un peu avant 1950. La dédicace est destinée au préhistorien Séverin Blanc (courtoisie de M. Claude Blanc).

renaître, et pour les équidés peints et gravés magdaléniens, qu'il tente de classer anatomiquement. Il publie plusieurs mémoires sur ce sujet notamment avec le spéléologue Félix Trombe et avec le Pr René Jeannel, le grand spécialiste français de la faune cavernicole et son voisin de la rue Buffon<sup>1</sup>. Chaque mois d'août, avant de gagner sa maison de Saint-Jean-Cap-Ferrat, il vient aux Eyzies assister au congrès de la Société d'études et de recherches préhistoriques, alors très vivante. Il intervient aussi en 1950, à la demande du préhistorien Séverin Blanc, dans l'analyse des charbons de Lascaux, qu'il confie au Pr Loubière, paléobotaniste du Muséum : ce sont des charbons de conifères (lettre de E. Bourdelle à S. Blanc du 8 juillet 1950, don de C. Blanc).

Les migrations des oiseaux et, toujours dans le cadre de son laboratoire, celles des chauves-souris, l'interpellent. Il a créé en 1926 et continue à diriger le service central de recherche sur les migrations des oiseaux et on lui doit la publication du bulletin correspondant. Pour comprendre ces migrations parfois fort lointaines, il fait procéder à près de 100 000 baguages. On connaît ceux que pratiqua avant la guerre chez les chiroptères des Pyrénées le spéléologue Norbert Casteret. D'autres séries de baguages furent faits, dans les années cinquante, à l'aide de minuscules bagues d'aluminium, sur les rhinolophes de Dordogne et les minioptères de Corrèze par Bernard Pierret et Gilles Delluc dans le cadre du Spéléo-Club de Périgueux.

Un Périgordin fait appel à lui : le Pr Pierre Paul Grassé. Le grand ouvrage de zoologie de ce savant n'est pas l'œuvre d'un seul homme. E. Bourdelle a pris une part importante à la rédaction de ce *Traité de Zoologie*, puisqu'il assume, seul ou avec Bessou et Rode, l'essentiel des deux volumes (les volumes XVII et XVIII) sur la morphologie des mammifères et leur classification.

Il se passionne pour les collections du Muséum (dont on sait que le devenir faillit être compromis il y a peu) et il prend une part déterminante dans la création du service central de muséologie du Muséum qui recense et classe les innombrables pièces conservées dans les laboratoires et les galeries. Certains membres de la Société historique et archéologique du Périgord savent que, dès 1939, il demanda à notre bureau d'abriter au siège, durant la guerre, diverses collections particulièrement précieuses. Il cachera aussi des pièces importantes dans sa maison du quai Georges-Saumande. Et peu de

1. Il consacra quatre publications à ce sujet, puis finit par abandonner cette recherche comme le narrera Léon Pales : "Nous demandâmes au Pr Bourdelle, qui nous honorait de son amitié [...] son avis sur la nature des chevaux de notre bestiaire [de la Marche]. Sa réponse fut des plus nettes : il avait renoncé à toute entreprise de ce genre, les études auxquelles il s'était livré ne l'ayant finalement pas satisfait. Il estimait - ce sont à peu près ses propres paroles - qu'il n'y avait rien à attendre de concret d'une telle recherche (Pales *et al.*, 1981, p. 58).

temps après il devient inspecteur général des musées d'histoire naturelle de province (de 1943 à 1947).

Professeur, en outre, d'anatomie comparée du système dentaire depuis 1928 à l'Ecole dentaire de Paris, il a jeté les bases d'une odontologie comparée dans un nouveau livre, *l'Anatomie dentaire humaine et comparée* (première édition en 1937 avec le Dr Bennejeant), si bien que le total de ses publications, sur des supports divers, doit approcher de deux cents. Nous ne citons ici que les références concernant sa biographie et celles ayant trait à des sujets de préhistoire. La création de la revue *Mammalia*, consacrée aux mammifères est l'aboutissement et le symbole de tout cela.

Mais il s'intéresse aussi aux animaux bien vivants. Il consacra une partie de son temps et de sa conviction à l'introduction en France d'un animal à fourrure d'Amérique du Sud, qui, du moins le croyait-il, était promis à un bel avenir pour l'élevage et la chasse : le ragondin<sup>2</sup>. On lui doit la modernisation de la ménagerie du Jardin des Plantes (il est directeur de la ménagerie de 1926 à 1936) et surtout la création du zoo dit de Vincennes, aujourd'hui Parc zoologique de Paris, dépendance du Muséum, et qui est le successeur du zoo de l'exposition coloniale de 1931, avec - innovation - des animaux en apparente liberté. C'était un rêve que de le visiter en sa compagnie. Même le garçon qui nettoyait, le balai à la main, la fosse des ours le saluait d'un "bonjour, Monsieur le professeur" respectueux.

Edouard Bourdelle accède à l'honorariat en octobre 1947, mais il continuera longtemps à se rendre à pied chaque jour à son laboratoire du Muséum, à y réunir des étudiants et nous nous souvenons d'une réunion "hors les murs" de cette université, dans un modeste café de la place Monge, aujourd'hui transformé en agence bancaire, où il poursuivait ce soir-là son enseignement au milieu d'un large cercle de jeunes étudiants passionnés.

De l'avis de tous, E. Bourdelle était un maître au verbe clair, avec une pointe d'accent du terroir, loquace mais toujours précis, méthodique. Un anatomiste et un naturaliste. Au physique, une gravure de mode très 1920 : un petit monsieur tout net, à la barbiche soignée et au sourire charmeur et non sans malice, en costume trois pièces, avec chemise à col dur aux pointes arrondies et cravate impeccable. Toujours prêt à accueillir et à aider ceux que la recherche passionnait et nous sommes sûrement nombreux à avoir été reçus dans son laboratoire de la rue Buffon ou surtout dans son appartement, un peu triste et très encombré, du 10 boulevard de Port-Royal, où, en compagnie de son épouse, Mme Angèle Bourdelle, née Cazals, la fille d'un homme politique de l'Ariège, il savait, par son extrême bonté, la gentillesse

2. Comme on le sait, cet animal très prolifique pullule et dégrade les berges de nos rivières. Il faut dire qu'en Amérique du Sud où il vit, il connaît des prédateurs naturels, les alligators. En un sens, l'ennui c'est que la France n'a importé que les ragondins et pas les alligators....

de son accueil, son humilité et sa présence, vous mettre très vite à l'aise, vous passionner, sans omettre de vous interroger et de vous écouter<sup>3</sup>.

Cette simplicité transparait dans une réflexion qu'il fit à propos de ses décorations : "Les distinctions classiques dans les ordres divers, qui récompensent ordinairement en France tout fonctionnaire dont la carrière n'a pas été anormale, m'ont été régulièrement accordées [...]. J'ai conscience de les avoir méritées et je reste très reconnaissant à ceux de mes chefs qui se sont occupés de me les faire attribuer. Ces distinctions n'ont pas cependant dépassé [...] les grades moyens mais, sans doute, est-ce parce que je n'ai pas mieux mérité".

B. et G. D. (note 4)

### Bibliographie et sources

- BRESSOU C 1960 : Le professeur Edouard Bourdelle (1876-1960), *Mammalia*, 24, n° 4, p 485-494.
- BOURDELLE E 1927 : Leçon d'ouverture du cours de zoologie des mammifères et des oiseaux (Muséum National d'Histoire Naturelle) 27 mai 1927, extrait de *Revue d'Histoire Naturelle appliquée*, VIII, n° 8-9, 30 p.
- BOURDELLE E 1930 : La ménagerie du Jardin des Plantes, extrait de la *Revue d'Histoire Naturelle*, XI, n° 6, 15 p.
- BOURDELLE E 1933 : Les équidés préhistoriques représentés par les dessins et sculptures rupestres des grottes des Eyzies (Dordogne), extrait du *Bulletin de la Société nationale d'Acclimatation*, n° 12, 5 p.
- BOURDELLE E 1935 : Contribution de la chaire de zoologie Mammifères et oiseaux, extrait de *Archives du Muséum d'Histoire Naturelle*, XII, p. 475-488.
- BOURDELLE E 1938 : Essai d'une étude morphologique des Equidés préhistoriques de France d'après les gravures rupestres, extrait de *Mammalia*, II, n° 1, 11 p.
- BOURDELLE E 1949 : Cinquante ans de carrière professionnelle et d'activité scientifique, brochure ronéotée, 38 p., avec un portrait.

3. Chez Edouard Bourdelle, comme chez certains de ses autres maîtres (notamment André Lerol-Gourhan et Fred Sigulier), l'un des signataires de ces quelques lignes (G. D.) a vraiment perçu que l'enseignement, c'est, avant tout, une amitié. Il considère comme une chance insigne d'avoir été un des ses familiers, sans grand mérite d'ailleurs puisqu'il devait cette faveur à d'étroits liens familiaux. En tous cas, il fait partie de ceux qui doivent à E. Bourdelle une bonne part de leur goût pour l'histoire naturelle et le désir de le communiquer à autrui.

4. U.M.R. 6569 du C.N.R.S., Muséum national d'Histoire naturelle.

- BOURDELLE E 1956 : Les parentés morphologiques des équidés caballins d'après les gravures rupestres du sud-ouest de la France, *Mammalia*, 20, p 23-33, 13 fig.
- BOURDELLE E 1959 : A propos de l'Auroch (sic), extrait de *Bull. de la Société d'Etudes et de Recherches préhistoriques des Eyzies*, n° 9, 3 p.
- BOURDELLE E. et JEANNEL R. 1935 : Dessins rupestres d'équidés de la grotte du Portel (Ariège), *Congrès préhistorique de France*, XI<sup>e</sup> congrès, Périgueux 1934, p. 304-311
- BOURDELLE E et TROMBE F. 1946 : Les dessins d'équidés préhistoriques de la grotte de Ganties-Montespan (Haute-Garonne), *Mammalia*, X, p. 13-26.
- GADAUD Dr (vers 1960) : Eloge du professeur Edouard Bourdelle, copie manuscrite (archives M.-C. Vial).
- PALES L. et TASSIN DE SAINT-PEREUSE M. 1981 : *Les gravures de La Marche. III. - Equidés et bovidés*, éditions Ophrys.



## **TRAVAUX UNIVERSITAIRES**

# Les lois de 1901 et de 1904 sur les congrégations et leurs répercussions sur l'enseignement catholique en Dordogne

*Mémoire de fin d'études de Sciences politiques à Bordeaux par  
Fanny Saint-Martin, sous la direction du professeur Pacteau.*

La loi de 1901 subordonne l'existence d'un établissement congréganiste à une autorisation. La loi de 1904 interdit l'enseignement à toute congrégation, autorisée ou non.

Il a paru intéressant à l'auteur de suivre le devenir et l'application de ces lois, de montrer comment malgré une très forte volonté politique et idéologique - "*je n'ai pris le pouvoir que pour cela*" avait dit E. Combes- la ferveur s'est peu à peu éteinte, les passions endormies, et comment on a assisté à un cantonnement de ces lois d'exception par de multiples procédés ; et ce, dans un département éloigné de la capitale : la Dordogne.

Il apparaît au terme de cette étude, que le débat politique et religieux local, n'était qu'un écho assourdi du débat parlementaire national.

### **Le travail est divisé en trois parties :**

En premier lieu, le département de la Dordogne est situé par rapport aux grands débats religieux et politiques que connaissait la France au début du siècle, autour de deux figures que sont Waldeck-Rousseau et E. Combes. La Dordogne, à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, serait une terre assez déchristianisée mais non hostile à la religion, avec une opinion politique républicaine récemment établie, et des hommes politiques prêts à tous les compromis pour conserver leurs mandats.

Comment, concrètement la population périgordine va accueillir ces lois ?

Dans une deuxième partie, l'application des lois n'avait suscité que quelques passions cléricales et anticléricales vite apaisées, et bien moindre que dans d'autres départements.

Chaque protagoniste a tenté de résister à ces tentatives de fermeture en utilisant les atouts juridiques ou personnels dont il disposait : des congréganistes ont fait valoir une sécularisation antérieure, ont placé des laïques "hommes de paille" à la tête de l'établissement. Parfois, c'est un statut mixte (enseignant et hospitalier) qui a permis de faire perdurer en secret l'enseignement, comme le prouve l'exemple de la communauté de Sainte-Marthe à Périgueux. Enfin, la forte personnalité de l'une des congréganistes, en l'occurrence la mère Saint-Joseph, supérieure des Ursulines, a permis de retarder la fermeture de l'établissement. Ces tentatives de résistance étaient soutenues par l'évêque du moment, Mgr Delamaire, qui fulminait contre les attaques anticléricales, à travers lettres pastorales, conférences...

Malgré tout, l'opinion publique catholique reste difficile à mobiliser. La réaction radicale ne semble pas plus virulente et de façon générale, les troubles furent bien moindres et moins violents que dans d'autres régions.

Ainsi, la plupart des établissements congréganistes ferment avant 1914, faiblement soutenus par une opinion publique peu enclin à s'engager pour les défendre.

S'agit-il pour autant d'une victoire des anticléricaux ?

Les lois ont-elles atteint leur objectif ?

En dernier lieu, l'auteur démontre que les lois sur les congrégations étaient des lois d'exception, la sécularisation annulant facilement leurs effets.

Si les lois avaient pour but de faire disparaître l'enseignement congréganiste, l'objectif a été partiellement atteint, bien qu'en 1914, des congrégations subsistent encore sous une forme plus ou moins clandestine, notamment les jésuites de Sarlat.

En revanche, les lois ont échoué si leur objectif était d'annihiler tout enseignement catholique : désormais, celui-ci va se réorganiser au profit d'un enseignement non-congréganiste. Peu à peu, les établissements congréganistes disparus sont remplacés par des établissements tenus par des laïcs ou des séculiers. Les autorités civiles ont souvent fermé les yeux sur ces contournements de la loi, car les municipalités manquaient de moyens pour construire des écoles publiques en remplacement : Sainte-Marthe n'a fermé qu'en 1911, avant cette date, le collège de filles de Périgueux n'étant pas suffisamment grand pour recevoir les élèves.

Des établissements religieux tenus par un clergé séculier sont créés, à l'image de Saint-Joseph à Périgueux, fondé par Mgr Dabert en 1879. Des congréganistes se sécularisent : le pensionnat des Ursulines de Périgueux devient l'institution Jeanne-d'Arc. Enfin, la relève est assurée par des laïques : en 1913, est créée l'institution d'Artenset ; en 1919, sont fondés les cours Notre-Dame dans les locaux de Sainte-Marthe, sous la direction des demoiselles Dupin de Saint-Cyr.

Ainsi, à la veille de la guerre, se met en place une coexistence entre un enseignement public qui ne parvient pas à l'exclusivité, et un enseignement privé, de moins en moins congréganiste, mais qui demeure catholique.

F.S.-M.



## Notre sortie d'été 1997

par François LE NAIL

*“Pluie du matin n'arrête pas le pèlerin...”*. Le mauvais temps annoncé n'a pas découragé non plus les cent-vingt membres de la SHAP qui, en deux autocars et quelques voitures particulières, ont participé le samedi 21 juin à une passionnante excursion au sud de Périgueux, dans les vallées de la Crempse, du Vern, du Caudeau, de l'Isle. Ce ne fut pas une pluie du matin, mais une pluie ininterrompue qui, à aucun moment, n'entama le moral des troupes entraînées par deux guides, notre président, le père Pommarède, et notre vice-présidente, Mme Rousset. Dans leurs autocars respectifs ils nous ont, tout au long du voyage, tenus en éveil et instruits de tout ce qui concernait de l'histoire et l'architecture des régions humides que nous traversons.

La premier arrêt-parapluie, pourrait-on dire, avait lieu à Roussille. Deux siècles plus tôt, en juin 1771, à Pont-Saint-Mamet, les eaux de la Crempse étaient montées de neuf pieds en quelques heures, détruisant bâtiments et récoltes, provoquant plusieurs noyades et l'effondrement de la chapelle du prieuré. Mais, pour nous, montés sur un site escarpé, nous nous sentions en sécurité. Mme Rousset put nous entretenir du passé de cette étonnante motte castrale, de son château-fort dont quelques vestiges entourés de chênes centenaires sont encore impressionnants.

Au pied de ses murailles, dans les vallons qu'elles dominent, paissent aujourd'hui les sept-cents brebis de M. et Mme Voisin, qui nous ont aimablement accueillis. Et pour ceux que l'élevage ovin intéresse, je rappellerai qu'il s'agit d'une race nouvelle, INRA 401, hybride de russe et de berrichon.

En remontant la Crempse, modeste rivière qui, entre Beauregard et Mussidan, compta autrefois jusqu'à cinquante-deux moulins et forges, nous avons admiré la belle demeure Renaissance du maître de forges de Pomport.

La halle de Beauregard à la superbe charpente (les poutres maîtresses qui reposent sur des piliers cylindriques ont quinze mètres de portée !) nous a

abrités avantageusement tandis que Mme Rousset nous entretenait de l'histoire de la très petite bastide fondée en 1280 par Edouard Ier et détruite plus tard par un chef de guerre anglais, le comte de Lancastre. Son château a appartenu à Philippe le Bel, puis aux Talleyrand, aux Aubusson de la Feuillade, etc.

L'érudite Mme Marquet présenta la chapelle romane de Bassac qui jouit d'un environnement de qualité (clos, cimetière, maison de M. et Mme Marquet qui veillent sur elle et nous firent les honneurs). Le culte y fut rétabli en 1894 et jusqu'à mille pèlerins s'y retrouvaient le premier dimanche de septembre en l'honneur de la Sainte Vierge. Nous y avons vu deux retables des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle qui attendent leur restauration... Le célèbre Pierre de Belleyrne naquit à Beauregard en 1747.

Les docteurs Lucien et Geneviève Imbert nous ouvraient ensuite toutes grandes les portes du château de Saint-Maurice, magnifique demeure qui appartient aux Rudel de Pons et devint un château féodal classique de défense entouré d'immenses fossés remplis d'eau. La guerre de Cent Ans terminée, les Pons de Saint-Maurice le transformèrent en château de plaisance et d'apparat, celui que nous avons admiré.

Mais entre 1816 et 1962, date à laquelle ses propriétaires actuels l'ont acquis, si courageusement restauré de fond en comble et merveilleusement meublé, il avait été converti en greniers à grains, étables et séchoirs à tabac ! L'ancienne chapelle castrale, aujourd'hui propriété de la commune, bel édifice d'origine romane qui a été agrandi en 1310, est parfaitement entretenu par M. et Mme Imbert.



*Château de Saint-Maurice*

Au cours du déjeuner servi dans les communs, notre président sut trouver les mots qui convenaient pour féliciter nos collègues de la SHAP, ces nouveaux Pons de Saint-Maurice et leur exprimer toute notre gratitude pour leur accueil généreux.

\*\*\*

### Toast du président

Madame<sup>1</sup>, Son Excellence l'ambassadeur Paléologue, votre oncle, que nous attendons ici pour présider une série de concerts et partager l'enchantement de vos hôtes de Saint-Maurice, a payé la constance de son idéal et la fidélité de sa Foi en séjournant six ans dans les geôles d'un régime abject. Humaniste, penseur, écrivain, il a été condamné à n'avoir en prison ni papier, ni écritoire. Je vous prie de m'excuser d'avoir griffonné, à l'instant, ces quelques mots, Mesdames et Messieurs, chers collègues, et de vous en infliger la lecture.

Sous le ciel, disons romantique, du premier jour de l'été, nous voici à Saint-Maurice. Cher docteur Imbert, le premier saint Maurice est mort de froid, sur un étang glacé, avec la Légion thébaine. Notre cohorte, ce matin, ne risque ni les engelures ni les insolations en pénétrant dans votre admirable propriété.

On devient médecin, mais l'on peut naître artiste. Un ménage de médecins, et un couple d'artistes, courageux et éclairés. Vous auriez pu vous deux, vivre une paisible retraite dans une marina ou un chalet de montagne. Vous avez choisi de restaurer un des plus beaux châteaux de notre Périgord. On dit de l'église de l'île de Sein qu'elle se tient debout "*cum Dei gratia et sudore plebis*". Saint-Maurice s'est relevé, grâce à Dieu, et à vos efforts conjugués. Et comme l'on chante dans la Bible, de quel amour vous aimez vos demeures ! Tous les deux vous nous les avez présentées avec une émotion qui ne trompait pas, parce qu'elle venait d'une science éclairée et d'un coeur sensible. Elles vous le rendent, je crois, avec usure, "*lapides ipsae clamabunt*".

De cette bergerie où nous voici rassemblés et dans laquelle un traiteur choisi vient de nous servir un repas de qualité, vous avez été enfin les bons pasteurs. Nous ne le redirons assez sur l'air des lampions de cette voûte : Merci, de grand coeur, à vous, à vos enfants, de votre accueil, de votre érudition et de la distinction de votre simplicité.

Monsieur le Maire<sup>2</sup> vous portez à l'état civil un nom qui nous est cher, celui de notre illustre président Jean Secret, dont vous êtes l'homonyme.

1. Mme Lucien Imbert.

2. Monsieur Claude Secret, maire de la commune Saint-Laurent-des-Bâtons et de Saint-Maurice.

Vous êtes aussi le premier magistrat de cette belle commune et vous avez voulu en porter les insignes pour honorer notre compagnie et nous présenter son histoire et son patrimoine. Ses habitants aussi, et nous venons d'apprendre que les traditions locales présentaient vos administrées comme "avenantes et belles". Mais nous le savions déjà en ayant fait connaissance de votre épouse, en regrettant qu'elle ait laissé son mortier au vestiaire. Je puis dévoiler "*sub secreto*" le désir de votre ménage de rejoindre notre vieille société.

Je ne sais pas, cher Monsieur Voisin, si un jour vous serez aussi des nôtres. Mais ce que nous savons tous, c'est l'accueil cordial que vous nous avez réservé à Roussille. Comme dans le parc de Versailles nous allions de bergerie en bergerie. Nous avons prévu une longue halte à Roussille : visite de la motte et des vestiges de la forteresse, découverte des souterrains. L'inclémence du ciel a groupé nos parapluies autour d'une évocation historique et émouvante. En nous ouvrant vos clôtures vous avez couru un grand risque et vous allez en connaître d'autres : quand les brebis seront tondues et lorsque les bogues des châtaignes éclateront sur les pâtures, il ne m'étonnerait pas que quelque équipage, j'allais dire de votre voisinage, vint frapper à votre carreau. A cette époque ils ne risqueront pas comme ce matin le double ennui d'*eilampier*, comme l'on dit dans notre langue savoureuse et de recevoir les représentations d'une épouse courroucée : il y a des moments où l'on est heureux d'être célibataire.

Notre gratitude est profonde envers notre trésorier Charles Turri. Son excursion à lui, il l'a commencée voici près d'un mois, aidé de son épouse que nous remercions. Si nous sommes ici c'est parce que il a préparé le devis, organisé les transports et le menu, répondu inlassablement à des téléphones différents et souvent contradictoires ; prendre en charge cent trente personnes, ce n'est pas rien.

Sans Jeannine Rousset non plus nous ne serions pas là. Elle aurait pu faire partie des brigades polyvalentes : rassembler des notes, prévoir l'ordonnance des tables, songer aux boissons, commenter l'itinéraire, présenter à la fois Roussille et la bastide de Beauregard et, malgré la fatigue, son habituel sourire.

Chère Madame Marquet, vous étiez bien intimidée et quelque peu stressée, entre une grille vert-pomme et des tomettes trop récentes d'une halle admirable. Votre attachement à notre Compagnie, votre dévotion envers Notre-Dame de Bassac l'ont emporté. Au prochain bal des "Debs" vous ne figurerez pas à l'orchestre et nous vous entendrons encore avec grand plaisir.

Gérard Mouillac nous a apporté deux bienfaits : un monbazillac ensoleillé que nous dégusterons tout à l'heure et surtout son épouse Danielle qui vient d'entrer au conseil d'administration et qui l'aidera au service de notre bibliothèque.

Chers collègues, c'est à vous enfin, que mon discours s'adresse. Nous avons organisé cette excursion pour vous, mais c'est vous qui en assurez, par votre nombre et votre qualité, la réussite. Ce qui me frappe le plus, c'est notre cordialité, notre convivialité. On ne se connaît pas. On se présente, on s'assoit, on engage la conversation et l'on devient amis. C'est le bienfait de nos rencontres.

Je me dois cependant, par honnêteté, de vous donner un conseil : celui de ne point trop vous approcher ni vous faire remarquer par notre collègue Brigitte Le Varlet. Elle prépare son prochain roman. Et il se pourrait bien qu'après Puy-Nègre, Fombrune et le crime de Combe Jadouille, nous retrouvions - car elle a comme disait Michelle Maurois, de l'encre dans le sang - que nous rencontrions des châtelains, des édiles, des spécialistes de l'art ovin, tel ou telle des membres de notre conseil d'administration ou de notre société qui succéderaient, lorsque la Crempse aura remplacé la Vézère, aux hobereaux un peu coquins et aux généraux d'Empire.

\*\*\*

L'après-midi, au château de Mauriac, le président tint à remercier chaleureusement Maurice Dumoncel pour son accueil et lui exprimer la gratitude d'avoir ouvert à nos collègues les portes de cette belle demeure. Une maison qui évoque les souvenirs des Grimoard et des Talleyrand et que fréquentèrent des têtes couronnées et les plus illustres des membres de l'Académie française. Un château, comme nous le disions tous, qui a une âme ; comme le chantait Guite Frapin *"et dans la maisons les lierres enlaçaient notre âme d'enfant"*.

\*\*\*

### **Allocution du maire de Saint-Laurent-des-Bâtons**

A Pierre Pommarède dont la grande connaissance des lettres et des hommes permet -avec subtilité- le rapprochement de l'Eglise et de l'Etat.

Merci d'avoir fait halte dans ce village situé sur l'ancienne voie romaine Lyon-Bordeaux, sur la route de Saint-Jacques-de-Compostelle, par lequel des milliers de pèlerins venant de l'Europe entière transitèrent.

Ici, on trouve un château du XV<sup>e</sup> siècle, deux anciennes maladreries, un relais de poste Renaissance et des sources miraculeuses...

La commune s'étend sur 1946 hectares pour 194 habitants ; on y pratique la polyculture, l'élevage bovins, caprins, canards et volailles.

Les vieilles maisons du bourg entourent l'église et plusieurs communautés religieuses occupaient les hauteurs des deux principaux vallons : Le Lissoulet et Guillegorce.

Des moines des abbayes de Cadouin, d'Angoulême et de Poitiers veillaient aux récoltes spirituelles et temporelles ; ils soignaient les pèlerins malades qui bénéficiaient des saintes prières et des sources miraculeuses...

### Les légendes à propos des bâtons

Certains pèlerins qui se rendaient à Compostelle arrivaient clopin-clopant sur leurs béquilles à Saint-Laurent-des-Bâtons. Après avoir bu l'eau de nos sources, ils constatèrent qu'ils n'avaient plus besoin de leurs béquilles. En signe de reconnaissance, ils les laissèrent accrochées au plafond de l'église qui disparut malheureusement un soir d'août 1852 ; la foudre tombée du ciel anéantit ces témoignages de guérisons rapportés au cours des siècles.

Nos paroissiens y voient des guérisons miraculeuses, les laïques expliquent que les eaux de nos sources sont particulièrement agressives et - qu'en faisant pisser dru- elles atténuent les inflammations articulaires qui entravaient la marche des pèlerins...

Il est vrai que nos eaux sont particulièrement calcaires, les éminents ingénieurs de la Lyonnaise -qui sont en charge de notre réseau hydraulique- ne le démentiront pas.

Une autre légende voudrait que le bon roi Henri IV -sur la route de Paris- fit étape avec ses troupes sur le plateau de Guillegorce pour pique-niquer. Les habitants d'alors leur vendirent leurs poules de réforme qui restèrent, peut-être dans l'histoire culinaire du pays (la fameuse poule au pot). Repus, Henri IV et ses hommes s'avisèrent que les Saint-Laurentaises étaient avenantes ; ils voulurent siester en leur compagnie mais c'était mal connaître le caractère ombrageux des Saint-Laurentais qui les chassèrent à coup de bâtons.

En souvenir du pique-nique d'Henri IV, un lieu dit s'appelle La table du roi...

Ces deux légendes diffèrent mais elles ont toutes deux un dénominateur commun : les femmes de Saint-Laurent-des-Bâtons sont toujours belles, les années n'ont pas prise sur elles ; l'eau de nos sources et l'air de nos collines concourent à ce miracle...

Et les bâtons me direz-vous ?

Ils sont toujours là car les hommes de la commune ont le coeur aussi gros que leur caractère, pour preuve les conseils municipaux musclés !

Les voûtes du remarquable château du XV<sup>e</sup> siècle, propriété de la famille Imbert à Saint-Maurice, ne résonnent plus des bruits des mousquets du roi ; elles résonnent des notes harmonieuses de musique que nous devons au talent de grands mélomanes internationaux. Catherine Imbert -pianiste reconnue et qui en est l'inspiratrice- anime avec passion ces soirées inoubliables. Ces moments privilégiés nous viennent début août et les cigales ne s'y trompent pas car c'est pour elles le temps de chanter l'amour. Les

habitants se retrouvent dans la première quinzaine d'août au cours de réjouissances que nous devons à notre président à vie du comité des fêtes, Patrice Grellety et à notre toujours jeune cantinière -source miraculeuse oblige- Colette Mallet.

Vous y serez toujours les bien venus.

Tel est ce village où il fait bon vivre et nul doute que le goût d'y habiter vous viendra au détour de la voie romaine et du chemin de Compostelle...

\*\*\*



*Clause Secret maire de Saint-Laurent-des-Bâtons*



*Intérieur de l'église de Bruc*

Nous avons, dans l'après-midi, quitté la commune de Saint-Laurent-des-Bâtons pour descendre la vallée du Vern, de Vergt à Neuvic, avec un arrêt sur la commune de Grignols pour visiter l'église de Bruc, du XV<sup>e</sup> siècle et de style gothique méridional, aux belles clefs de voûte sculptées. Le père Pommarède qui vient de consacrer plusieurs années à une étude exhaustive sur saint Front, en cours de publication, nous présenta ce sanctuaire très riche en souvenirs "frontonniers".

Enfin, notre dernière halte fut, à l'ouest de Neuvic, pour le château de Mauriac dominant la rive droite de l'Isle. Cette forteresse du XII<sup>e</sup> siècle, remaniée au cours des âges, fut aux Grignols, aux Taillefer, aux Talleyrand... Montaigne y vint, y fit étape à son retour d'Italie.

En nous guidant à travers des pièces emplies de souvenirs et de livres (il y en a plus de quinze mille !), le propriétaire, notre collègue Maurice Dumoncel évoqua pour nous les séjours d'hôtes illustres, plus proches de nous, qui, comme l'auteur des *Essais*, y cultivaient les belles lettres en bonne compagnie, André Maurois, Edgar Faure, Maurice Druon et bien d'autres, sous le toit hospitalier de Maurice Dumoncel et de son épouse née Constance de Toulouse-Lautrec.

Voici donc une demeure où souffle encore l'esprit. Nous en avons tous emporté le souvenir, chaleureux en dépit de l'humidité pénétrante qui tenait à nous accompagner jusqu'à la gare routière de Périgueux.

Et en descendant de nos cars, nous tenions à féliciter et remercier les organisateurs de cette excellente excursion, tout particulièrement le si dévoué trésorier de notre Compagnie M. Turri.

Fr. L.N.

## LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

### VIE DE LA SOCIÉTÉ

- Le directeur du *Bulletin* nous indique que désormais chaque fascicule est préparé par les soins de son équipe sur un ordinateur PC. Il est recommandé aux auteurs de fournir leur manuscrit sur disquette, enregistré sous WORD de préférence, accompagné d'un tirage papier. Vous trouverez dans la rubrique "Informations" des propositions de travail à façon.

La couverture de chaque fascicule est illustrée par une photographie en liaison avec son contenu. Il est demandé aux auteurs de penser à fournir, à chaque fois que cela est possible, un cliché couleurs (tirage papier ou diapositive) qui pourra être utilisé à cet effet.

- **Nos prochaines soirées** à 18h30 au siège : 12 novembre 1997, 14 janvier et 11 mars 1998. Les conférenciers et les thèmes seront annoncés lors des réunions mensuelles et dans la presse.

- Mercredi 7 janvier 1997 de 14 à 15 h : **assemblée générale ordinaire**. Rappelons que l'assemblée générale ordinaire sera reportée automatiquement le mercredi 4 février 1997 dans le cas où le quorum n'aurait pas été atteint. Ordre du jour : compte rendu moral, compte rendu financier.

### DEMANDES DES CHERCHEURS

- M. Jacques Lagrange (4, rue de la Miséricorde, 24000 Périgueux) recherche toute information concernant l'ouvrage suivant : *Souvenir d'un ouvrier de 1928* par Babazon (La Mouthe, Le Bugue).

- M. Antoine Gaugler (71, boulevard d'Anvers, 67000 Strasbourg. Tél. fax 0388603837) dans le cadre d'une recherche sur l'Alsace et l'aide de

reconstruction fournie par les Etats-Unis, a été intrigué par le fait suivant : Le *Compte rendu administratif 1935-1945 de la ville de Strasbourg*, tome III, p. 51, publié par l'Office municipal de statistique de Strasbourg en 1948, signale que le Service des Allocations (réfugiés, allocations militaires, familles nombreuses, pensions militaires, etc.), initialement 3 rue de Varsovie à Périgueux, déménagea en juillet 1940, "dans les locaux du Secours Américain, rue Bodin". Il y resta probablement jusqu'en juillet 1945. M. Gaugler recherche des informations sur ce "Secours Américain". S'agit-il d'une première aide fournie à la France lors de l'évacuation en 1939 des communes alsaciennes ? ou de la débâcle en 1940 ? Il paraît peu probable qu'il y ait un rapport avec l'aide apportée par les Etats-Unis à l'issue de la Première Guerre mondiale. Les locaux de la rue Bodin auraient-ils été utilisés à cet effet après la Libération, avant même l'application du plan Marshall ? M. Gaugler recherche donc toute information sur l'aide américaine à Périgueux à la fin de la guerre et, à partir de 1947, du soutien du plan Marshall à cette ville.

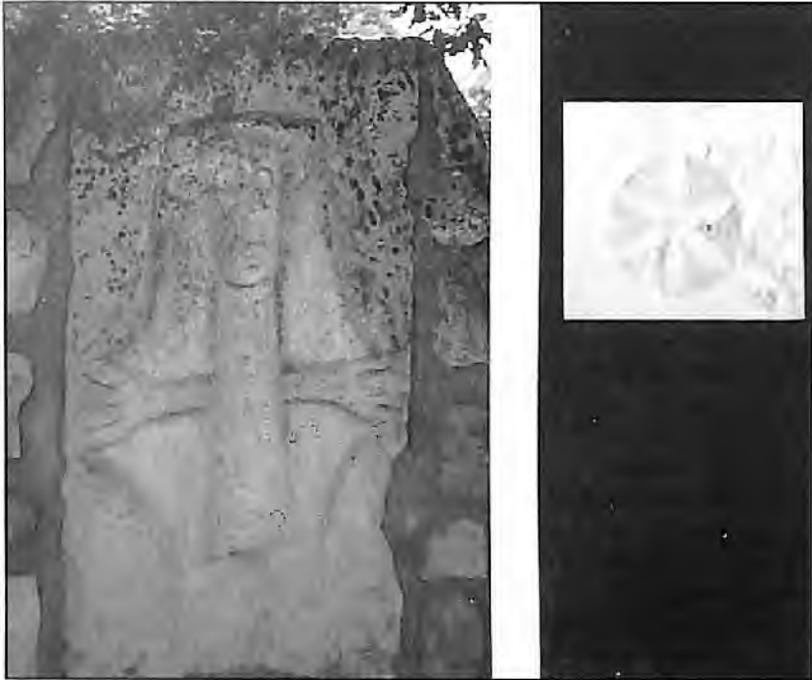
- Docteur de Leymarie (B.P. 17, 73710 Pralognan-la-Vanoise), dont la famille titrait "seigneurs du Rat", voudrait situer le fief du Rat.

- M. Jean-Marie Allard (28, rue du Grand Treuil, 87100 Limoges), pour un travail de recherche sur l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans l'ancien diocèse de Limoges, recherche tout renseignement et toute publication sur l'église de Reilhac.

- M. R. Larivière (24120 Terrasson), après lecture d'un article sur les "anas" dans *La Vieille France*, n° 18, mai/juin 1997, se pose des questions sur l'existence d'un certain Maranzac, gentilhomme périgourdin, qui serait mort octogénaire en 1735. Il est cité comme l'auteur des balourdises et des pensées naïves publiées au XVIII<sup>e</sup> siècle par la duchesse de Conti et l'abbé Jean-Baptiste-Joseph de Grécourt sous la forme d'un petit volume, rapidement épuisé mais qui sera réédité en 1875 par l'imprimeur Jouast à Paris avec une préface de Philomneste Junior (alias Pierre Gustave Brunet, Bordeaux 1807-1896). Quel rapport avec le dénommé Monsieur de Pourceaugnac ? Quelqu'un connaît-il ce livre ? Où peut-on le consulter ?

- Lieutenant-colonel Besson (impasse des Fleurs, 24430 Marsac-sur-l'Isle), pour préparer la plaque destinée à rappeler le souvenir des régiments ayant séjourné au Quartier Daumesnil, recherche d'urgence tous renseignements précis concernant : le 35<sup>e</sup> régiment d'artillerie (1940-1942. Armée d'Armistice) ; le 68<sup>e</sup> régiment d'artillerie d'Afrique ou blindé (?) (1945- ?). Dates exactes, témoignages, photos, insignes, contacts avec les anciens...

- Dr Jacques Gay (2, rue Saint-Germain 24160 Excideuil) interroge nos collègues sur la signification de deux pierres sculptées (illustration) remarquées par lui au lieu-dit Le Queyrifour à Saint-Martin d'Excideuil :



1°) la première pierre, “d’apparence archaïque”, sculptée d’un personnage aux bras en croix, prise dans une maçonnerie moderne, est conservée non loin de la “grotte préhistorique des Parrot” et de la petite chapelle dite de “Saint Jean de la Recluse” ;

2°) la seconde est une des pierres d’encadrement de l’entrée de la chapelle, construite contre la paroi de la grotte de Saint-Martin. Elle est sculptée d’un motif à six branches. Le Dr Gay se demande si ce décor peut être mis en relation avec les Templiers ou avec l’ordre de Saint Jean de Jérusalem.

- M. Léopold Monteil (Le bourg de Chavagnac 24120 Terrasson) recherche tous renseignements sur le château de Chavagnac, dont il ne reste aujourd’hui que la tour incluse dans l’église (localisation, croquis...).

#### INFORMATIONS

- Mme Marie-Pierre Mazeau (Bonas 24350 Tocane-Saint-Apre. Tél. 05.53.90.48.64) propose aux auteurs qui ne disposent pas d’ordinateur personnel d’assurer la saisie de leurs manuscrits.